can-am BRP

SÉRIE DS 250



GUIDE DU CONDUCTEUR

Comprend des informations sur la sécurité, le véhicule et son entretien

2027

⚠ AVERTISSEMENT

Conservez ce Guide du conducteur dans le véhicule en tout temps.
Lisez attentivement ce guide du conducteur. Il contient des informations sécuritaires importantes
Âge minimum recommandé pour le conducteur : 16 ans ou plus.

- DS 250 catégorie G = 16 ans
- DS 250 catégorie T = 14 ans sous la surveillance d'un adulte ou 16 ans.

La supervision d'un adulte est requise pour la bonne compréhension des risques liés à l'usage de ce véhicule. Lisez et expliquez le contenu de ce guide de l'utilisateur au jeune conducteur. Vérifiez qu'il ou elle a compris les exigences de sécurité et d'une bonne utilisation du véhicule.

219002656_FRCA

Traduction des instructions originales

⚠ AVERTISSEMENT

LA CONDUITE DE CE VÉHICULE PEUT ÊTRE DANGEREUSE. En cas de conduite imprudente, une collision ou un capotage peut survenir, même pendant des manœuvres courantes comme les virages, la conduite dans une pente ou le franchissement d'obstacles.
Pour votre sécurité, comprenez et suivez tous les avertissements contenus dans ce guide de l'utilisateur et sur les étiquettes sur votre véhicule.
Toute négligence dans le respect des avertissements peut entraîner des BLESSURES GRAVES, VOIRE MORTELLES!
Conservez ce Guide du conducteur dans le véhicule en tout temps.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne pas tenir compte des avertissements et des instructions de sécurité présentés dans ce guide, de la vidéo de sécurité et des étiquettes apposées sur les produits peut causer des accidents graves ou mortels.

AVERTISSEMENT DE LA PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE CALIFORNIE

⚠ AVERTISSEMENT

L'utilisation, les réparations et l'entretien d'un véhicule hors route peuvent vous exposer à des produits chimiques, incluant le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb issus des gaz d'échappement, reconnus par l'État de Californie comme provoquant des cancers et des malformations congénitales ou affectant le système reproducteur. Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement. Ne faites pas tourner le moteur au ralenti sauf si cela est nécessaire. Réparez le véhicule dans un espace bien ventilé. Portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre véhicule. Pour en savoir plus, visitez le site www.p65warnings.ca.gov/products/passenger-vehicle (en anglais)

MC® Marques de commerce de BRP ou de ses affiliés.
Voici une liste partielle des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.
Les marques déposées peuvent ne pas être enregistrées dans toutes les juridictions.

Can-Am® DS 250MC XPS®

Tous droits réservés. Aucune partie du présent Guide du conducteur ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de Bombardier Produits Récréatifs Inc.
©Bombardier Produits Récréatifs Inc. (BRP) 2026

Deutsch	Dieses Handbuch ist möglicherweise in Ihrer Landessprache verfügbar. Bitte wenden Sie sich an Ihren Händler oder besuchen Sie: **www.operatorsguides.brp.com**
English	This guide may be available in your language. Check with your dealer or go to: **www.operatorsguides.brp.com**
Español	Es posible que este manual esté disponible en su idioma. Consulte a su distribuidor o visite: **www.operatorsguides.brp.com**
Français	Ce guide peut être disponible dans votre langue. Vérifier avec votre concessionnaire ou aller à: **www.operatorsguides.brp.com**
Italiano	Questa guida potrebbe essere disponibile nella propria lingua. Contattare il concessionario o consultare: **www.operatorsguides.brp.com**
中文	本手册可能有您的语种的翻译版本。请向经销商问询,或者登录 **www.operatorsguides.brp.com**查询。
日本語	このガイドは、言語によって翻訳版が用意されています。 ディーラーに問い合わせるか、次のアドレスでご確認ください: **www.operatorsguides.brp.com**
Nederlands	Deze handleiding kan beschikbaar zijn in uw taal. Vraag het aan uw dealer of ga naar: **www.operatorsguides.brp.com**
Norsk	Denne boken kan finnes tilgjengelig på ditt eget språk. Kontakt din forhandler eller gå til: **www.operatorsguides.brp.com**
Português	Este manual pode estar disponível em seu idioma. Fale com sua concessionária ou visite o site: **www.operatorsguides.brp.com**
Русский	Воспользуйтесь руководством на вашем языке. Узнайте о его наличии у дилера или на странице по адресу **www.operatorsguides.brp.com**
Suomi	Käyttöohjekirja voi olla saatavissa omalla kielelläsi. Tarkista jälleenmyyjältä tai käy osoitteessa: **www.operatorsguides.brp.com**
Svenska	Denna bok kan finnas tillgänglig på ditt språk. Kontakta din återförsäljare eller gå till: **www.operatorsguides.brp.com**

Modèles couverts
DS 250

Au Canada, les produits sont distribués et entretenus par Bombardier Produits récréatifs inc. (BRP).

* Aux États-Unis, les produits sont distribués et entretenus par BRP US Inc.

Dans l'Espace économique européen (incluant les états membres de l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) (« EEE »), les pays membres de la Communauté des états indépendants (« CEI ») (incluant l'Ukraine et le Turkménistan), et de la Turquie, les produits sont distribués et entretenus par BRP European Distribution SA et d'autres filiales de BRP.

Dans tous les autres pays, les produits sont distribués et entretenus par Bombardier Produits Récréatifs Inc. ou de ses sociétés affiliées.

En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :

⚠ AVERTISSEMENT

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES 10
Éviter toute intoxication au monoxyde de carbone 10
Évitez les feux d'essence et les autres dangers 10
Éviter de se brûler avec des pièces chaudes 10
Accessoires et modifications 10
MESSAGES DE SÉCURITÉ SPÉCIAUX 12
AVERTISSEMENTS OPÉRATIONNELS 15
Limite d'âge (Canada et États-Unis) 16
Limite d'âge (hors Canada et États-Unis) 17
Transport d'un passager 18
Circulation sur des surfaces pavées 18
Véhicule dans les rues, routes ou autoroutes publiques 19
Conduire sans vêtements de protection 20
Drogue, alcool 21
Vitesses excessives 21
Tentatives de cabrés, de sauts et autres cascades. 22
Position conseillée dans le véhicule 23
Terrain inconnu 23
Déplacement sur un terrain excessivement rugueux, glissant ou meuble 24
Virages mal négociés 24
Collines excessivement raides 25
Ascension de colline 25
Descente de colline 26
Déplacements ou virages dans les pentes 27
Calage, recul ou débarquement pendant la montée d'une pente. 28
Négociation des obstacles 29
Dérapages ou glissades 29
Eau profonde ou rapide 30
Conduite en marche arrière 30
Pression des pneus 31
Modifications inappropriées 32
Charger, transporter ou tracter une charge 33
Transport de matériel inflammable ou dangereux. 33
INSPECTION AVANT RANDONNÉE 35
Liste d'inspection avant randonnée 35
CONDUITE DU VÉHICULE 38
Vêtements de conduite 39
Le transport d'un passager est interdit 40
Conduite récréative 40
Environnement 41
Limites de conception 42
Utilisation hors route 42
Techniques de conduite 42

ÉTIQUETTES IMPORTANTES APPOSÉES SUR LE VÉHICULE (CANADA ET ÉTATS-UNIS) 51
Étiquette mobile 51
Étiquettes de sécurité sur le véhicule 52
Étiquettes mobiles de conformité 56
Étiquettes de conformité 56
Étiquette d'information technique 58
ÉTIQUETTES IMPORTANTES APPOSÉES SUR LE VÉHICULE (HORS CANADA ET ÉTATS-UNIS) 59
Étiquette mobile 59
Étiquettes de sécurité sur le véhicule 60
Étiquette mobile de conformité 64
Étiquettes de conformité 64
Étiquette d'information technique 66

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

COMMANDES/ TABLEAU DE BORD/ ÉQUIPEMENT 68
Manette d'accélérateur 70
Manette de frein droite 71
Manette de frein gauche 72
Levier de verrouillage du frein 72
Levier sélecteur 73
Interrupteur multifonction 74
Voyants 76
Commutateur d'allumage 76
Robinet d'essence 77
Pédale de frein 77
Trousse d'outils 78
Loquet du siège 78
Prise 12 volts 79
CARBURANT 80
Spécifications d'essence 80
Méthode de remplissage 81
PÉRIODE DE RODAGE 83
Fonctionnement pendant le rodage 83
CONSIGNES D'UTILISATION 84
Utilisation du frein de stationnement 84
Démarrage du moteur 84
Changement de rapport 85
Arrêt du moteur 86
PERSONNALISEZ VOTRE CONDUITE 87
Réglage de la suspension 87

TRANSPORT DU VÉHICULE 88

D'ENTRETIEN

PREMIÈRE INSPECTION 90
CALENDRIER D'ENTRETIEN 92
Réglementation de l'EPA - véhicules canadiens et américains (É-U) 92
Entretien après chaque utilisation dans un environnement extrême 93
Conditions d'utilisation intensive 93
Calendrier d'entretien 94
Dossiers d'entretien 97
PROCÉDURES D'ENTRETIEN 106
Filtre à air 106
Boîtier de filtre à air 107
Huile à moteur 108
Crépine du réservoir d'huile 110
Radiateur 110
Liquide de refroidissement 111
Pare-étincelles 114
Soupape d'injection d'air 115
Courroie d'entraînement 115
Boîtier de la transmission CVT 115
Huile de la boîte de vitesses 116
Câble d'accélérateur 117
Bougies 119
Batterie 119
Fusibles 120
Feux 121
Roues dentées et chaîne d'entraînement 122
Pneus et roues 124
Roulements de roue 125
Suspension 126
Freins 126
Cadre 128
SOINS DU VÉHICULE 129
Nettoyage et protection du véhicule 129
REMISAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE 131

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

IDENTIFICATION DU VÉHICULE 134
Emplacement du numéro d'identification du véhicule 134
Emplacement du numéro d'identification du moteur 135

RÉGLEMENTATION RÉGISSANT LE SYSTÈME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE BRUIT (CANADA/ÉTATS-UNIS)....136
VALEURS D'ÉMISSION DE BRUIT ET DE VIBRATION (HORS CANADA ET ÉTATS-UNIS) 137
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – CE 138
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ POUR LE ROYAUME-UNI 139

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES....142

DIAGNOSTIC DES PANNES

DIRECTIVES DE DIAGNOSTIC DES PANNES 148
Dépannage 148

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA : VTT JEUNES CA-N-AM® 2027....156
GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS DE L'EPA, É.-U. 160
GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : VTT JEUNES CAN-AM® 2027 163
GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE : VTT JEUNES CAN-AM® 2027....168

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS....174
NOUS CONTACTER....176
Asie-Pacifique 176
Europe, Moyen-Orient et Afrique....176
Amérique latine 177
Amérique du Nord....177
CHANGEMENT D'ADRESSE/PROPRIÉTAIRE 178

Avant de partir

Pour savoir comment réduire les risques d'accident pour vous ou les passants, lisez le Guide du conducteur avant de conduire le véhicule.

Lisez également toutes les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule et visionnez attentivement la *vidéo de sécurité* sur :

https://can-am. brp. com/off-road/safety

Ou utilisez le code QR suivant:

Ce véhicule est uniquement conçu pour être utilisé hors route. On l'utilise principalement à des fins récréatives, mais on peut également l'utiliser à des fins utilitaires.

Le non-respect des avertissements contenus dans ce guide peut mener à des BLESSURES GRAVES et même au DÉCÈS.

Limite d'âge (Canada/É.-U.)

Ce véhicule entre dans la catégorie "T". Respectez toujours l'âge recommandé :

– Ce véhicule devrait être utilisé par un conducteur de 14 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.

Avis aux parents

Passez le présent guide en revue avec chaque conducteur du véhicule.

Veuillez prendre le temps avec les enfants de revoir les directives d'utilisation sécuritaire appropriée, et portez particulièrement attention aux étiquettes de sécurité sur le produit avant de permettre à quiconque d'utiliser le véhicule.

Comprenez les commandes et le fonctionnement du véhicule et lisez attentivement le Guide du conducteur.

N'oubliez jamais que votre approche face à la sécurité influence l'enfant.

⚠ AVERTISSEMENT

Ce VTT n'est pas un jouet.

– **Le jugement, les habiletés physiques et les compétences varient d'un enfant à l'autre. Certains enfants peuvent ne pas être capables de conduire un VTT en toute sécurité.**
– **Ne permettez jamais l'utilisation continue d'un véhicule par un enfant qui n'a pas les habiletés, la force ou le jugement de le faire fonctionner en toute sécurité.**
– **Ce véhicule devrait être utilisé par un conducteur de 14 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.**
– **BRP recommande que tous les conducteurs de VTT suivent un cours de formation.**

Limite d'âge (hors Canada/É.-U.)

Ce véhicule est de catégorie G; il est donc important de suivre cette recommandation au sujet de l'âge :

– Une personne de moins de 16 ans ne doit jamais conduire ce véhicule.

Formation

N'utilisez jamais ce véhicule sans avoir reçu la formation adéquate. **Suivez une formation.** Tous les utilisateurs devraient s'inscrire à une formation donnée par un instructeur certifié.

Pour de plus amples renseignements sur la sécurité en VTT, communiquez

avec votre concessionnaire Can-Am hors route autorisé, notamment concernant les formations offertes près de chez vous.

Messages sur la sécurité

Les types de messages de sécurité, leur apparence et la façon dont ils sont utilisés dans ce guide sont expliqués de la façon suivante :

Ce symbole d'avertissement de sécurité ⚠ signale un risque de blessure.

⚠ AVERTISSEMENT

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

⚠ ATTENTION

Indique une situation dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, entraînera la mort ou des blessures graves.

AVIS

Avertit d'une directive qui, si elle n'est pas suivie, risque d'endommager gravement les composants du véhicule ou la propriété d'autrui.

À propos de ce Guide du conducteur

Ce Guide a été rédigé pour que le propriétaire, ou le conducteur, d'un véhicule neuf se familiarise avec les diverses commandes, les opérations d'entretien et les méthodes de conduite sûres. Ces directives sont indispensables pour assurer une bonne utilisation du produit.

Conservez ce Guide du conducteur dans le véhicule afin de pouvoir vous y référer pour l'entretien, le diagnostic ou la formation d'autres personnes.

Notez également que le guide est offert en plusieurs langues. En cas de divergence par rapport à la version originale anglaise, cette dernière a préséance.

Pour consulter et/ou imprimer une copie supplémentaire de ce Guide du conducteur, veuillez aller sur le site:

www.operatorsguides.brp.com

L'information contenue dans ce document était exacte à la date de publication. Il faut noter toutefois que BRP adopte une politique d'amélioration continue de ses produits, sans engagement à incorporer les améliorations aux produits déjà fabriqués. En raison de changements de dernière minute, il peut y avoir certaines différences entre le produit tel que fabriqué et les descriptions et la fiche technique du présent guide. BRP se réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques, fonctions, modèles et équipements sans encourir d'obligation.

Ce Guide du conducteur doit se trouver dans le véhicule au moment de sa vente.

INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

Éviter toute intoxication au monoxyde de carbone

Tous les gaz d'échappement des moteurs contiennent du monoxyde de carbone, un gaz mortel. L'inhalation de monoxyde de carbone peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la confusion et finalement la mort.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide qui peut être présent même si aucun gaz d'échappement n'est visible ou senti. Il est possible de se trouver rapidement en présence de concentrations mortelles de monoxyde de carbone et d'être incapable de réagir et de se sauver. Par ailleurs, des concentrations de monoxyde de carbone peuvent rester mortelles pendant des heures ou des jours dans les endroits clos ou mal ventilés. Si des symptômes d'intoxication au monoxyde de carbone sont ressentis, quitter immédiatement les lieux, aller à l'air frais et demander un traitement médical.

Afin d'éviter les blessures graves ou même la mort causées par du monoxyde de carbone :

– Ne faites jamais fonctionner le véhicule dans un endroit mal aéré ou partiellement clos, comme un garage, un abri d'auto ou une grange. Même si on essaie de chasser les gaz d'échappement avec des ventilateurs ou en ouvrant les portes et les fenêtres, la concentration du monoxyde de carbone peut rapidement devenir dangereuse.
– Ne faites jamais fonctionner le véhicule à l'extérieur là où les gaz d'échappement pourraient être aspirés dans un bâtiment par les ouvertures, comme les fenêtres et les portes.

Évitez les feux d'essence et les autres dangers

L'essence est extrêmement inflammable et hautement explosive. Des vapeurs d'essence peuvent se répandre et être allumées par une étincelle ou une flamme à plusieurs mètres du moteur. Pour réduire les risques d'incendie ou d'explosion, suivez les instructions ci-dessous :

L'essence est toxique et peut provoquer des blessures ou le décès.

– Ne siphonnez jamais de l'essence avec la bouche.
– En cas d'ingestion d'essence, d'éclaboussure dans les yeux ou d'inhalation des vapeurs d'essence, consultez immédiatement votre médecin.
– En cas de déversement d'essence sur soi, se laver à l'eau et au savon et changer de vêtements.

Éviter de se brûler avec des pièces chaudes

Certaines parties, comme les disques de frein et des composants de l'échappement, chauffent pendant une utilisation normale. Pour éviter les brûlures, évitez tout contact pendant et peu de temps après l'utilisation.

Accessoires et modifications

Toute modification ou tout ajout d'accessoires approuvé par BRP pourrait affecter le comportement de votre véhicule. Il est alors important de vous familiariser avec votre véhicule et ces changements, et d'adapter votre conduite en conséquence.

Évitez d'installer des équipements qui ne sont pas spécifiquement approuvés par BRP pour le véhicule et évitez les modifications non autorisées. Ces modifications et équipements n'ont pas été testés par BRP peuvent présenter des risques. Par exemple, ils peuvent :

– causer une perte de contrôle et augmenter le risque d'accident;
– provoquer une surchauffe ou des courts-circuits, augmenter le risque d'incendie ou de brûlures;
– affecter les dispositifs de protection fournis par le véhicule;
– modifier le comportement de la remorque lors du transport du véhicule;
– entraîner un risque de perte d'objets lors du transport sur la route;

votre véhicule peut également devenir illégal à conduire.

Communiquez avec votre concessionnaire BRP pour connaître les accessoires BRP disponibles pour votre véhicule.

Pour des raisons de sécurité, certains accessoires BRP doivent être installés par un concessionnaire BRP. Cependant, si vous décidez d'installer l'accessoire vous-même, lorsque le concessionnaire n'est pas tenu de le faire, il est important de suivre attentivement toutes les instructions et, le cas échéant, de comprendre toutes les informations relatives à l'utilisation du produit ou son entretien.

Si l'accessoire a été installé sur votre véhicule par une autre personne que vous, BRP vous recommande fortement de lire le feuillet d'instructions correspondant, car il peut contenir d'autres informations sur l'utilisation de l'accessoire en toute sécurité ou son entretien.

Les fiches d'instructions sont disponibles sur le site web :

– *HTTPS://INSTRUCTIONS.BRP.COM*

MESSAGES DE SÉCURITÉ SPÉCIAUX

CE VÉHICULE N'EST PAS UN JOUET. SON UTILISATION PEUT ÊTRE DANGEREUSE.

– La conduite de ce véhicule est différente de celle des autres véhicules. En cas de conduite imprudente, une collision ou un capotage peut survenir, même pendant des manœuvres courantes comme les virages, la conduite dans une pente ou le franchissement d'obstacles.

DES BLESSURES GRAVES ET MÊME LA MORT peuvent survenir si on ne se conforme pas à ces instructions :

– Lisez attentivement ce Guide du conducteur et toutes les étiquettes de sécurité apposées sur le produit et appliquez les procédures décrites. Regardez avec attention la Vidéo de sécurité avant toute utilisation du véhicule.
– Respectez toujours la limite d'âge :
  – **Canada et États-Unis** : Le véhicule devrait être utilisé par un enfant de 14 ans ou plus, sous la supervision d'un adulte, ou par un conducteur de 16 ans ou plus.
  – **Hors Canada et États-Unis :** Une personne de moins de 16 ans ne doit jamais conduire ce véhicule.
– De plus, ne permettez jamais l'utilisation continue d'un VTT par un enfant qui n'a pas les habiletés de le faire fonctionner en toute sécurité, et ce, quel que soit son âge.
– N'utilisez jamais ce véhicule sans porter un casque approuvé de taille adaptée et d'autres vêtements de conduite nécessaires. Reportez- vous au paragraphe *Équipement de protection* dans la sous-section *Conduite du véhicule* pour des informations détaillées.
– Ne transportez jamais un passager à bord de ce véhicule. Ce véhicule est conçu pour transporter seulement son conducteur. Ne faites pas de modifications pour transporter un passager. Les passagers agissent sur l'équilibre et la direction et augmentent le risque de perdre la maîtrise.
– Ne chargez jamais une cargaison sur ce véhicule.
– Ce véhicule n'est pas conçu pour rouler sur des surfaces pavées, telles que trottoirs, allées, parkings et rues. Si vous devez parcourir une courte distance avec véhicule sur ce type de surfaces, évitez toute action brusque sur la direction, l'accélérateur et les freins. Réduisez la vitesse.
– Ce véhicule n'est pas prévu pour circuler sur les routes et les autoroutes (c'est une pratique illégale dans la plupart des endroits). Toute circulation sur les routes ou les autoroutes présente un risque de collision avec un autre véhicule.
– Ne jamais conduire le véhicule en cas de fatigue, de maladie ni sous l'influence de l'alcool ou de drogues. Ces conditions augmentent le temps de réaction du conducteur et altèrent ses capacités de jugement.
– Ne faites jamais de cabrés, de sauts ni d'autres cascades.
– Ne conduisez jamais à une vitesse excessive. Déplacez-vous à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à votre expérience.
– Conduisez toujours lentement et soyez très prudent lorsque vous vous aventurez en terrain inconnu. Demeurez attentif aux variations de terrain en circulant à bord de ce véhicule.
– Ne jamais utiliser le véhicule en terrain très accidenté, glissant ou friable, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques nécessaires à la maîtrise de

ce véhicule sur de tels terrains. Soyez toujours particulièrement prudent sur ces types de terrain.

– Utilisez toujours les procédures de virage décrites dans la section *Techniques de conduite générales* de ce Guide du conducteur. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse. Ne jamais tourner à une vitesse excessive.
– Utilisez toujours les procédures d'ascension décrites dans la section *Techniques de conduite générales* de ce Guide du conducteur. Examinez le terrain attentivement avant de monter une pente. Ne jamais monter une pente dont la surface est glissante ou friable. Transférez votre poids vers l'avant. Ne jamais actionner l'accélérateur et ne jamais changer de vitesse brusquement. Ne traversez jamais la crête d'une colline à haute vitesse.
– Utilisez toujours les procédures pour descendre et freiner dans les pentes, telles que décrites dans la section *Techniques de conduite générales* de ce Guide du conducteur. Examinez le terrain attentivement avant de descendre une pente. Ne traversez jamais la crête d'une colline à haute vitesse. Évitez de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente tout droit dans la mesure du possible.
– Utilisez toujours les procédures pour vous déplacer en dévers, à flanc de colline, décrites dans la section *Techniques de conduite générales* de ce Guide du conducteur.. Éviter les pentes dont la surface est glissante ou friable. Transférez votre poids vers le côté en amont du véhicule Ne jamais tenter un virage dans une pente si vous ne maîtrisez pas la technique de virage pour un terrain plat, telle que décrite dans ce guide. Éviter dans la mesure du possible de se déplacer latéralement sur une pente escarpée.
– Procédez toujours de la façon indiquée plus loin dans ce guide lors d'un calage ou si le véhicule recule quand vous montez une colline. Pour éviter tout calage, choisissez la gamme appropriée et maintenez une vitesse constante en montée. Si vous calez ou partez en arrière, utilisez la méthode de freinage spéciale décrite dans la section *Techniques de conduite générales* de ce Guide du conducteur.
– Vérifiez toujours s'il y a des obstacles avant de vous aventurer en terrain inconnu. Ne tentez jamais de passer de gros obstacles comme des rochers ou des troncs d'arbres. Pour franchir des obstacles, suivez toujours les procédures appropriées décrites dans la section *Techniques de conduite générales* de ce Guide du conducteur.
– Soyez toujours prudent quand le véhicule dérape, patine ou glisse. Apprendre à contrôler de façon sûre un véhicule qui dérape ou qui glisse en s'exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau. Sur les surfaces extrêmement glissantes, telles que la glace, circulez très lentement et très prudemment pour réduire le risque de perte de contrôle en dérapant.
– N'utilisez jamais ce véhicule dans un fort courant d'eau ou lorsque l'eau est plus profonde que ce qui est recommandé dans le Guide du conducteur. Le niveau d'eau ne doit jamais dépasser la hauteur des repose-pieds. L'eau réduit la capacité de freinage. Testez vos freins une fois sorti de l'eau, de la boue ou de la neige. Au besoin, freinez à répétition pour sécher les freins. Prévoir davantage de distance pour freiner.
– Garder toujours à l'esprit que les conditions météorologiques et du terrain, le système de freinage et l'état des pneus, la vitesse du véhicule et son comportement influencent la distance de freinage. Ajustez votre conduite en fonction de ces éléments.

- Inspectez et confirmez toujours que le véhicule fonctionne de façon sécuritaire avant toute utilisation. Reportez-vous à la *Vérification de préutilisation*. Respectez toujours les programmes et procédures d'entretien décrits dans la section *Entretien* de ce guide de l'utilisateur.
- Assurez-vous toujours que la pression des pneus est adéquate. Lorsque vous remplacez un pneu, utilisez uniquement la taille et le type recommandés.
- Toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.
- Ne jamais utiliser le véhicule sur des pentes trop escarpées pour le véhicule ou votre niveau de compétence. S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur les pentes plus prononcées.
- BRP recommande de rester assis sur votre VTT lorsque vous roulez en marche arrière. Évitez de vous tenir debout. Votre poids pourrait se déplacer vers l'avant et s'appuyer contre la manette d'accélérateur, causant ainsi une accélération soudaine pouvant mener à une perte de maîtrise du véhicule.
- Toute vitesse excessive par rapport aux conditions existantes peut causer un accident avec des blessures. Maniez doucement l'accélérateur pour vous déplacer en sécurité. Les statistiques montrent que les virages à haute vitesse entraînent généralement des accidents et des blessures. N'oubliez jamais que ce véhicule est lourd! S'il venait à se renverser, son poids à lui seul pourrait vous emprisonner, entraînant des blessures.
- Ce véhicule n'est pas conçu pour sauter et ne peut absorber entièrement l'énergie d'impacts tels que les sauts et il vous transmettra cette énergie. La pratique de cabrés peut faire que le véhicule se renverse sur vous. Ces deux exercices sont très risqués et nous vous recommandons de les éviter en tout temps.
- N'utilisez jamais ce véhicule sans avoir reçu la formation adéquate. **Suivez une formation.** Tous les utilisateurs devraient s'inscrire à une formation donnée par un instructeur certifié.

AVERTISSEMENTS OPÉRATIONNELS

En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :

⚠ AVERTISSEMENT

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

Les avertissements suivants et leur format répondent aux exigences de la United States Consumer Product Safety Commission. Ils doivent être inclus dans le Guide du conducteur de tous les véhicules tout-terrain ou VTT.

Les illustrations suivantes ne sont que des représentations générales. Votre modèle peut différer.

Utilisation d'un véhicule sans instructions appropriées

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation du véhicule sans avoir reçu la formation adéquate.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le risque d'accident s'accroît beaucoup si le conducteur ne connaît pas la bonne façon d'utiliser adéquatement ce véhicule dans des situations variées et sur divers types de terrains.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Les conducteurs débutants et sans expérience devraient suivre un cours de formation. Ils devraient ensuite pratiquer régulièrement les compétences acquises durant leur formation ainsi que les techniques de conduite décrites dans le présent Guide du conducteur.

Pour plus de renseignements sur un cours de formation, communiquer avec un concessionnaire Can-Am agréé.

Limite d'âge (Canada et États-Unis)

⚠ AVERTISSEMENT



vmo2010-001-001

DANGER POSSIBLE
Non-respect de la limite d'âge pour conduire ce véhicule.

CONSÉQUENCES POSSIBLES
L'utilisation par un enfant d'un véhicule qui ne convient pas à son âge peut causer des blessures ou la mort.
Même si l'enfant a l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule, il se peut qu'il ne possède pas les compétences, l'habileté ou le jugement requis pour conduire ce véhicule en toute sécurité, ce qui pourrait entraîner un accident grave.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Ce véhicule devrait être utilisé par un conducteur de 14 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.

Limite d'âge (hors Canada et États-Unis)

⚠ AVERTISSEMENT



V00A1AQ

DANGER POSSIBLE

Non-respect de l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'utilisation par un enfant d'un véhicule qui ne convient pas à son âge peut causer des blessures ou la mort.

Même si l'enfant a l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule, il se peut qu'il ne possède pas les compétences, l'habileté ou le jugement requis pour conduire ce véhicule en toute sécurité, ce qui pourrait entraîner un accident grave.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Aucun enfant de moins de 16 ans ne doit conduire ce véhicule.

Transport d’un passager

⚠ AVERTISSEMENT



V00A02O

DANGER POSSIBLE
Transport d’un passager sur ce véhicule.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Importante réduction de vos capacités à maintenir l'équilibre et la maîtrise du véhicule.
Pourrait entraîner un accident causant des blessures au conducteur ou au passager.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Ne jamais transporte de passager. Même si le siège du conducteur est long et permet une grande liberté de mouvement, le véhicule n’est pas conçu pour le transport de passagers.

Circulation sur des surfaces pavées

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Utilisation de ce véhicule sur des surfaces asphaltées.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Les pneus sont conçus pour une utilisation hors route seulement, et non pour les surfaces asphaltées. L’utilisation de ce véhicule sur des surfaces asphaltées peut sérieusement réduire la maniabilité et provoquer une perte de contrôle.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
N'utilisez jamais ce véhicule sur des surfaces asphaltées, y compris les trottoirs, les entrées de cour, les stationnements et les rues.

Véhicule dans les rues, routes ou autoroutes publiques

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Utilisation du véhicule sur la voie publique, les routes ou les autoroutes.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Risques de collision avec un autre véhicule.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
N'utilisez jamais ce véhicule sur la voie publique, une route, une autoroute, un chemin de terre ou une route de gravier. Dans plusieurs endroits, il est illégal d'utiliser ce véhicule sur la voie publique, les routes et les autoroutes.

Conduire sans vêtements de protection

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Conduite du véhicule sans porter un casque approuvé, des lunettes de protection et des vêtements protecteurs.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

- **L'utilisation du véhicule sans le port d'un casque homologué augmente les risques de blessure grave à la tête et de décès en cas d'accident.**
- **L'utilisation du véhicule sans le port d'une protection oculaire peut provoquer un accident et augmenter les risques de blessure grave en cas d'accident.**
- **L'utilisation du véhicule sans vêtements protecteurs augmente les risques de blessure grave en cas d'accident.**

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours porter un casque approuvé et bien ajusté. Il est également recommandé de porter :

- **Une protection oculaire (lunettes ou visière)**
- **Une mentonnière rigide**
- **Des gants et des bottes**
- **Une chemise ou une veste à manches longues**
- **Un pantalon.**

Drogue, alcool

⚠ AVERTISSEMENT

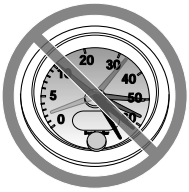


V00A07O

DANGER POSSIBLE
Utilisation du véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Le jugement du conducteur peut être sérieusement compromis.
La vitesse de réaction peut être ralentie.
Le sens de l'équilibre et la perception du conducteur peuvent être compromis.
Un accident voire un décès pourraient survenir.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Ne conduisez jamais ce véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

Vitesses excessives

⚠ AVERTISSEMENT



V00A08O

DANGER POSSIBLE
Conduite du véhicule à une vitesse excessive.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Augmente les risques d'une perte de contrôle du véhicule, ce qui peut provoquer un accident.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Se déplacer à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à son expérience.

Tentatives de cabrés, de sauts et autres cascades.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Tentatives de cabrés, de sauts et autres cascades.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Augmente les risques d'accident, dont le renversement.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Ne jamais tenter d'effectuer des acrobaties, telles que cabrés et sauts notamment. Éviter les manœuvres visant à épater les gens.

Inspection du véhicule

⚠ AVERTISSEMENT

DANGER POSSIBLE
Défaut d'inspecter le véhicule avant de l'utiliser.
Défaut de bien entretenir le véhicule.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Augmente les risques d'accident et d'endommagement de l'équipement.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Toujours inspecter le véhicule avant toute utilisation pour vérifier s'il est en bon état de marche.
Toujours observer les consignes du programme d'entretien inclus dans ce Guide du conducteur.

Cours d'eau gelés

⚠ AVERTISSEMENT

DANGER POSSIBLE
Conduite sur des cours d'eau gelés.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Passer à travers la glace peut provoquer de graves blessures ou la mort.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Ne jamais conduire le véhicule sur une surface gelée avant de s'être assuré que la glace est assez épaisse pour supporter le poids du véhicule et de sa charge ainsi que la force créée par un véhicule en mouvement.

Position conseillée dans le véhicule

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Retirer ses mains du guidon ou ses pieds des repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Ne pas tenir le guidon, ou ne le tenir qu'à une main, réduit la capacité à maîtriser le véhicule et risque d'entraîner une perte d'équilibre ou une chute du véhicule. Le non-maintien des pieds sur les repose-pieds peut provoquer des blessures ou un accident, les pied ou les jambes risquant d'entrer en contact avec les roues arrière.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Le conducteur doit toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.

Terrain inconnu

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Conduite imprudente du véhicule en terrain inconnu.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Le conducteur peut réaliser trop tard qu'il y a des rochers cachés, des bosses ou des cavités, de sorte qu'il ne pourrait réagir à temps.
Il risque de perdre la maîtrise du véhicule ou celui-ci pourrait se renverser.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Conduire lentement et très prudemment en terrain inconnu.
Demeurer attentif aux variations de terrain en circulant à bord de ce véhicule.

Déplacement sur un terrain excessivement rugueux, glissant ou meuble

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Conduite imprudente du véhicule en terrain très accidenté, glissant ou meuble.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Peut entraîner une perte d'adhérence ou de maîtrise du véhicule et ainsi provoquer un accident ou un renversement.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Ne pas utiliser le véhicule en terrain très accidenté, glissant ou friable, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques d'utilisation du véhicule sur ce type de terrain.
Soyez toujours particulièrement prudent sur ces types de terrain.

Virages mal négociés

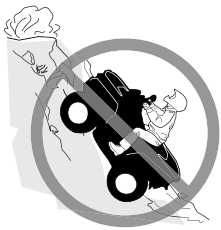
⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Virage inadéquat.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
La perte de maîtrise du véhicule pourrait s'ensuivre, causant une collision ou un renversement.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Toujours observer les consignes relatives aux virages prescrites dans ce Guide du conducteur. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse.
Ne jamais tourner à une vitesse excessive.

Collines excessivement raides

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Utilisation sur des pentes trop escarpées.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Le véhicule peut se renverser plus facilement sur des pentes très escarpées que sur des surfaces de niveau ou sur de petites pentes.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Ne jamais utiliser le véhicule sur des pentes trop escarpées pour le véhicule ou votre niveau de compétence.
S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur les pentes plus prononcées.

Ascension de colline

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Monter les collines de façon inadéquate.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Pourrait entraîner une perte de maîtrise ou le renversement du véhicule.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Toujours observer les consignes relatives aux pentes prescrites dans ce Guide du conducteur.
Toujours examiner le terrain avant de monter une pente.
Ne jamais monter une pente dont la surface est glissante ou friable.
Transférez votre poids vers l'avant.
Ne jamais actionner l'accélérateur et ne jamais changer de vitesse brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.
Ne traversez jamais la crête d'une colline à haute vitesse. Un obstacle, un escarpement prononcé, un autre véhicule ou une autre personne pourrait se trouver de l'autre côté.

Descente de colline

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Méthode de descente inadéquate.

CONSÉQUENCES POSSIBLES
Pourrait entraîner une perte de maîtrise ou le renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Toujours observer les consignes relatives aux descentes prescrites dans ce Guide du conducteur.

REMARQUE :
Une technique particulière est nécessaire pour freiner en descente.

Toujours examiner le terrain avant de descendre une pente.
Transférez votre poids vers l'arrière.
Ne jamais descendre une pente à haute vitesse.
Éviter de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente tout droit dans la mesure du possible.

Déplacements ou virages dans les pentes

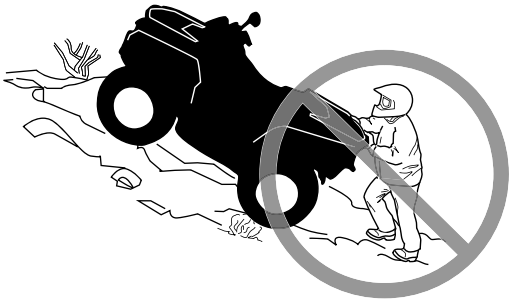
⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Déplacements à flanc de colline ou virages inadéquats dans les pentes.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Pourrait entraîner une perte de maîtrise ou le renversement du véhicule.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Ne jamais tenter de faire demi-tour sur une pente avant d'avoir maitrisé la technique du virage sur terrain plat telle que décrite dans le Guide du conducteur. Toujours procéder avec prudence lors de la négociation d'un virage dans une pente.
Éviter dans la mesure du possible de se déplacer latéralement sur une pente escarpée.
Lors d'un déplacement à flanc de colline :
Toujours observer les consignes appropriées décrites dans ce Guide du conducteur.
Éviter les pentes dont la surface est glissante ou friable.
Le conducteur doit transférer son poids vers le côté en amont du véhicule.

Calage, recul ou débarquement pendant la montée d'une pente.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Calage, recul ou débarquement inadéquat quand on monte une pente.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Pourrait entraîner un renversement du véhicule.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Choisir la vitesse basse et maintenir une vitesse constante en montant une côte.
Si le véhicule cesse d'avancer :
Le conducteur doit transférer son poids vers le haut de la colline. Ne jamais actionner l'accélérateur et ne jamais changer de vitesse brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.
Serrer les freins.
Verrouillez le frein de stationnement après l'immobilisation.
Descendez du côté amont ou par un côté si le véhicule est dirigé vers le haut de la pente.
Si le véhicule commence à reculer :
Le conducteur doit transférer son poids vers le haut de la colline. Ne jamais actionner l'accélérateur et ne jamais changer de vitesse brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.
Ne jamais serrer le frein arrière si le véhicule recule.
Serrer graduellement les freins avant.
Une fois complètement arrêté, serrez également le frein arrière et verrouillez le frein de stationnement.
Descendez du côté amont ou par un côté si le véhicule est dirigé vers le haut de la pente.
Retourner le véhicule et reprendre place en suivant la procédure décrite dans ce Guide du conducteur.

Négociation des obstacles

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Négociation inadéquate des obstacles.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Peut entraîner une perte de contrôle ou une collision.
Pourrait entraîner un renversement du véhicule.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Toujours vérifier s'il y a des obstacles avant de vous aventurer en terrain inconnu.
Ne jamais tenter de passer de gros obstacles, tels que des rochers ou des troncs d'arbres.
Lors du franchissement d'obstacles, toujours observer les consignes appropriées décrites dans ce Guide du conducteur.

Dérapages ou glissades

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Dérapage ou glissement inadéquat.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Risque de perte de contrôle du véhicule.
Les pneus peuvent soudainement adhérer au sol, ce qui peut provoquer le renversement du véhicule.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Apprendre à contrôler de façon sûre un véhicule qui dérape ou qui glisse en s'exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau.
Sur les surfaces extrêmement glissantes, telles que la glace, circuler très lentement et très prudemment pour réduire le risque de perte de contrôle en dérapant.

Eau profonde ou rapide

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Utilisation du véhicule dans une étendue d'eau profonde ou présentant un courant fort.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Les pneus peuvent flotter, ce qui entraînerait une perte de traction et une perte de contrôle pouvant causer un accident.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Ne jamais utiliser le véhicule dans une étendue d'eau profonde ou présentant un courant fort.
Vérifier la profondeur de l'eau et la force du courant avant de traverser un cours d'eau. L'eau ne doit pas monter plus haut que le centre des roues. L'eau réduit la capacité de freinage. Faites fonctionner les freins une fois sorti de l'eau. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les freins.

Conduite en marche arrière

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Utilisation inadéquate de la marche arrière.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Risque de heurter un obstacle ou une personne derrière le véhicule, ce qui pourrait causer de graves blessures.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Avant de passer en marche arrière, vérifier si la voie est libre derrière le véhicule. Après avoir fait les vérifications nécessaires, passer en marche arrière et circuler lentement.

Pression des pneus

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule, ou pression insuffisante ou inégale.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
L'utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule ou dont la pression est insuffisante ou inégale peut entraîner une perte de contrôle, une crevaison, un glissement du pneu sur sa jante et accroître les risques d'accident.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Toujours utiliser la taille et le type de pneus spécifiés dans ce Guide du conducteur pour ce véhicule.
Toujours maintenir la pression des pneus au niveau approprié tel que décrit dans ce Guide du conducteur.
Toujours remplacer les roues ou les pneus endommagés.

Modifications inappropriées

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation d'un véhicule ayant fait l'objet de modifications non approuvées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'installation inadéquate d'accessoires ou la modification de ce véhicule peut avoir un effet sur sa maniabilité et pourrait, dans certains cas, causer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais modifier ce véhicule en installant ou en utilisant des accessoires pour lesquels il n'est pas conçu. Toutes les pièces et tous les accessoires installés sur ce véhicule doivent être approuvés par BRP ; leur installation et leur utilisation doivent se faire conformément aux instructions. Si vous avez des questions, consultez un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

Ne JAMAIS installer de siège pour passager et ne jamais utiliser les porte-bagages pour transporter un passager.

Toute modification du véhicule visant à augmenter sa vitesse et son rendement peut constituer une violation des modalités de la garantie limitée du véhicule. De plus, certaines modifications, telle la dépose des composants du moteur ou du système d'échappement, sont illégales en vertu de la plupart des lois.

Charger, transporter ou tracter une charge

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Surcharge du véhicule, transport ou remorquage inadéquat d'une charge.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Pourrait avoir un effet sur la maniabilité et causer un accident.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Ne jamais dépasser la charge admissible pour ce véhicule. Tenir compte du poids du conducteur, ainsi que de tous les autres accessoires et charges ajoutés.
Répartir la charge adéquatement et la fixer de manière appropriée.
Réduire vitesse et négocier les virages lentement lorsque le véhicule transporte un chargement. Prévoir davantage de distance pour freiner.
Toujours suivre les instructions de ce Guide du conducteur pour transporter une charge ou tirer une remorque.

Transport de matériel inflammable ou dangereux.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Le transport de matériel inflammable ou dangereux comporte un risque d'explosion.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Des blessures graves ou la mort.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Ne jamais transporter de matériel inflammable ou dangereux.

En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :

⚠ AVERTISSEMENT

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

INSPECTION AVANT RANDONNÉE

⚠ AVERTISSEMENT

Effectuez une inspection avant randonnée avant chaque utilisation pour détecter toute anomalie éventuelle pouvant survenir pendant son utilisation. L'inspection avant randonnée peut aider à surveiller l'usure et les dommages avant qu'un problème ne se manifeste. Remédier à toutes les défectuosités découvertes pour réduire le risque de panne ou de collision.

Avant d'utiliser ce véhicule, le conducteur doit toujours effectuer toutes les étapes de la liste d'inspection avant randonnée qui suit.

Liste d'inspection avant randonnée

Avant de démarrer le moteur (clé sur « OFF »)

Éléments à inspecter	Inspections à effectuer	✓
Liquides	Vérifier les niveaux d'essence, d'huile et de liquide de refroidissement.	
Fuites	Rechercher toute fuite sous le véhicule.	
Guidon	S'assurer que la direction fonctionne adéquatement en tournant de gauche à droite et de droite à gauche	
Manette d'accélérateur	Actionner la manette d'accélérateur à quelques reprises pour voir si elle fonctionne bien. Elle doit revenir à la position de ralenti dès qu'on la relâche.	
Frein de stationnement	Serrer le frein de stationnement et s'assurer qu'il fonctionne bien.	
Pneus	Vérifier la pression et l'état des pneus.	
Jantes	Vérifier si les roues sont endommagées et si les écrous de roue sont serrés.	
Radiateur	Vérifier si le radiateur est propre.	
Roues dentées et chaîne d'entraînement	Inspecter les roues dentées pour la présence d'usure ou de dommages.	
	Vérifier le réglage et la lubrification de la chaîne d'entraînement et de la glissière.	
Siège	S'assurer que le siège du conducteur est bien installé et bien attaché.	
Rangement	Pour tout transport de charge, respecter la charge admissible du véhicule. S'assurer que la charge est bien fixée aux porte-bagages.	

Éléments à inspecter	Inspections à effectuer	✓
Compartiments d'entretien et de rangement	Vérifier que les compartiments d'entretien et de rangement sont bien fixés.	
Châssis et suspension	Vérifier sous le véhicule s'il y a des débris sur le châssis ou la suspension et bien nettoyer le châssis et la suspension.	

Avant de démarrer le moteur (clé sur « ON »)

Éléments à inspecter	Inspections à effectuer	✓
Témoins	Vérifier le fonctionnement du voyant de température du moteur (tout de suite après avoir mis la clé sur « ON »).	
	S'assurer que les voyants des positions « N » (point mort) et « R » (marche arrière) s'allument selon la sélection du levier sélecteur.	
Feux	Vérifier le fonctionnement et la propreté des phares et du feu arrière.	
	Vérifier le fonctionnement des feux de croisement et de route.	
	Vérifier le fonctionnement du feu d'arrêt	
Moteur	S'assurer que le robinet d'essence est à la position « ON ».	

Après avoir démarré le moteur

Éléments à inspecter	Inspections à effectuer	✓
Témoins	S'assurer que le voyant de température du moteur est éteint (couper le moteur si le voyant demeure allumé).	
Levier sélecteur	Vérifier le fonctionnement du levier sélecteur (F, N et R).	
Freins	Avancer lentement sur une très courte distance. Actionner les manettes de frein et la pédale de frein individuellement. Les freins doivent s'actionner à fond. Les manettes et la pédale doivent revenir à leur position initiale lorsqu'elles sont relâchées.	

Éléments à inspecter	**Inspections à effectuer**	✓
Interrupteur d’arrêt d’urgence du moteur	Vérifiez que l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur fonctionne correctement.	
Commutateur d'allumage	Vérifier que le commutateur d'allumage fonctionne correctement en démarrant et en arrêtant le moteur	

CONDUITE DU VÉHICULE

En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :

⚠ AVERTISSEMENT

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

Afin d'apprécier pleinement les joies de la conduite de ce véhicule, vous DEVEZ suivre certains conseils et concepts de base. Certains peuvent sembler tout à fait nouveaux, alors que d'autres paraîtront logiques ou évidents.

Même si l'enfant a l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule, il se peut qu'il ne possède pas les compétences, l'habileté ou le jugement requis pour conduire ce véhicule en toute sécurité, ce qui pourrait entraîner un accident grave.

Prenez le temps d'étudier ce guide du conducteur, les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule et la vidéo de sécurité disponible sur : https://can-am.brp.com/off-road/safety. Vous y trouverez une description plus complète de ce que vous devriez savoir avant d'utiliser le véhicule.

Que vous soyez un conducteur novice ou d'expérience, il est essentiel pour votre sécurité de connaître les commandes et les autres caractéristiques du véhicule. Il est également important de connaître la bonne façon de conduire ce véhicule.

Nous recommandons de respecter l'âge indiqué sur l'étiquette de sécurité apposée sur le véhicule. Même si la personne a l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule, il se peut qu'elle ne possède pas les compétences, l'habileté ou le jugement requis pour conduire ce véhicule en toute sécurité, ce qui pourrait entraîner un accident grave.

Il s'agit d'un VTT de haute performance destiné uniquement à une utilisation hors route. Les conducteurs inexpérimentés peuvent méconnaître les risques et être surpris par le comportement spécifique de ce véhicule tout-terrain dans certaines conditions du terrain.

Ce véhicule n'est pas équipé d'un différentiel arrière (les roues arrière tournent toujours à la même vitesse). C'est pourquoi la maniabilité et la capacité de contrôle du véhicule pourraient être grandement réduites sur une surface asphaltée.

Respectez toujours le code de la route lors de la conduite sur une voie publique ou une route. Lorsqu'il faut traverser une route, le conducteur en tête de file doit descendre de son véhicule, observer la route et diriger les autres conducteurs. La dernière personne ayant traversé aide alors le conducteur en tête à traverser à son tour.

Évitez de circuler sur les trottoirs. Les trottoirs sont destinés aux piétons.

Le Guide du conducteur ne renferme qu'une quantité limitée de renseignements. Il est fortement recommandé d'obtenir plus d'information et de formation auprès des autorités locales, des clubs de VTT, d'un organisme reconnu de formation

en VTT (*https://svia.org/*) ou de communiquer avec un concessionnaire Can-Am Hors Route autorisé.

Les personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles physiques et les amateurs de risques sont plus exposés aux capotages ou collisions pouvant entraîner des blessures, voire le décès.

Les véhicules ne sont pas tous identiques. Chacun présente un rendement, des commandes et des caractéristiques qui lui sont propres. Chacun fait appel à une méthode de conduite particulière et offre une tenue de route différente.

Il est important de bien vous familiariser avec les commandes et le fonctionnement général du véhicule avant de vous aventurer hors route. Exercez-vous dans un endroit approprié et ne présentant aucun danger afin de bien vous familiariser avec les commandes. Conduisez lentement. La conduite à haute vitesse exige beaucoup d'expérience, et les conditions de conduite doivent être favorables.

Les conditions de conduite peuvent varier d'un endroit à l'autre. Elles varient en fonction des conditions météorologiques, qui peuvent changer de façon radicale en peu de temps ou d'une saison à l'autre.

On ne conduit pas de la même façon sur les surfaces sablonneuses qu'on conduit sur les surfaces enneigées, dans des forêts et dans des marécages. Chaque surface peut exiger un niveau supérieur de vigilance et d'habileté. Faites preuve de jugement. Procédez toujours avec prudence. Évitez les risques inutiles pouvant générer une situation de détresse ou causer des blessures.

Ne présumez jamais que ce véhicule peut s'aventurer partout sans risque. Un terrain accidenté qui comporte, entre autres, des trous, des dépressions, des talus ou des sols plus ou moins durs peut faire basculer le véhicule ou le rendre instable. Pour éviter ce problème, il est recommandé de ralentir et de toujours observer le terrain devant. Si le véhicule commence à se renverser ou à basculer, il est conseillé de descendre immédiatement DU CÔTÉ OPPOSÉ au renversement !

Une inspection de sécurité annuelle du véhicule est fortement recommandée. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé de véhicules hors route Can-Am pour en savoir plus. Bien que cela ne soit pas requis, il est recommandé qu'un concessionnaire Can-Am hors route autorisé effectue la préparation de présaison du véhicule. Chaque visite au concessionnaire Can-Am hors route autorisé est une bonne occasion de vérifier si le véhicule fait partie d'une campagne de sécurité. Nous vous prions de vous rendre chez votre concessionnaire Can-Am hors route autorisé dans les plus brefs délais si vous avez connaissance d'une campagne liée à la sécurité.

Consultez un concessionnaire Can-Am hors route autorisé pour les accessoires disponibles dont vous pourriez avoir besoin.

Vêtements de conduite

Les conditions météorologiques devraient vous aider à décider comment vous habiller. Habillez-vous selon la température la plus froide prévue. Des sous-vêtements thermiques en contact direct avec la peau constituent un bon isolant. Il est cependant important que le conducteur porte toujours des vêtements protecteurs

et un équipement approprié, dont un casque homologué, des lunettes de protection, des bottes, des gants, un gilet à manches longues et un pantalon. Ce type de vêtement protégera le conducteur de certains dangers mineurs qui peuvent se présenter sur la route. Le conducteur doit éviter de porter des vêtements amples qui pourraient se prendre dans le véhicule ou dans les buissons et les branches. Selon les conditions, il se peut que vous deviez également porter des lunettes antibuée ou de soleil. Des lentilles de couleurs différentes conçues pour les lunettes antibuée ou de soleil aident à distinguer les variations de terrain. Portez des lunettes de soleil le jour seulement.



Des passagers avec un équipement de protection requis

Le transport d'un passager est interdit

Ce véhicule est conçu pour le transport d'un conducteur seulement. Même si le siège du conducteur est long, ce véhicule n'est pas conçu pour transporter un ou plusieurs passagers. Ne posez JAMAIS de siège pour passager et n'utilisez jamais le porte-bagages pour transporter un passager. Le transport d'un ou de plusieurs passagers peut modifier la stabilité et la maîtrise du véhicule.

Conduite récréative

Respectez les droits et les limites des autres. Évitez les endroits désignés pour les autres utilisateurs de sites hors route. Cela inclut les sentiers destinés à la motoneige, à l'équitation, au ski de fond, au vélo de montagne, etc. Ne supposez jamais qu'il n'y a personne sur le sentier. Gardez toujours la droite et évitez de zigzaguer d'un côté à l'autre du sentier. Préparez-vous à vous arrêter pour vous ranger sur le côté quand un autre utilisateur arrive en sens contraire.

Adhérez à un club de véhicules tout-terrain. Cela vous permet d'obtenir une carte des sentiers et des conseils ainsi que des renseignements sur les endroits réservés à ce sport. Si aucun club n'existe dans votre région, contribuez à en mettre un sur pied. Les randonnées de groupe et les activités d'un club constituent une expérience sociale des plus intéressantes.

Tenez-vous toujours à une distance sécuritaire des autres véhicules. En jugeant bien la vitesse, les conditions du terrain, la température ainsi que l'état mécanique du véhicule et en ayant confiance au bon jugement des autres, vous serez en mesure de déterminer la distance de sécurité appropriée. Ce véhicule, tout comme les autres véhicules, ne peut s'arrêter immédiatement. Prévoir davantage de distance pour freiner. Sur les modèles 2 places, la maniabilité, la stabilité et la distance de freinage du véhicule peuvent varier quand vous transportez un passager. Conduisez plus lentement lorsqu'un passager vous accompagne.

Avant d'utiliser le véhicule, informez vos proches de l'itinéraire envisagé et du moment prévu pour le retour.

Selon la durée de la randonnée, munissez-vous d'outils supplémentaires, d'eau, de nourriture et de matériel d'urgence. Renseignez-vous sur les endroits où il sera possible de vous approvisionner en essence et en huile. Préparez-vous à faire face à tout imprévu.

Trousse de premiers soins	Clé à molette
Téléphone cellulaire	Couteau
Ruban adhésif	Lampe de poche
Corde	Lunettes de protection avec lentilles colorées
Ampoules de rechange	Carte des sentiers
Trousse d'outils fournie	Collations

Environnement

Ce véhicule présente, entre autres, l'avantage de vous mener hors des sentiers battus. Il est cependant important de toujours respecter la nature et le droit des autres d'en profiter. Évitez les endroits vulnérables sur le plan environnemental. Ne conduisez pas sur la végétation forestière ni les arbustes; n'abattez pas les arbres et ne détruisez pas les clôtures; évitez de faire tourner les roues à vide et de détruire le terrain. Ayez « le pied léger ».

Ce véhicule peut causer des incendies de forêt par véhicule hors route si des débris s'accumulent à proximité de l'échappement ou d'autres points chauds du moteur et s'allument puis tombent dans l'herbe sèche. Évitez de rouler dans les zones humides, dans les tourbières ou les herbes hautes où les débris peuvent s'accumuler. Si vous avez roulé dans ces endroits, inspectez et enlevez tous les débris du moteur et les points chauds. Reportez-vous à *Soins du véhicule* pour les détails.

Il est interdit de pourchasser les animaux sauvages dans de nombreux endroits. Les animaux peuvent mourir d'épuisement si on les pourchasse avec un véhicule motorisé. Si vous rencontrez un animal sur le sentier, arrêtez-vous pour l'observer paisiblement et avec prudence. Vous en garderez un des plus beaux souvenirs de votre vie.

Respectez le principe: « ce que j'apporte, je le rapporte ». Évitez de jeter des ordures. N'allumez aucun feu de camp à moins d'en avoir la permission. Dans un tel cas, positionnez le feu à une distance raisonnable des endroits secs. Les dangers que vous pouvez créer sur le sentier pourraient tôt ou tard causer des blessures, à soi-même ou aux autres.

Respectez les terres agricoles. Obtenez toujours la permission du propriétaire avant de vous aventurer en terrain privé. Respectez les cultures, les animaux de ferme et les limites de la propriété.

Enfin, évitez de polluer les cours d'eau, les lacs et les rivières. Ne modifiez en aucun cas le système d'échappement ni le moteur et n'enlevez aucun de ses composants.

Limites de conception

Quoique le véhicule soit exceptionnellement robuste pour sa catégorie, il s'agit par définition d'un véhicule léger et son utilisation doit se limiter à sa fonction première.

L'ajout d'un poids sur une partie quelconque du véhicule modifiera sa stabilité en plus de modifier son rendement.

Utilisation hors route

L'utilisation hors route présente toujours un danger. Tout terrain n'ayant pas été préparé spécialement pour des véhicules présente un danger inhérent lorsque son angle, sa composition et sa pente sont imprévisibles. Le terrain comme tel est une source continuelle de dangers, et quiconque s'y risque doit en être conscient.

Un conducteur qui s'aventure hors route devrait toujours emprunter la voie la plus sûre en observant rigoureusement le terrain devant lui. Le véhicule ne doit être confié en aucun cas à une personne ne connaissant pas parfaitement les instructions de conduite. Personne ne devrait s'aventurer en terrain escarpé ou incertain.

Techniques de conduite

Le présent guide ne renferme qu'une quantité limitée de renseignements. Il est conseillé d'améliorer ses connaissances et de parfaire son habileté en suivant un cours de formation reconnu.

Les précautions idéales à prendre contre les risques que représente l'utilisation d'un véhicule se résument en quelques mots: prudence, expérience et habileté.

Respectez la signalisation du sentier. Elle est là pour aider tous ses usagers.

Deux choses sont importantes lorsque vous roulez sur des collines ou des pentes : soyez prêt à réagir face à un terrain glissant, à des variations de terrain ou à des obstacles et ajustez constamment la position de votre corps.

S'il y a le moindre doute quant à la capacité du véhicule à négocier en toute sécurité un obstacle ou une étendue, empruntez une autre route.

Hors route, la puissance et la traction, plus que la vitesse, sont importantes. Ne conduisez jamais à une vitesse qui réduit votre visibilité et votre capacité à choisir les passages sécuritaires.

Observez constamment le terrain devant vous pour repérer les variations soudaines d'inclinaison et les obstacles tels que les rochers ou les souches, qui peuvent entraîner une perte de stabilité et faire basculer ou renverser le véhicule.

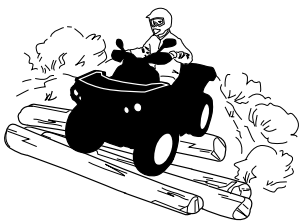
Évitez d'utiliser le véhicule si les commandes ne fonctionnent pas normalement.

Lorsque vous êtes stationné ou à l'arrêt, assurez-vous de placer le levier en position PARK et serrez le frein de stationnement. Cette précaution est particulièrement importante pour le stationnement en pente. En pente raide ou, si le véhicule transporte une charge, bloquez les roues du véhicule avec des roches ou des briques.

Utilisez toujours des techniques de conduite adéquates pour éviter les renversements du véhicule sur les collines et les terrains accidentés et dans les virages.

Position du corps

Pour assurer une bonne maîtrise du véhicule, nous vous recommandons fortement de garder les mains sur le guidon et à portée des commandes. Le même principe s'applique aux pieds sur les repose-pieds. Pour réduire les risques de blessures à vos jambes et à vos pieds, gardez ceux-ci sur les repose-pieds à tout moment. Évitez d'orienter le bout de vos pieds vers l'extérieur ou d'étendre vos pieds pour faciliter les virages, car ils pourraient être heurtés ou bloqués par un obstacle ou entrer en contact avec les roues.



Malgré le fait que ce véhicule soit équipé d'une suspension, un terrain ondulé ou accidenté vous rendra inconfortable et peut même causer des maux de dos. L'adoption d'une position accroupie ou semi-accroupie est souvent nécessaire. Ralentissez et laissez vos jambes fléchies absorber les chocs.

Franchissement de routes

Lorsqu'il faut traverser une route, le conducteur en tête de file doit descendre de son véhicule, observer la route et diriger les autres conducteurs. La dernière

personne ayant traversé aide alors le conducteur en tête à traverser à son tour. Évitez de circuler sur les trottoirs. Les trottoirs sont destinés aux piétons.

Virages

Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse.

Gardez les mains sur le guidon et les pieds sur les repose-pieds.

Maintenez une vitesse constante ou accélérez légèrement dans le virage.

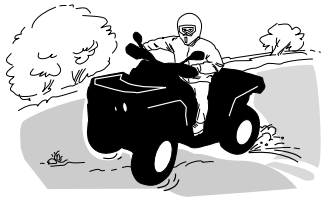
Pour réduire le risque de renversement :

- Manœuvrer avec prudence dans les virages.
  - Ne tournez pas le guidon trop loin ou trop vite en fonction de la vitesse et du terrain. Ajustez l'effort exercé sur le guidon en conséquence.
  - Ralentissez avant d'entrer dans un virage. Évitez de freiner brusquement dans un virage.
  - Évitez d'accélérer soudainement et vivement, même lorsque le véhicule est arrêté ou circule à basse vitesse.
- Ne tentez jamais de faire un dérapage, un glissement inadéquat, des têtes à queue ou d'autres types de cascades. Si le véhicule dérape ou glisse, tournez le volant en direction du glissement ou du dérapage. Ne freinez jamais brutalement et ne bloquez pas les roues.
- La conduite sur route asphaltée diffère de la conduite tout-terrain. Elle nécessite une approche différente pour tous les changements de direction et le freinage. Tournez graduellement, roulez lentement et évitez les accélérations ou les freinages brusques.

Évitez de tourner brusquement le guidon et d'actionner subitement l'accélérateur et le frein dans les virages.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais tourner à une vitesse excessive.



Si le véhicule se met à glisser, tournez le guidon dans la direction du glissement jusqu'à la reprise de la maîtrise du véhicule. Ne serrez jamais les freins à fond et ne bloquez jamais les roues.

⚠ AVERTISSEMENT

Les pneus du véhicule ne conviennent pas aux surfaces asphaltées. De plus, le véhicule n'est pas équipé d'un différentiel arrière (les roues arrière tournent toujours à la même vitesse). C'est pourquoi la maniabilité et la capacité de contrôle du véhicule pourraient être grandement réduites sur une surface asphaltée.

Freinage

Gardez les mains sur le guidon et les pieds sur les repose-pieds pendant le freinage.

Exercez-vous à freiner pour vous familiariser avec les freins.

– Freinez d'abord à basse vitesse, puis à une vitesse plus élevée.
– Exercez-vous à freiner en ligne droite à différentes vitesses et intensités.
– Exercez-vous à freiner en cas d'urgence; le freinage est optimal en ligne droite, avec vigueur, sans faire bloquer les roues.

Rappelez-vous que la distance de freinage dépend de la vitesse du véhicule, de la charge et du type de surface. De plus, l'état des pneus et des freins influence grandement la distance de freinage.

REMARQUE :
Lorsque vous freinez alors que le véhicule se dirige en marche avant, le poids du véhicule se transfère aux roues avant. Pour un meilleur freinage, le système de freinage exerce une force supérieure sur les roues avant. Cela influence la maniabilité du véhicule et la direction lorsque vous freinez vigoureusement. Il est important d'en tenir compte lorsque vous freinez.

Marche arrière

Avant de passer en marche arrière, assurez-vous que la voie est libre derrière le véhicule. Reculez lentement et évitez les virages serrés.

Nous vous recommandons de vous asseoir sur votre véhicule tout-terrain lorsque vous effectuez une marche arrière. Évitez de vous tenir debout. Votre poids pourrait se déplacer vers l'avant et s'appuyer contre la manette d'accélérateur, causant ainsi une accélération soudaine.

⚠ AVERTISSEMENT

Cette accélération subite en marche arrière pourrait à son tour provoquer une perte de contrôle.

Obstacles

Franchissez les obstacles rencontrés sur « le chemin » avec prudence. Il peut s'agir de pierres détachées, de troncs d'arbres, de surfaces glissantes, de clôtures, de poteaux, de remblais ou de dépressions. Évitez ces obstacles dans la mesure du possible. Rappelez-vous que certains sont trop gros ou dangereux pour qu'on puisse les traverser, et doivent donc être évités. Les pierres et les troncs plus petits peuvent être franchis sans danger, pourvu qu'on les aborde à un angle de 90° °. Tenez-vous sur les repose-pieds, genoux fléchis. Ajustez la

vitesse sans perdre d'élan et évitez « d'accélérer brusquement ». Tenez le guidon fermement. Transférez votre poids vers l'arrière et franchissez l'obstacle. Assurez-vous que les roues avant demeurent au sol. Tenez compte du fait que l'obstacle peut glisser ou se déplacer en le franchissant.

Montée

Grâce à sa conception, ce véhicule est un excellent grimpeur, à un point tel qu'il pourrait basculer avant même de perdre sa traction. Par exemple, il est fréquent qu'on escalade une colline érodée au point où sa crête est très pointue. Le véhicule peut évidemment surmonter un tel obstacle, mais vous devez le faire en tenant compte du risque de basculement au moment où le poids du véhicule est transféré de l'avant vers l'arrière.

Le même problème peut survenir lorsqu'un objet incrusté soulève l'avant du véhicule plus que vous ne le désirez. Dans ce cas, modifiez votre trajectoire. Tenez compte des risques que représente le déplacement à flanc de colline.

Il est également prudent de bien connaître l'état du terrain de l'autre côté de la colline ou du talus. Il arrive trop souvent qu'il y ait un escarpement impossible à négocier ou à descendre.

Avant d'essayer de monter une colline, gardez ces choses en tête. Monter une côte ne devrait être tenté que par des conducteurs expérimentés. Commencez sur de faibles pentes. Conduisez toujours tout droit vers le haut et maintenez votre poids vers l'avant et vers le haut de la colline. Gardez les pieds sur les appuie-pieds, enclenchez un rapport de boîte de vitesses bas, puis accélérez avant d'entreprendre l'ascension. Essayez de maintenir une vitesse constante et actionnez doucement l'accélérateur pour éviter les accélérations. Une pente abrupte ou une variation de terrain ou le roulement d'une roue sur un obstacle pourrait avoir un impact important sur la stabilité, car il pourrait soulever l'avant du véhicule augmentant le risque de renversement. Certaines collines sont trop raides pour s'arrêter ou récupérer en toute sécurité après une tentative infructueuse d'escalade. Essayez d'éviter les pentes raides. Si vous n'êtes pas prudent, le véhicule pourrait basculer lors de la montée de la colline. Si l'angle est tel qu'il est impossible de grimper ou si le véhicule se met à reculer, freinez en prenant soin de ne pas glisser et serrez le frein de stationnement. Descendez du véhicule par le côté gauche et utilisez ensuite la technique du virage en K (tout en marchant en arrière, à côté du véhicule sur le côté le plus élevé et avec une main sur la manette de frein, reculez lentement l'arrière du véhicule vers le haut de la colline, puis conduisez vers le bas). Marchez ou descendez toujours en amont de la pente et restez à l'écart du véhicule et de ses roues motrices. Ne tentez jamais de retenir un véhicule qui se renverse. Restez à l'écart. Évitez de traverser le sommet de la colline à haute vitesse. Des obstacles, dont des escarpements, peuvent se trouver de l'autre côté.

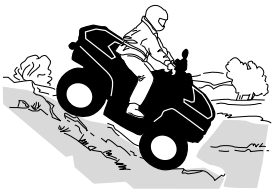


Descente

Ce véhicule peut gravir des pentes qui sont plus raides qu'il ne peut descendre en toute sécurité. Par conséquent, avant de monter une pente, assurez-vous qu'il est possible de la descendre en toute sécurité.

Si vous ralentissez en descendant une pente glissante, le véhicule pourrait déraper. Maintenez une vitesse constante ou accélérez légèrement pour reprendre le contrôle.

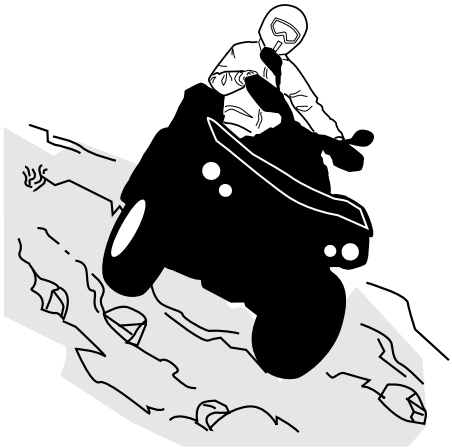
Maintenez le poids de votre corps vers l'arrière. Freinez graduellement pour éviter de glisser. En descente, ne ralentissez pas avec la compression du moteur et ne mettez pas le véhicule au point mort. Essayez d'éviter les pentes raides. Si vous n'êtes pas prudent, le véhicule pourrait basculer en descendant la pente.



Déplacement à flanc de colline

Cette technique comporte **énormément de risques**, puisqu'elle peut modifier radicalement l'équilibre du véhicule. Il est d'ailleurs recommandé de l'éviter dans la mesure du possible. Cependant, lorsque cela est nécessaire, il est important de TOUJOURS placer le poids de votre corps le plus en avant, vers le haut de la colline, et d'être prêt à sortir de ce côté si le véhicule commence à sa renverser. **Ne jamais tenter d'immobiliser le véhicule ou de le protéger des dommages.**

Évitez les obstacles et les dépressions qui auraient pour effet de soulever le véhicule d'un côté, ce qui risquerait de le faire basculer.



En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :

⚠ AVERTISSEMENT

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

Escarpements

Les amortisseurs du véhicule se « détendront » complètement et le véhicule s'arrêtera si ses roues avant ou arrière se retrouvent dans le vide, au-dessus d'un escarpement. Si l'escarpement est abrupt ou profond, le véhicule piquera du nez et culbutera.

⚠ AVERTISSEMENT

Évitez de franchir des escarpements. Faites plutôt marche arrière et empruntez un autre trajet.

Franchissement d'étendues d'eau

L'eau peut présenter un danger. Si elle est trop profonde, le véhicule peut « flotter » et chavirer. Vérifiez la profondeur de l'eau et la force du courant avant de traverser un cours d'eau. Le niveau d'eau ne doit pas dépasser les repose-pieds. Dans l'eau comme sur la rive, faites attention aux surfaces glissantes telles que les rochers, l'herbe, les billots, etc. Vous risquez de perdre votre adhérence. Évitez d'entrer dans l'eau à haute vitesse. L'eau freinera le mouvement du véhicule et pourrait vous éjecter du véhicule.



Des freins mouillés réduisent la capacité de freinage. Après être sorti de l'eau, de la neige ou de la boue, actionnez les freins plusieurs fois pour que la chaleur de la friction sèche les freins. Prévoir davantage de distance pour freiner.

Le terrain peut être boueux et marécageux près des cours d'eau. Tenez-vous prêt à rencontrer des « trous » ou des variations de profondeur. De plus, soyez attentif au danger que peuvent poser les rochers, les billots, etc., qui sont recouverts par la végétation.

Conduite sur surfaces gelées

Si le trajet amène à traverser des étendues d'eau gelées, vérifiez si la glace est assez épaisse pour supporter le poids du conducteur, ainsi que celui du véhicule et de sa charge. Soyez particulièrement prudent à proximité des trous dans la glace, car ils indiquent à coup sûr que l'épaisseur de la glace varie.

La glace compromet également la maniabilité du véhicule. Roulez lentement et ne faites pas d'accélérations brusques. Cela fait patiner les roues, sans compter que le véhicule pourrait se renverser. Évitez de freiner brusquement. Cela causera probablement une glissade incontrôlée et un renversement. Évitez en tout temps de vous aventurer dans la neige fondante, puisqu'elle pourrait obstruer le fonctionnement des commandes du véhicule.

Conduite sur surfaces enneigées

Au moment de l'inspection prérandonnnée, prêtez une attention particulière aux endroits sur le véhicule où des accumulations de neige ou de glace peuvent obstruer la visibilité du feu arrière et des réflecteurs, bloquer les ouvertures de ventilation, bloquer le radiateur et le ventilateur et nuire au mouvement des manettes de commande, des interrupteurs et de la pédale de frein. Avant de démarrer votre VTT, vérifiez le bon fonctionnement du volant, de l'accélérateur, des commandes de freinage.

Lorsque vous conduisez un VTT sur un chemin recouvert de neige, l'adhérence des pneus est généralement réduite amenant ainsi le véhicule à réagir différemment aux commandes. Sur une surface à adhérence réduite, la direction n'est pas aussi vive et précise, la distance de freinage est allongée et l'accélération est moins sensible. Roulez lentement et ne faites pas d'accélérations brusques. Les pneus risquent de patiner et le véhicule peut déraper en survirage. Évitez de freiner brusquement. Le véhicule risque de glisser en ligne droite. Or, le meilleur conseil que l'on puisse donner consiste à réduire la vitesse de façon sécuritaire afin d'anticiper certaines manœuvres pour avoir suffisamment de temps et de distance pour garder le parfait contrôle du véhicule et éviter qu'il ne fasse une embardée.

Lorsque vous conduisez votre VTT sur une surface de neige poudreuse, cette dernière sera entraînée par la turbulence dans le sillage du véhicule. Elle est alors projetée et s'accumule ou fond sur des composants exposés, y compris des pièces rotatives, tels que les disques de frein. L'eau, la neige ou la glace peut avoir une incidence sur le temps de réaction du système de freinage de votre VTT. Freinez fréquemment même lorsqu'il n'est pas nécessaire de ralentir; cela empêchera la glace ou la neige de s'accumuler et asséchera les plaquettes et les disques de frein. De plus, en procédant ainsi dans des conditions de conduite à faible risque, vous vérifiez le niveau d'adhérence et vous êtes conscient de la réaction du véhicule aux commandes données. Retirez la neige et la glace sur la pédale de frein, les repose-pieds, le plancher et les manettes d'accélérateur et de frein. Enlevez fréquemment la neige du siège, du guidon, des phares, des feux arrière et des réflecteurs.

La neige peut cacher des pierres, des troncs d'arbre et d'autres objets. Si la neige est fondante, elle peut réduire la maniabilité du véhicule qui peut s'enliser ou perdre toute adhérence. Regardez au loin et soyez vigilant afin de déceler tout signe visible de tels obstacles. Dans le doute, vous devez garder vos distances. Vous ne devez pas conduire sur une étendue d'eau gelée avant d'avoir vérifié que la glace est capable de supporter le poids du véhicule, avec le conducteur et sa cargaison. N'oubliez pas qu'une épaisseur de glace peut être suffisante pour supporter une motoneige, mais pas un VTT d'un poids identique parce que la surface de contact des quatre pneus est plus petite que celle des chenilles et des skis d'une motoneige.

Pour maximiser le confort et éviter les gelures, portez toujours des vêtements et des équipements de protection pour VTT adaptés aux conditions météorologiques auxquelles vous serez exposé pendant votre voyage.

Après chaque randonnée, enlevez la neige ou la glace qui a pu s'accumuler sur la carrosserie du véhicule ainsi que sur toutes ses pièces mobiles (freins, composants de la direction, rouage d'entraînement, commandes, ventilateur de radiateur, etc.). La neige mouillée gèlera pendant que le véhicule est arrêté et sera plus difficile à enlever au moment de la prochaine inspection avant randonnée.

La conduite dans la neige peut réduire la capacité de freinage. Réduisez votre vitesse et gardez une plus grande distance de sécurité pour le freinage. Les projections de neige peuvent provoquer une accumulation de glace ou de neige sur les commandes et les composants des freins. Serrez les freins fréquemment pour éviter toute accumulation de glace ou de neige.

Conduite sur le sable

Rouler sur le sable, les dunes de sable et la neige est une expérience unique, mais vous devez prendre certaines précautions. La neige et le sable mouillé, épais ou fin peuvent entraîner une perte de traction et faire que le véhicule glisse, s'enfonce ou s'enlise. Dans ce cas, cherchez une base plus solide. Une fois de plus, le meilleur conseil consiste à ralentir et à tenir compte de l'état du terrain.

Pour vous aventurer sur les dunes, nous recommandons de munir le véhicule d'un fanion de sécurité de type antenne. Cela aidera les conducteurs à vous repérer au-delà de la dune de sable suivante. Soyez prudent lorsque vous apercevez un fanion de sécurité devant vous. Puisque ce type de fanion peut se prendre dans les branches et rebondir sur vous, évitez de l'utiliser là où les branches et les obstacles sont particulièrement bas.

Conduite sur des pierres

La conduite sur un chemin de roches ou de gravier est similaire à la conduite sur glace. La direction du véhicule est ainsi altérée, ce qui pourrait faire glisser ou renverser le véhicule, surtout à haute vitesse. De plus, la distance de freinage peut varier. Rappelez-vous qu'appuyer sur « l'accélérateur brusquement » ou glisser risque de projeter des pierres vers l'arrière, dans la voie du conducteur suivant. Ne faites jamais cela délibérément.

En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :

⚠ AVERTISSEMENT

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

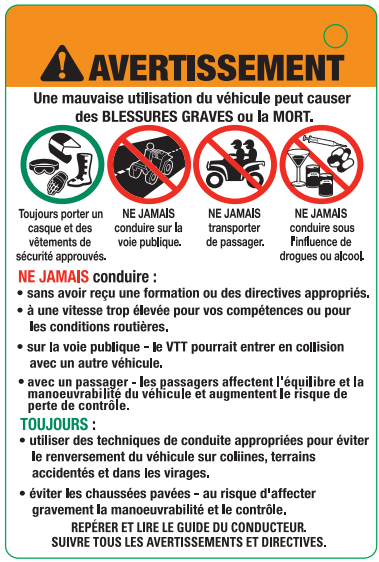
ÉTIQUETTES IMPORTANTES APPOSÉES SUR LE VÉHICULE (CANADA ET ÉTATS-UNIS)

Étiquette mobile

Ce véhicule est muni d'étiquettes mobiles et d'étiquettes contenant d'importants renseignements sur la sécurité.

Toute personne qui prend place dans le véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir en randonnée.





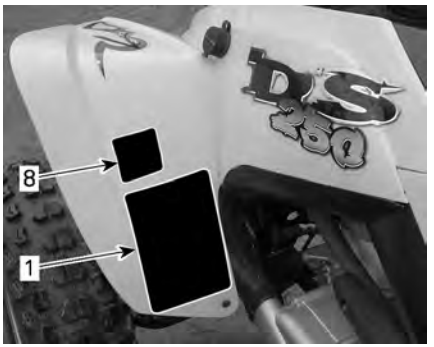
Étiquettes de sécurité sur le véhicule

Lisez et comprenez les étiquettes de sécurité sur le véhicule.

Ces étiquettes sont apposées sur le véhicule afin d'assurer la sécurité du conducteur et des passants.

Les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule font partie intégrante de ce dernier. Si elles se décollent ou sont endommagées, elles seront remplacées gratuitement. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

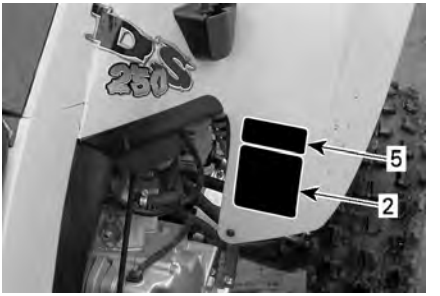
En cas de divergence entre ce guide et le véhicule, les étiquettes de sécurité sur le véhicule ont préséance sur les étiquettes présentes dans ce guide.



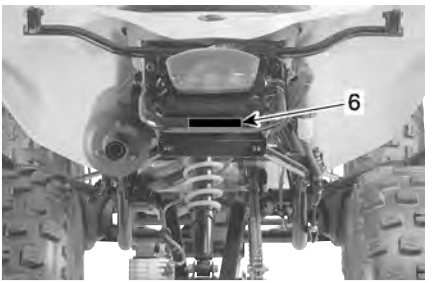
ÉTIQUETTES DE L'AILE AVANT GAUCHE



ÉTIQUETTES DE L'AILE ARRIÈRE GAUCHE



ÉTIQUETTES DE L'AILE AVANT DROITE



ÉTIQUETTE DU PARE-CHOCS ARRIÈRE



PANNEAU D'ACCÈS DE L'AILE AVANT

1. Étiquette Sécurité générale
2. Étiquette : Âge recommandé
3. Étiquette d'avertissement du passager
4. Étiquette : Pression des pneus et charge maximale
5. Étiquette de procédure de sélection
6. Étiquette Ne pas tracter
7. Étiquette Liquide de refroidissement chaud

8. Étiquette Utilisation hors route

Étiquette Sécurité générale

⚠ AVERTISSEMENT

L'utilisation incorrecte de VTT peut résulter en BLESSURES GRAVES ou la MORT.



TOUJOURS PORTER UN CASQUE ET DES VÊTEMENTS DE SÉCURITÉ APPROUVÉS. | **NE JAMAIS UTILISER SUR DES VOIES PUBLIQUES.** | **NE JAMAIS ACCEPTER DE PASSAGERS.** | **NE JAMAIS ÊTRE SOUS L'INFLUENCE DE DROGUES OU ALCOOL.**

NE JAMAIS conduire:

- **sans avoir reçu une formation ou des directives adéquates au préalable.**
- **à des vitesses excédant vos compétences ou les conditions de conduite.**
- **sur les routes publiques - au risque de provoquer une collision avec un autre véhicule.**
- **avec un passager - les passagers affectent l'équilibre et la manoeuvrabilité du véhicule et augmentent le risque de perte de contrôle.**

TOUJOURS:

- **utiliser des techniques de conduite appropriées pour éviter le renversement du véhicule sur collines, terrains accidentés et dans les virages.**
- **éviter les chaussées pavées - au risque d'affecter gravement la manoeuvrabilité et le contrôle.**

Lire et comprendre toutes les étiquettes de sécurité, localiser et lire le guide du conducteur et regarder la vidéo de sécurité en vous servant du code QR ou en visitant le site internet Can-am avant de conduire le véhicule.

Brevet : www.brp.com/fr/a-propos-de-brp/brevets.html **704908225**

Étiquette Limite d'âge

⚠ AVERTISSEMENT



L'utilisation de ce véhicule par un enfant de moins de 14 ans augmente les risques de BLESSURES GRAVES et de DÉCÈS.

La supervision d'un adulte est requise pour les enfants de moins de 16 ans.

NE JAMAIS permettre à un enfant de moins **de 14** ans de conduire ce véhicule.

704 902 021

Étiquette d'avertissement du passager

⚠ AVERTISSEMENT



NE JAMAIS prendre de passagers.

Les passagers peuvent causer une perte de contrôle du véhicule et entraîner des BLESSURES GRAVES ou la MORT.

704 900 320

V01M07Z

Étiquette : Pression des pneus et charge maximale

⚠ AVERTISSEMENT

Une pression inadéquate des pneus ou une surcharge peuvent causer une perte de contrôle causant des BLESSURES GRAVES ou la MORT.

CHARGE	PRESSION DES PNEUS FROIDS
JUSQU'À 150 kg (330 lb)	AVANT MAX: 34 kPa (5.0 lb/po2) MIN: 26 kPa (3.8 lb/po2) ARRIÈRE MAX: 34 kPa (5.0 lb/po2) MIN: 26 kPa (3.8 lb/po2)

TOUJOURS maintenir une bonne pression des pneus.

NE JAMAIS régler la pression de gonflage de pneu en dessous de la valeur minimum. Cela pourrait faire déloger le pneu de la jante.

NE JAMAIS dépasser la capacité de charge totale de 150 kg (330 lb), y compris le poids du conducteur, le chargement, les accessoires et le poids de la barre d'attelage.

CHARGEMENT et REMORQUAGE

- **Le chargement ou le remorquage peuvent compromettre la stabilité et la maniabilité du VTT.**
- **Lors d'un chargement ou avec une remorque :**
  - **Ralentir.**
  - **Prévoir plus de distance pour freiner.**
  - **Éviter les collines et les terrains accidentés.**

704901881

Étiquette de procédure de sélection

AVIS

- **Le VTT DOIT être arrêté avant d'utiliser le levier de transmission.**
- **Le frein de pied doit être appliqué pour déplacer le levier de transmission de la position Neutre (N).**

704901193

Étiquette Ne pas tracter

⚠ AVERTISSEMENT

NE JAMAIS attacher ici ou sur le porte–bagages pour tirer une charge.

Ceci pourrait faire renverser le véhicule.

TOUJOURS utiliser l'attache remorque pour tirer une charge.

704902058

Étiquette Liquide de refroidissement chaud



Étiquette Utilisation hors route



Étiquettes mobiles de conformité

Avertissement de la proposition 65 de l'État de Californie

⚠ **AVERTISSEMENT.** L'utilisation, la réparation et l'entretien d'un véhicule tout-terrain peuvent vous exposer à des produits chimiques, incluant le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb issus des gaz d'échappement, reconnus par l'État de Californie comme provoquant des cancers et des malformations congénitales ou affectant le système reproductif.

Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement et ne faites pas tourner le moteur au ralenti sauf si cela est nécessaire. Réparez le véhicule dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre véhicule.

Pour en savoir davantage, visitez le www.P65Warnings.ca.gov/products/passenger-vehicle

704906872_FR

Certification EPA

Étiquettes de conformité

Ces étiquettes indiquent la conformité du véhicule.

Conformité ANSI/SVIA

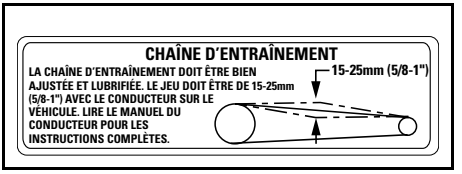


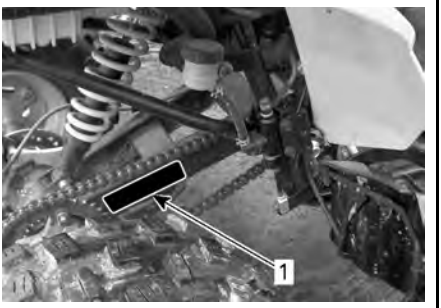
Informations sur le contrôle des émissions



Étiquette d'information technique

Étiquette de réglage de la chaîne d'entraînement





1. Emplacement de l'étiquette de réglage de la chaîne d'entraînement

ÉTIQUETTES IMPORTANTES APPOSÉES SUR LE VÉHICULE (HORS CANADA ET ÉTATS-UNIS)

Étiquette mobile

Ce véhicule est muni d'étiquettes mobiles et d'étiquettes contenant d'importants renseignements sur la sécurité.

Toute personne qui prend place dans le véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir en randonnée.

⚠ AVERTISSEMENT

- **Localisez et lisez le guide du conducteur.**
- **L'utilisation incorrecte d'un VTT peut entraîner des BLESSURES GRAVES ou la MORT. Suivez toutes les instructions et tous les avertissements.**
- **Portez toujours une protection oculaire.**
- **Toujours porter un casque homologué et des vêtements de protection.**
- **N'utilisez jamais le véhicule sur la voie publique.**
- **Ne transportez jamais des passagers.**
- **Ne conduisez jamais ce véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues.**

G
GÉNÉRALE

VTT CONÇU POUR USAGE RÉCRÉATIF OU UTILITAIRE.

CONDUCTEUR SEULEMENT
PAS DE PASSAGER

Pas de conducteur de moins de 16 ans.

Des cours de conduite sont disponibles pour ce véhicule. Pour plus d'informations, consultez votre concessionnaire.

Consultez votre concessionnaire pour connaître les lois locales/provinciales régissant l'utilisation de ce VTT.

Ne pas retirer cette étiquette avant la vente.

704903937



Étiquettes de sécurité sur le véhicule

Lisez et comprenez les étiquettes de sécurité sur le véhicule.

Ces étiquettes sont apposées sur le véhicule afin d'assurer la sécurité du conducteur et des passants.

Les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule font partie intégrante de ce dernier. Si elles se décollent ou sont endommagées, elles seront remplacées gratuitement. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

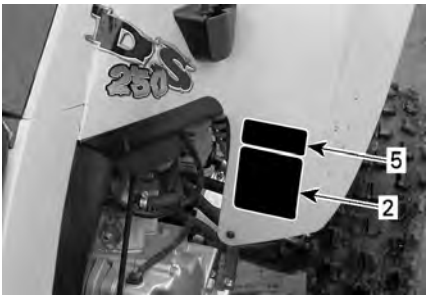
En cas de divergence entre ce guide et le véhicule, les étiquettes de sécurité sur le véhicule ont préséance sur les étiquettes présentes dans ce guide.



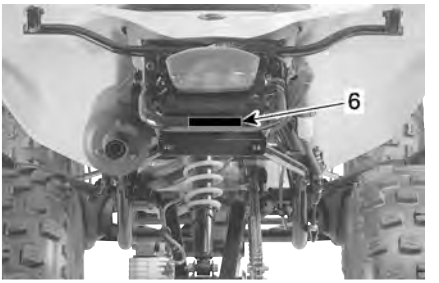
ÉTIQUETTES DE L'AILE AVANT GAUCHE



ÉTIQUETTES DE L'AILE ARRIÈRE GAUCHE



ÉTIQUETTES DE L'AILE AVANT DROITE



ÉTIQUETTE DU PARE-CHOCS ARRIÈRE



PANNEAU D'ACCÈS DE L'AILE AVANT

1. Pictogramme d'avertissement général
2. Pictogramme : Âge recommandé
3. Pictogrammes d'avertissement Passagers
4. Pictogramme : Pression des pneus et charge maximale
5. Étiquette de procédure de sélection
6. Pictogramme Ne pas tracter
7. Étiquette Liquide de refroidissement chaud

8. Pictogramme Risque de brûlures

Pictogramme d'avertissement général

⚠ AVERTISSEMENT

L'utilisation incorrecte d'un VTT peut entraîner des BLESSURES GRAVES ou la MORT. Suivez toutes les instructions et tous les avertissements.

- **Localisez et lisez le guide du conducteur.**
- **Portez toujours une protection oculaire.**
- **Toujours porter un casque homologué et des vêtements de protection.**
- **N'utilisez jamais le véhicule sur la voie publique.**
- **Ne transportez jamais un passager.**
- **Ne conduisez jamais ce véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues.**



Pictogramme Limite d'âge

⚠ AVERTISSEMENT

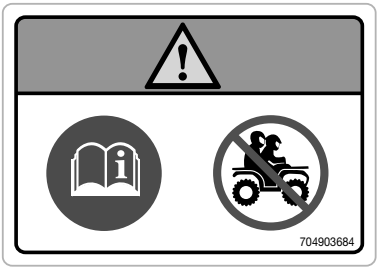
L'utilisation de ce VTT si vous êtes âgé de moins de 16 ans augmente vos risques de subir des BLESSURES GRAVES ou MORTELLES. L'utilisation de ce véhicule tout-terrain EST INTERDITE aux personnes de moins de 16 ans.



Pictogrammes d'avertissement Passagers

⚠ AVERTISSEMENT

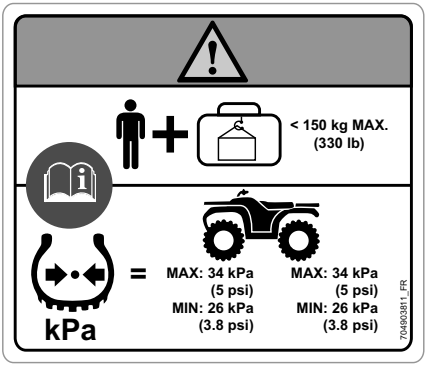
- **Localisez et lisez le guide du conducteur.**
- **Ne transportez jamais un passager.**



Pictogramme : Pression des pneus et charge maximale

⚠ AVERTISSEMENT

- **Localisez et lisez le guide du conducteur.**
- **Une surcharge ou une pression des pneus incorrecte peut entraîner une perte de maîtrise, entraînant des BLESSURES GRAVES ou MORTELLES.**
- **TOUJOURS s'assurer que la pression des pneus est adéquate.**
- **Ne JAMAIS dépasser la charge admissible de 150 kg (330 lb), incluant le poids du conducteur, du chargement, des accessoires et du timon de remorque.**



Étiquette de procédure de sélection

AVIS

- **Le VTT DOIT être arrêté avant d'utiliser le levier de transmission.**
- **Le frein de pied doit être appliqué pour déplacer le levier de transmission de la position Neutre (N).**

704901193

Pictogramme Ne pas tracter

⚠ AVERTISSEMENT

N'attachez JAMAIS ici ou sur le porte-bagages pour tirer une charge. Cela peut entraîner le renversement du véhicule. Utilisez TOUJOURS l'attelage de la remorque ou le crochet de récupération pour tirer une charge.



Étiquette Liquide de refroidissement chaud

⚠ AVERTISSEMENT

Ne pas ouvrir à chaud.



Risque de brûlure - Pictogramme d'avertissement



Étiquette mobile de conformité

Certification EPA

Applicable si équivalent à un modèle certifié selon les normes US EPA.



Étiquettes de conformité

Ces étiquettes indiquent la conformité du véhicule.

Étiquette de conformité CE



Informations sur le contrôle des émissions



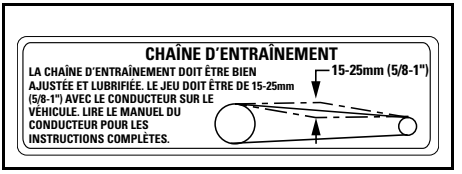
Taux d'éthanol dans le carburant

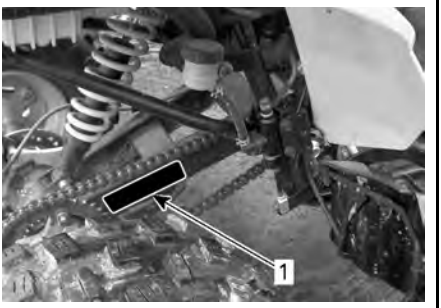
Cette étiquette est située près du bouchon du réservoir.


E10

Étiquette d'information technique

Étiquette de réglage de la chaîne d'entraînement





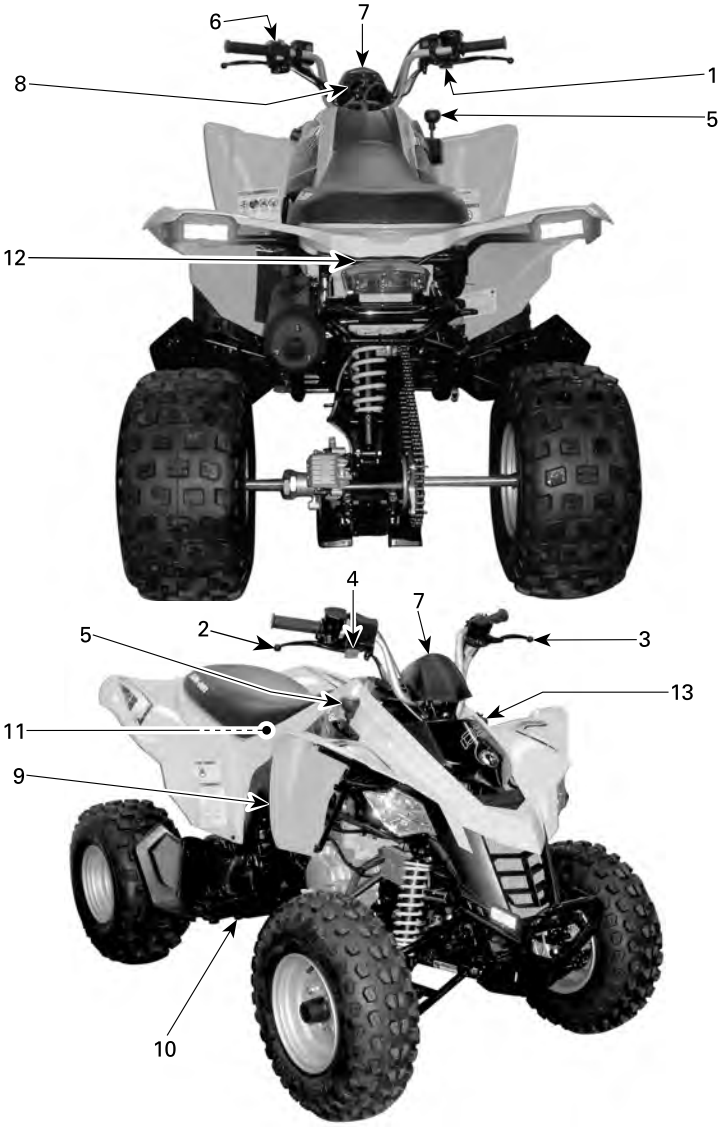
1. Emplacement de l'étiquette de réglage de la chaîne d'entraînement

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

COMMANDES/ TABLEAU DE BORD/ ÉQUIPEMENT

Cette section donne des renseignements de base sur les fonctions des divers instruments, commandes et équipements offerts sur le véhicule. Il se peut que les illustrations utilisées dans ce Guide ne soient pas des représentations exactes; votre modèle peut différer.

Pour plus de détails sur la façon d'utiliser une commande en conjonction avec d'autres, reportez-vous aux *Instructions d'utilisation* dans cette section.



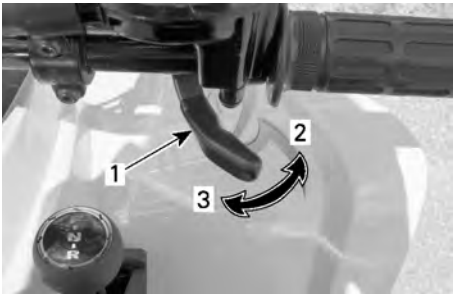
1. Manette d'accélérateur
2. Manette de frein droite
3. Manette de frein gauche
4. Manette de verrouillage des freins
5. Levier sélecteur
6. Interrupteur multifonction
7. Témoins
8. Commutateur d'allumage
9. Soupape de carburant
10. Pédale de frein
11. Trousse d'outils
12. Loquet du siège
13. Sortie 12 volts

Manette d'accélérateur

La manette d'accélérateur se trouve sur le côté droit du guidon.

Lorsqu'on la presse vers l'avant, le régime du moteur augmente, ce qui permet l'engagement de la boîte à la vitesse sélectionnée.

Lorsqu'on la relâche, le moteur retourne automatiquement au ralenti et le véhicule ralentit graduellement.



1. *Manette d'accélérateur*
2. *Pour accélérer*
3. *Pour décélérer*

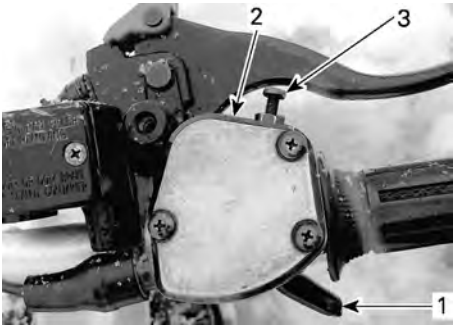
⚠ AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement de la manette d'accélérateur avant de démarrer le moteur. Si la manette d'accélérateur ne fonctionne pas en douceur, en vérifier la cause. Corriger le problème avant d'utiliser le véhicule. S'il n'est pas possible de trouver ou de résoudre le problème par soi-même, consulter son concessionnaire autorisé.

Limiteur de vitesse

Modèles pour le Canada et les États-Unis

Ce véhicule est équipé d'une vis de limiteur de régime réglable sur le logement de la manette d'accélérateur. Le limiteur de régime empêche le papillon de s'ouvrir complètement, même lorsque la manette d'accélérateur est complètement enfoncée, ce qui restreint la puissance du moteur et, par conséquent, la vitesse du véhicule.



1. *Manette d'accélérateur*
2. *Logement de manette d'accélérateur*
3. *Vis de limiteur de régime*

⚠ AVERTISSEMENT

Un adulte devrait toujours restreindre la vitesse maximale du véhicule en fonction de l'aptitude de l'enfant à le conduire en toute sécurité. Ne jamais laisser un enfant régler la vis de limiteur de régime.

On peut augmenter ou réduire le régime du moteur maximal disponible, et donc la vitesse du véhicule, en modifiant la position de la vis de limiteur de régime à l'aide des outils appropriés.

Le fait de visser la vis de limiteur de régime restreint la puissance maximale du moteur et réduit la vitesse de pointe du véhicule.

BRP recommande que la vis soit serrée à fond lorsqu'un débutant utilise le véhicule.

Un adulte peut dévisser graduellement la vis de limiteur de régime à mesure qu'un débutant se familiarise avec le fonctionnement du véhicule.

REMARQUE :
La vitesse du véhicule est réglable de 32 à 61 km/h (20 à 38 MPH).

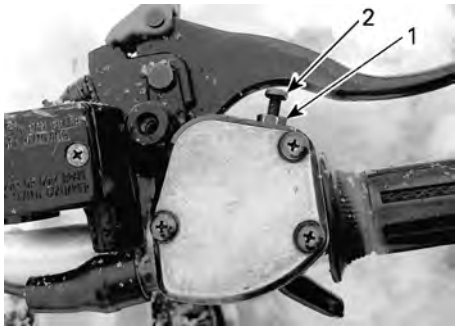
⚠ AVERTISSEMENT

Dans une pente, la gravité peut faire augmenter la vitesse du véhicule au-delà de la vitesse maximale réglée à l'aide de la vis de limiteur de régime.

⚠ AVERTISSEMENT

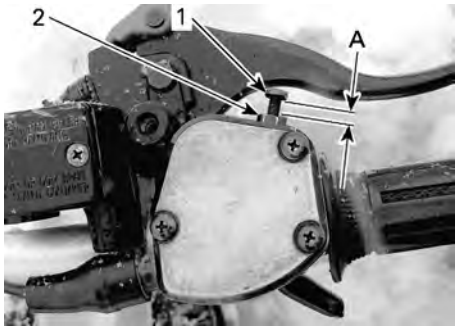
Si la vis de limiteur de régime est mal réglée, le câble d'accélérateur pourrait être endommagé, ce qui nuirait au fonctionnement de l'accélérateur. L'omission de suivre les recommandations de réglage pourrait mener à un accident.

1. Pour régler la vis de limiteur de régime, desserrer l'écrou de blocage.
2. Tourner la vis de limiteur de régime en conséquence.



1. Écrou de blocage
2. Vis de limiteur de régime

REMARQUE :
Tourner la vis dans le sens horaire réduit la course de la manette d'accélérateur; tourner la vis dans le sens antihoraire augmente la course de la manette d'accélérateur. Pour obtenir la vitesse maximale du véhicule, réglez la course du levier d'accélérateur à 9 mm (11/32 po).



1. Vis de limiteur de régime
2. Écrou de blocage

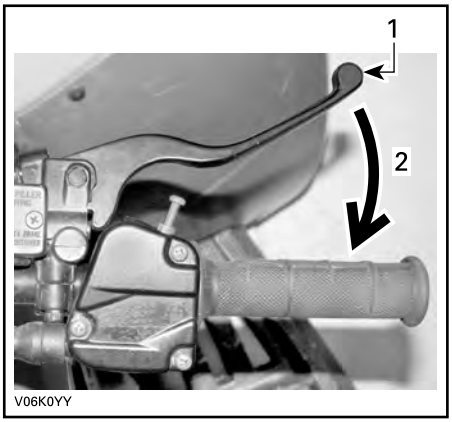
1. Réglage maximal de la course de la manette d'accélérateur

Manette de frein droite

Cette manette se trouve sur le côté droit du guidon.

Lorsqu'on presse la manette, les freins avant sont serrés. Lorsqu'on la relâche, elle revient automatiquement

à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette.



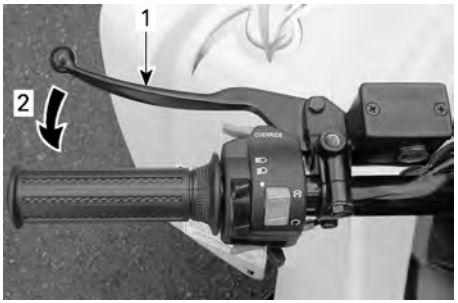
TYPIQUE

1. *Manette de frein*
2. *Pour serrer les freins*

Manette de frein gauche

La manette de frein gauche se situe sur le côté gauche du guidon.

Lorsqu'on presse la manette, le frein arrière est serré. Lorsqu'on la relâche, elle revient automatiquement à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette.



TYPIQUE

1. *Manette de frein*
2. *Pour serrer les freins*

Levier de verrouillage du frein

Le levier de verrouillage du frein est situé sur le côté droit de la guidon.

Une fois actionné, ce dispositif immobilise le véhicule. Il est utile lorsqu'on doit verrouiller le frein, comme lors d'un virage en « K », durant le transport ou quand le véhicule n'est pas utilisé.

⚠ AVERTISSEMENT

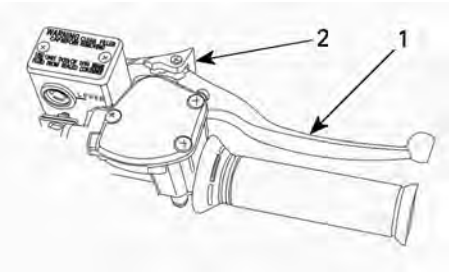
Lorsque le véhicule est à l'arrêt, serrez toujours le frein de stationnement en engageant le levier de verrouillage du frein et en mettant le levier sélecteur en MARCHE AVANT.

⚠ AVERTISSEMENT

Vérifiez que le levier de verrouillage du frein est desserré avant de démarrer le véhicule. Le fait de conduire le véhicule lorsqu'une pression constante s'exerce sur les freins peut entraîner l'endommagement du système de freinage et une perte de la capacité de freinage et/ou un incendie.

Pour enclencher le levier de verrouillage du frein

Pressez la manette de frein droite et enclenchez le loquet de frein avec le doigt. La manette de frein reste pressée et serre le frein arrière.



1. *Manette de frein droite*
2. *Pressez pour serrer le levier de verrouillage du frein*

Pour débloquer le levier de verrouillage du frein

Serrez le levier de frein.

Le levier de verrouillage du frein doit revenir automatiquement à sa position initiale.

Le levier du frein doit revenir à sa position de repos.

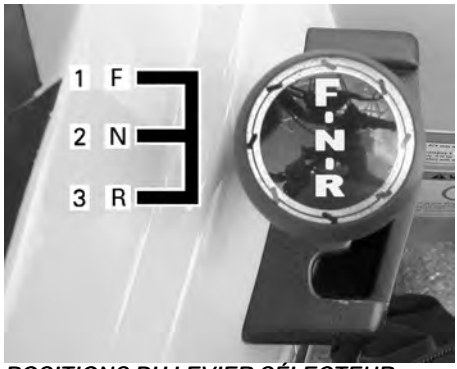
Vous devez toujours débloquer le levier de verrouillage du frein avant de rouler.

Levier sélecteur

Le levier sélecteur à trois positions se trouve sur le côté droit du véhicule près de la colonne de direction.

AVIS

Toujours immobiliser le véhicule et serrer les freins avant de déplacer le levier sélecteur.



POSITIONS DU LEVIER SÉLECTEUR

1. *Marche avant (F)*
2. *Point mort (N)*
3. *Marche arrière (R)*

Pour changer la position du levier sélecteur, immobiliser le véhicule, serrer les freins, puis amener le levier à la position voulue. Ne pas forcer le levier.

AVIS

Si on tente de changer de rapport à haut régime ou sans serrer les freins, le moteur s'arrêtera.

RP : Marche arrière

Cette position permet au véhicule de reculer.

Ce véhicule est muni d'un limiteur de régime en marche arrière. Reportez-vous à la section *Bouton Override* pour plus d'informations.

⚠ AVERTISSEMENT

Avant de mettre le véhicule en marche arrière, s'assurer que la voie est bien libre derrière le véhicule. BRP recommande de rester assis. Évitez de vous tenir debout. Votre poids pourrait se déplacer vers l'avant et s'appuyer contre la manette d'accélérateur, causant ainsi une accélération soudaine pouvant mener à une perte de maîtrise du véhicule.

N : Point mort

Cette position débraie la boîte afin de permettre de déplacer le véhicule manuellement ou de le remorquer.

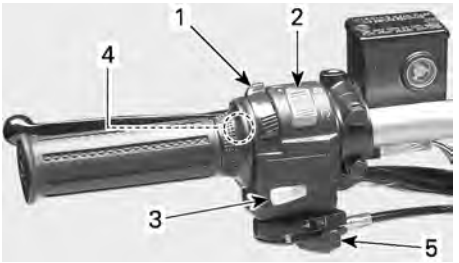
F : Avant

Il s'agit de la plage des vitesses de conduite normales. Cette position permet au véhicule d'atteindre sa vitesse de pointe.

Interrupteur multifonction

L'interrupteur multifonction se situe sur le côté gauche du guidon.

L'interrupteur multifonction comporte les commandes suivantes :

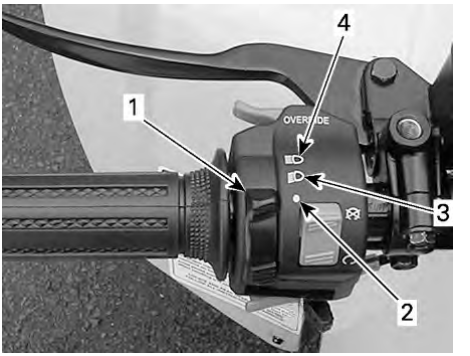


TYPIQUE – INTERRUPTEUR MULTIFONCTION

1. *Commutateur de phare*
2. *Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur*
3. *Bouton de démarrage du moteur*
4. *Bouton de neutralisation*
5. *Levier d'étrangleur*

Commutateur de phares

Il s'agit d'un commutateur à trois positions qui commande le feu arrière et les phares simultanément. Par contre, il n'a aucun effet sur le feu d'arrêt.



TYPIQUE – FONCTIONS DU COMMUTATEUR DE PHARES

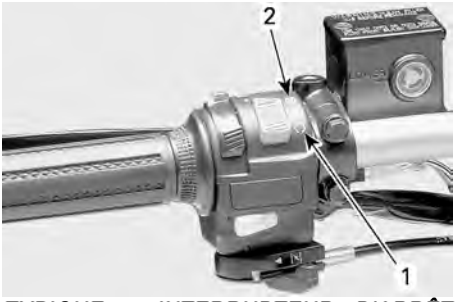
1. *Commutateur de phare*
2. *Feu de croisement et feu arrière*
3. *Feu de route et feu arrière*
4. *Position ARRÊT*

Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur

Vous utilisez cet interrupteur pour arrêter le moteur ou en cas d'urgence.

REMARQUE :
Bien qu'on puisse arrêter le moteur en tournant la clé de contact à la position OFF, il est recommandé de l'arrêter à l'aide de l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur.

Pour arrêter le moteur, relâcher complètement la manette d'accélérateur et placer l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position STOP.



TYPIQUE – INTERRUPTEUR D'ARRÊT D'URGENCE DU MOTEUR

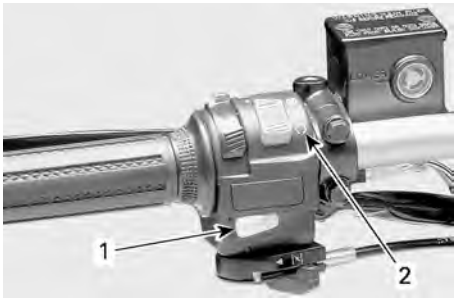
1. *Position MARCHE*
2. *Position STOP*

Bouton de démarrage du moteur

Pour démarrer le moteur, mettre l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position RUN.

REMARQUE :
Le moteur ne démarrera pas si l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur est à la position STOP.

Appuyer sur le bouton de démarrage du moteur et le relâcher aussitôt le moteur démarré.



TYPIQUE

1. *Bouton de démarrage du moteur*
2. *Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur (position RUN).*

Dispositif de neutralisation

Ce bouton sert à neutraliser le limiteur de régime en marche arrière pour reculer plus rapidement. Appuyer sur ce bouton et le maintenir enfoncé, puis pousser progressivement la manette d'accélérateur vers l'avant.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais appuyer sur le bouton de neutralisation si la manette d'accélérateur n'est pas totalement relâchée, car cela pourrait causer une perte de maîtrise du véhicule.



TYPIQUE

1. *Bouton de neutralisation*

Commande de l'étrangleur

Ce dispositif, muni d'un levier à position variable, facilite le démarrage du moteur à froid.

Mettre le levier à la position OFF quand le moteur est chaud.



LEVIER À LA POSITION « OFF »

Mettre le levier à la position d'étranglement maximum quand le moteur est froid.

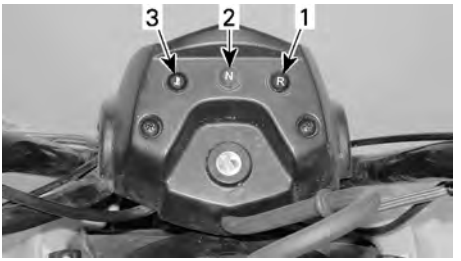


LEVIER À LA POSITION D'ÉTRANGLEMENT MAXIMUM

Les autres positions entre OFF et ÉTRANGLEMENT MAXIMUM seront utilisées en fonction de la température du moteur.

Voyants

Les voyants se trouvent au centre du guidon.



1. *Voyant de marche arrière (ROUGE)*
2. *Voyant de point mort (VERT)*
3. *Voyant de température du moteur (ROUGE)*

Voyant de température du moteur (ROUGE)

Le témoin s'allume chaque fois que le contact est mis et reste allumé pendant environ 1 seconde.

Ce témoin s'allume pendant le fonctionnement du moteur pour indiquer la surchauffe du moteur.

Si le moteur surchauffe, consultez la rubrique *Surchauffe du moteur* dans la section *Diagnostic des pannes*.

AVIS

Si le voyant ne s'éteint pas aussitôt le moteur démarré, arrêter le moteur. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé. N'utilisez pas le véhicule tant qu'il n'est pas réparé.

Voyant de marche arrière (ROUGE)

Lorsque l'icône R est allumée, elle indique que la marche arrière est sélectionnée.

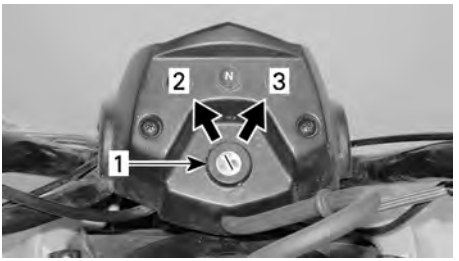
Voyant de point mort (VERT)

Lorsque l'icône N est allumée, elle indique que le point mort est sélectionné.

Commutateur d'allumage

L'interrupteur d'allumage se trouve au centre du guidon.

Il s'agit d'un interrupteur à clé à deux positions : OFF et ON (avec feux).



TYPIQUE – POSITIONS DE L'INTERRUPTEUR D'ALLUMAGE

1. *Commutateur d'allumage*
2. *OFF*
3. *ON avec feux*

Mettre la clé dans l'interrupteur et la tourner à la position ON. Pour retirer la clé, tournez la à la position OFF et retirez-la.

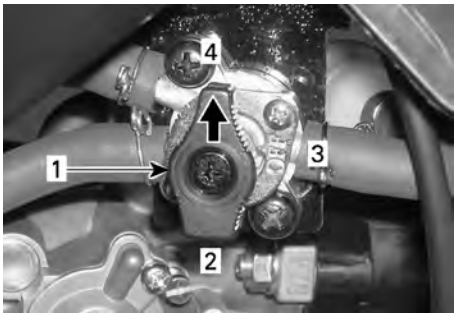
Se souvenir que si on laisse les feux allumés pendant que le moteur est arrêté, on risque de décharger la batterie. Toujours mettre la clé de contact à OFF après avoir arrêté le moteur.

REMARQUE :
Bien qu'on puisse arrêter le moteur en tournant la clé de contact à OFF, on recommande de l'arrêter avec l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur.

Robinet d'essence

Le robinet d'essence se trouve sur le côté droit du véhicule près du moteur.

Il s'agit d'une commande rotative à trois positions : OFF, ON, RES. (réserve). Tourner le robinet pour aligner son pointeur sur la position voulue.



1. *Aligner le pointeur sur la position voulue*
2. *RES (réserve)*
3. *OFF*
4. *MARCHE (ON)*

OFF

Coupe l'arrivée d'essence au carburateur.

AVIS

Mettre le robinet d'essence à la position OFF lorsque le véhicule n'est pas utilisé pendant un long laps de temps ou pour son transport.

MARCHE (ON)

Permet à l'essence de se rendre au carburateur. C'est la position normale de fonctionnement du véhicule.

«RES.» (RÉSERVE)

Lorsqu'il n'y a plus d'essence dans le réservoir à la position «ON», vous disposez d'une réserve d'essence. Pour la mettre en circuit, tournez le robinet à «RES.».

La réserve représente environ 10 % de la capacité du réservoir d'essence. N'utiliser la position «RES.» que si on manque d'essence à la position «ON».

Refaire le plein dans les plus brefs délais lorsqu'on utilise la réserve. Veiller ensuite à remettre le robinet à la position ON.

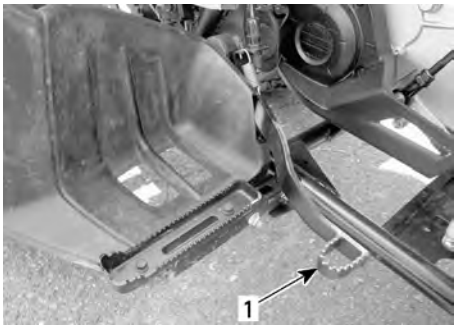
AVIS

Une ouverture insuffisante du robinet limitera l'arrivée d'essence. S'assurer que le robinet est complètement ouvert pendant l'utilisation.

Pédale de frein

La pédale de frein se trouve sur le côté droit du véhicule près du moteur.

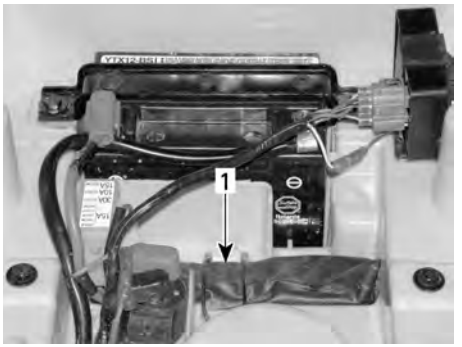
Quand on enfonce cette pédale, le frein arrière est serré. Lorsqu'on la relâche, elle devrait revenir automatiquement à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la pédale.



1. Pédale de frein arrière

Trousse d'outils

La trousse d'outils se trouve dans le compartiment d'entretien sous le siège. Elle contient des outils pour l'entretien de base.

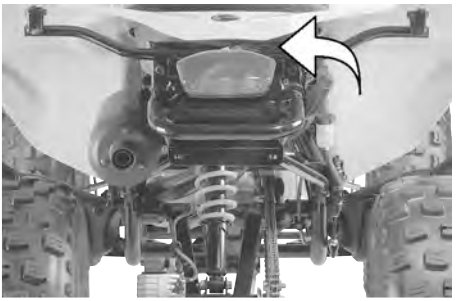


COMPARTIMENT D'ENTRETIEN SOUS LE SIÈGE

1. Trousse d'outils

Loquet du siège

Situé sous l'aile arrière, ce loquet permet de retirer le siège et d'accéder au compartiment d'entretien.



Pour retirer le siège

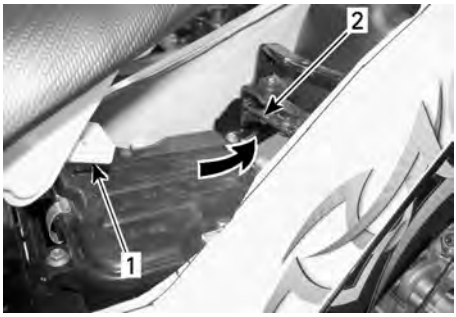
1. Déverrouiller le siège à l'aide du levier.
2. Soulever doucement l'arrière du siège tout en le tirant vers l'arrière pour le dégager.



1. Loquet du siège

Installation du siège

1. Insérer la patte du siège dans le crochet du châssis.
2. Après avoir bien placé le siège, appuyez fermement pour le bloquer en place.



1. *Tab*
2. *Crochet*

3. Vérifiez que le siège est correctement verrouillé en position en tirant sur la partie arrière du siège.

⚠ AVERTISSEMENT

Même si vous entendez un claquement distinctif pendant l'installation, tirez toujours sur l'arrière et vers le haut pour confirmer le bon verrouillage.

Prise 12 volts



TYPIQUE

1. *Position de la prise électrique 12 Vcc*

Cette prise est pratique pour alimenter un projecteur ou un autre équipement portatif.

Enlevez le capuchon pour brancher un accessoire dans la prise. Remettez le capuchon en place après l'utilisation pour protéger la prise contre les intempéries.

Ne dépassez pas la capacité nominale de la prise. Reportez-vous à la section *Spécifications techniques*.

On peut utiliser une alimentation auxiliaire pour brancher des accessoires supplémentaires. Deux fils sont cachés dans le faisceau de fils à l'arrière du véhicule. Adressez-vous à un concessionnaire agréé Can-Am hors route pour obtenir d'autres informations.

En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :

⚠ AVERTISSEMENT

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

CARBURANT

Spécifications d'essence

AVIS

Utilisez toujours de l'essence fraîche. L'essence s'oxyde, le résultat est la perte de l'octane, des composés volatils et la production de dépôts de gomme et de vernis qui peuvent endommager le système d'alimentation.

Le mélange d'essence et d'alcool varie selon les pays et les régions. Ce véhicule a été conçu pour fonctionner avec les essences recommandées, cependant, n'ignorez pas ce qui suit :

- L'utilisation d'essence contenant de l'alcool au-delà du pourcentage spécifié par la réglementation gouvernementale n'est pas recommandée et peut entraîner les problèmes suivants dans les composants du circuit d'essence :
  - des difficultés de démarrage et de fonctionnement;
  - la détérioration des pièces en caoutchouc ou plastique;
  - la corrosion des pièces métalliques;
  - des dommages causés aux parties internes du moteur.
- Vérifiez fréquemment l'absence de fuites d'essence ou d'autres anomalies du circuit d'essence en cas de soupçon d'une présence d'alcool dans l'essence supérieure à la réglementation gouvernementale en vigueur.
- Les carburants contenant de l'alcool attirent et retiennent l'humidité, ce qui peut entraîner la séparation des phases du carburant et occasionner des problèmes de performances du moteur ou endommager ce dernier.

Essence recommandée

Utilisez de l'essence sans plomb régulière avec un indice d'octane AKI (R +M)/2 de 87 ou un indice d'octane RON de 92.

Utilisez de l'essence sans plomb ayant une teneur MAXIMALE de 10 % d'éthanol.



AVIS

N'utilisez jamais d'autres carburants. L'utilisation d'essence inappropriée peut endommager le système d'alimentation ou le moteur.

Modèles pour le Canada et les États-Unis

AVIS

N'utilisez PAS d'essence étiquetée E85.

L'utilisation de carburant étiqueté E15 est interdite par la réglementation de l'EPA aux États-Unis.

Méthode de remplissage

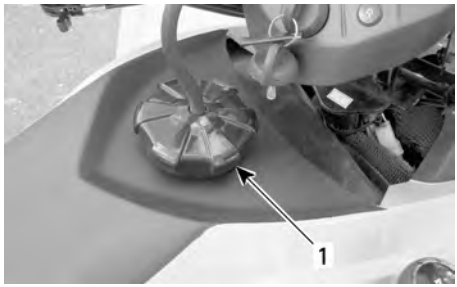
⚠ AVERTISSEMENT

- **Ne pas laisser un enfant mettre du carburant dans le véhicule.**
- **Arrêtez toujours le moteur avant de faire le plein. Retirez le bouchon avec précaution.**
- **Si vous constatez une différence de pression (sifflement lorsqu'on desserre le bouchon du réservoir), faites inspecter ou réparer le véhicule avant de l'utiliser.**
- **Les vapeurs de carburant sont inflammables et explosives dans certaines conditions.**
- **Ne vérifiez jamais le niveau d'essence à la lueur d'une flamme.**
- **Ne fumez jamais et tenez les flammes et les étincelles à l'écart.**
- **Travaillez dans un endroit bien aéré.**
- **Ne remplissez jamais le réservoir d'essence à plein rendement avant de laisser le véhicule exposé à la chaleur. Lorsque la température augmente, l'essence se dilate et risque de déborder.**
- **Essuyez toujours toute essence répandue sur le véhicule.**

AVIS

Ne jamais rien placer sur le bouchon du réservoir d'essence car cela pourrait obstruer l'orifice d'aération et le moteur pourrait avoir des ratés.

1. Arrêtez le moteur.
2. Ne permettez à personne de demeurer sur le véhicule pendant que vous faites le plein.
3. Tournez le bouchon du réservoir d'essence dans le sens contraire des aiguilles d'une montre afin de le retirer.



1. Bouchon de réservoir d'essence

4. Insérez le bec dans le goulot de remplissage.
5. Verser l'essence lentement afin que l'air puisse s'échapper du réservoir et éviter que l'essence ne refoule. Évitez de répandre de l'essence.
6. Cessez de remplir lorsque l'essence atteint le bas du goulot de remplissage. **Évitez tout remplissage excessif.**
7. Serrez bien le bouchon de réservoir d'essence dans le sens horaire.

En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :

⚠ AVERTISSEMENT

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

PÉRIODE DE RODAGE

Fonctionnement pendant le rodage

Il est nécessaire d'assurer une période de rodage de 10 heures avant d'utiliser le véhicule à plein régime de manière continue.

Après la période de rodage, nous recommandons de faire inspecter votre véhicule par un concessionnaire autorisé de véhicules hors route Can-Am, un atelier de réparation ou une personne de votre choix. Se reporter à la rubrique *Entretien*.

Freins

⚠ AVERTISSEMENT

Des freins neufs ne fonctionneront à leur pleine capacité qu'après une période de rodage. Redoubler de prudence.

Moteur

AVIS

Ne jamais mettre d'huile dans l'essence. Ce véhicule est équipé d'un moteur à quatre temps. L'huile doit être versée uniquement dans le carter du moteur.

Au cours de la période de rodage :

- Évitez les accélérations à plein régime.
- N'actionnez jamais la manette d'accélérateur à plus du 3/4 de sa course.
- Évitez les accélérations intenses.
- Évitez de rouler à la même vitesse sur de longues périodes.
- Évitez toute surchauffe du moteur.

Toutefois, de brèves accélérations à plein régime et de fréquentes variations de vitesse contribuent à un bon rodage.

Courroie d'entraînement

Une courroie d'entraînement neuve nécessite une période de rodage de 50 km (30 mi).

Au cours de la période de rodage :

- d'accélérer ou de décélérer vigoureusement
- Évitez de tirer une charge.
- Évitez de circuler à plein régime.

Utilisation du frein de stationnement

Le serrage du frein de stationnement est la combinaison des 2 actions suivantes.

1. Après avoir complètement arrêté le véhicule, placez le levier sélecteur en position MARCHE AVANT, ET...
2. Engagez le levier de verrouillage du frein. Reportez-vous à la section *Levier de verrouillage du frein* dans *Commandes principales*.

REMARQUE :
Lorsque vous vous garez sur une pente raide ou si le véhicule transporte une charge, bloquez les roues à l'aide de cales. Si vous n'en avez pas, utilisez des pierres ou des briques.

Démarrage du moteur

Conditions requises pour que le moteur démarre

1. Placer le levier sélecteur à la position N (point mort).
2. Mettre l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position RUN.
3. Mettre la clé dans l'interrupteur d'allumage et la tourner à la position ON.
4. Appuyer sur le bouton de démarrage du moteur.

Démarrage à froid

1. Actionnez le frein de stationnement.
2. Mettez l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position RUN (MARCHE).
3. Mettez la clé dans le commutateur d'allumage et tournez-la sur la position ON.
4. Par temps plus froid que 0 °C (32 ° F), placez le levier d'étrangleur en position complète.



POSITION D'ÉTRANGLEMENT MAXIMUM

5. Enfoncer le bouton de démarrage du moteur jusqu'à ce que le moteur démarre.

AVIS

Ne pas appuyer sur le bouton de démarrage du moteur plus de 10 secondes. Laisser refroidir le démarreur entre les tentatives de démarrage. Veiller à ne pas mettre la batterie à plat.

REMARQUE :
On peut utiliser l'accélérateur pour faciliter le démarrage du moteur. Appuyer légèrement sur la manette d'accélérateur; pas trop, sinon l'étrangleur ne sera pas activé.

6. Relâcher le bouton de démarrage immédiatement après le démarrage du moteur.
7. Après quelques secondes, ramener le levier d'étrangleur vers une position intermédiaire jusqu'à ce que le régime du moteur soit optimal.

REMARQUE :
Un usage excessif de l'étrangleur peut noyer le moteur et rendre le démarrage plus difficile. Reportez-vous à la section *Dépannage* si vous rencontrez ce problème.

8. Lorsque le moteur est chaud, mettre le levier d'étrangleur à OFF et desserrer les freins.


V06F0PY

LEVIER À LA POSITION « OFF »

Démarrage à chaud

1. Démarrer le moteur tel que décrit précédemment mais sans étrangleur.
2. Si le moteur ne démarre pas après deux tentatives de cinq (5) secondes avec le démarreur électrique, placer le levier d'étrangleur entre les positions d'étranglement maximum et OFF.
3. Démarrer le moteur sans actionner l'accélérateur.
4. Après quelques secondes, mettre le levier d'étrangleur à la position OFF.

Changement de rapport

1. Laisser le moteur tourner au ralenti pour qu'il se réchauffe.
2. Serrer les freins et placer le levier sélecteur à « F » (marche avant) ou « R » (marche arrière).
3. Relâchez les freins.

AVIS

Vérifiez que le levier de verrouillage du frein est desserré avant de démarrer le véhicule.

4. Appuyer graduellement sur l'accélérateur pour augmenter le régime moteur et enclencher la transmission à changement de vitesse continu (CVC).
5. Lorsqu'on relâche l'accélérateur, le régime moteur diminue.

AVIS

Quand on passe de la marche avant à la marche arrière ou vice versa, immobiliser le véhicule et appliquer les freins avant de déplacer le levier sélecteur.

REMARQUE :
Si on tente de changer de vitesse à haut régime, le moteur s'arrêtera.

Utilisation du dispositif de neutralisation de la marche arrière

1. Lorsque le levier sélecteur est à la position « R », le régime moteur est limité, ce qui restreint la vitesse en marche arrière.

⚠ AVERTISSEMENT

Si on recule dans une pente, la gravité peut faire augmenter la vitesse du véhicule au-delà de la vitesse maximale en marche arrière.

2. Pour activer la fonction de neutralisation, garder le bouton de neutralisation enfoncé, puis appuyer graduellement sur l'accélérateur pour que la puissance du moteur augmente.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais appuyer sur le bouton de neutralisation si la manette d'accélérateur n'est pas totalement relâchée, car cela pourrait causer une perte de maîtrise du véhicule.

Arrêt du moteur

⚠ AVERTISSEMENT

Éviter de stationner le véhicule dans une pente.

1. Stationnez le véhicule sur le terrain le plus plat possible.
2. Immobilisez complètement le véhicule.
3. Serrez le frein de stationnement.
4. Mettre l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position STOP.
5. Mettre la clé de contact à la position OFF.
6. Retirez la clé du commutateur d'allumage.

REMARQUE :
Si vous devez stationner dans une pente, bloquez les roues du véhicule avec des cales. Si vous n'en avez pas, utilisez des pierres ou des briques.

Réglage de la suspension

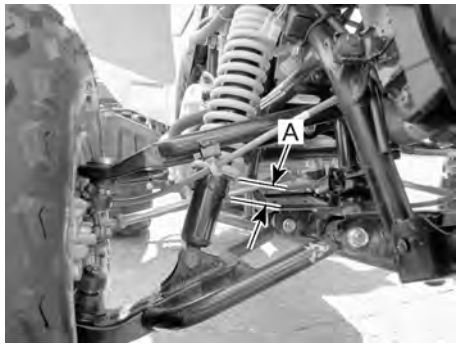
⚠ AVERTISSEMENT

Régler les deux ressorts avant à la même longueur. Un réglage inégal peut entraîner une perte de maniabilité, de stabilité et/ou de maîtrise et accroître le risque d'accident.

La précharge de ressort peut varier selon le poids du conducteur. Pour modifier la précharge, tourner les cames de précharge dans un sens ou dans l'autre pour comprimer les ressorts à la longueur voulue.

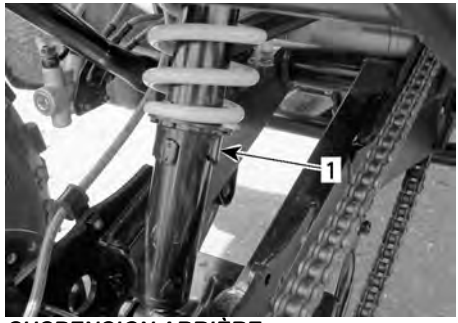
Raccourcir les ressorts pour une tenue de route plus ferme sur chemin cahoteux.

Allonger les ressorts pour une tenue de route plus souple sur chemin plat.



SUSPENSION AVANT

1. Même longueur des deux côtés



SUSPENSION ARRIÈRE

1. Came de précharge

En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :

⚠ AVERTISSEMENT

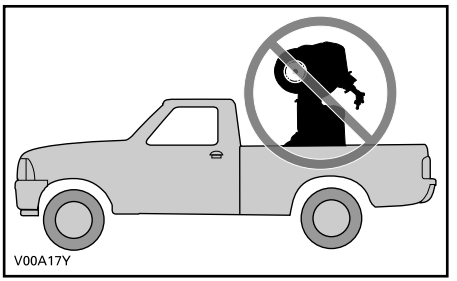
Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

TRANSPORT DU VÉHICULE

1. Lorsqu'on transporte le véhicule, il faut bien l'arrimer à la remorque ou dans la caisse de la camionnette avec les sangles appropriées. L'emploi de cordes ordinaires est déconseillé.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais remorquer ce véhicule derrière une voiture ou tout autre véhicule. Utiliser une remorque. Ne jamais basculer ce véhicule lorsqu'on le transporte. Il faut le transporter dans sa position normale de fonctionnement (sur ses quatre roues) et de sorte qu'il soit face à l'avant du véhicule qui le transporte.



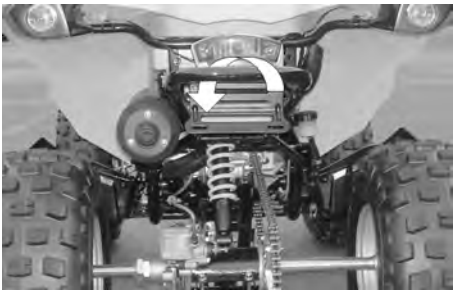
2. Mettre le robinet d'essence à la position OFF.
3. Placez le levier sélecteur en position MARCHE AVANT et actionnez le levier de verrouillage du frein.
4. Arrimer le devant du véhicule par le pare-chocs avant et l'arrière par le pare-chocs arrière.

AVIS

L'emploi d'autres points d'arrimage risquerait d'endommager le véhicule.



POINTS D'ARRIMAGE DES SANGLES AU PARE-CHOCS AVANT



POINT D'ARRIMAGE DES SANGLES AU PARE-CHOCS ARRIÈRE

5. Vérifiez que le siège est correctement verrouillé en position en tirant sur la partie arrière du siège. Même si vous entendez un claquement distinctif pendant l'installation, tirez toujours sur l'arrière et vers le haut pour confirmer le bon verrouillage.
6. Fixez fermement ou retirez tout accessoire installé qui pourrait se détacher pendant le transport.

⚠ AVERTISSEMENT

Assurez-vous que tous les sièges, les accessoires et le chargement sont correctement fixés. Retirez tout ce qui pourrait tomber sur la route et créer un danger pour les autres véhicules.

D'ENTRETIEN

PREMIÈRE INSPECTION

Ce véhicule doit faire l'objet d'un entretien après les 10 premières heures d'utilisation ou 300 km (200 mi), selon la première éventualité. Cet entretien doit être effectué par un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix. La première inspection est très importante et ne doit pas être négligée.

REMARQUE :
Cette inspection est aux frais du propriétaire du véhicule.

Date de l'inspection initiale

Signature du concessionnaire autorisé de véhicules hors route Can-Am, de l'atelier de réparation ou de la personne responsable du travail effectué

Nom du concessionnaire autorisé de véhicules hors route Can-Am, de l'atelier de réparation ou de la personne responsable du travail effectué

PREMIÈRE INSPECTION
Remplacer l'huile à moteur
Nettoyer le filtre d'huile à moteur
Inspecter le jeu des soupapes. Ajuster au besoin.
Inspecter le système d'échappement
Inspecter les joints d'étanchéité du moteur
Inspecter les fixations des supports de moteur
Inspecter le bouchon de radiateur
Effectuer un essai de pression du système de refroidissement
Inspecter le filtre à carburant
Inspectez les conduits d'alimentation et les raccords
Effectuer un essai de pression du réservoir de carburant
Inspecter le câble et la manette d'accélérateur. Ajuster au besoin.

PREMIÈRE INSPECTION
Ajuster le carburateur
Inspecter l’étrangleur
Inspecter la bougie. Ajuster au besoin.
Inspecter le calage de l'allumage
Inspecter la batterie
Inspecter les faisceaux de fils et les câbles
Inspecter et nettoyer les conduits d'admission et de sortie d'air de la boîte CVT
Inspecter l’huile de boîte de vitesses
Inspecter les roues dentées et la chaîne d’entraînement
Inspecter les écrous/goujons de roue
Inspecter les fixations du guidon
Inspecter la direction (colonne, roulement, etc.)
Inspecter les embouts de biellette de direction
Inspecter le parallélisme des roues avant
Inspecter le liquide de frein
Inspecter le câble de frein de stationnement. Ajuster au besoin.

CALENDRIER D'ENTRETIEN

L'entretien est très important pour maintenir le véhicule en bon état de marche. Le véhicule doit être entretenu conformément au programme d'entretien.

L'entretien approprié est la responsabilité du propriétaire. Une réclamation au regard de la garantie pourra être rejetée si, entre autres, le propriétaire ou l'opérateur a causé l'apparition de problèmes du fait d'un entretien ou d'une utilisation inapproprié(e).

Effectuez des vérifications périodiques et suivez le programme d'entretien. **L'entretien périodique ne dispense pas d'effectuer la vérification de préutilisation**.

Il est fortement recommandé de vérifier les codes de pannes comme première étape de l'entretien périodique.

⚠ AVERTISSEMENT

Si le véhicule n'est pas entretenu correctement conformément au programme et aux procédures d'entretien, celui-ci pourrait devenir dangereux à conduire.

Réglementation de l'EPA - véhicules canadiens et américains (É-U)

Un atelier de réparation ou une personne de votre choix peut effectuer l'entretien, le remplacement ou la réparation des dispositifs et systèmes de contrôle des émissions. Ces instructions ne nécessitent pas de composants ou le service de BRP ou d'un concessionnaire autorisé de véhicules hors route Can-Am.

Bien qu'un concessionnaire Can-Am hors route autorisé ait une connaissance technique approfondie et des outils pour l'entretien de votre véhicule, la garantie relative aux systèmes antipollution n'est pas conditionnée à l'utilisation d'un concessionnaire Can-Am hors route autorisé ou de tout autre établissement avec qui BRP a une relation commerciale.

L'entretien approprié est la responsabilité du propriétaire. Une réclamation au regard de la garantie pourra être rejetée si, entre autres, le propriétaire ou l'opérateur a causé l'apparition de problèmes du fait d'un entretien ou d'une utilisation inapproprié(e).

Pour les demandes de garantie en lien avec les systèmes antipollution, BRP limite le diagnostic et la réparation des pièces liées aux systèmes antipollution aux concessionnaires autorisés de véhicules hors route Can-Am. Pour plus d'informations, reportez-vous à la GARANTIE liée aux émissions selon *l'EPA DES É.-U.* dans la section de ce document portant sur la *garantie*.

Suivez les instructions pour les exigences en essence dans la sous-section Essence de ce guide. Même si l'essence contenant plus de dix pour cent en volume d'éthanol est facilement disponible, l'EPA a publié une interdiction sur l'utilisation de l'essence contenant plus de 10 % en volume d'éthanol et elle s'applique à ce véhicule. L'utilisation d'une essence contenant plus de 10 % vol d'éthanol avec ce moteur risque d'endommager le système de contrôle des émissions.

Entretien après chaque utilisation dans un environnement extrême

– Rincez l'ensemble du véhicule à l'eau douce.
– Nettoyez le ou les filtres à air de la boîte de vitesses CVT.
– Replacez le couvercle de la boîte CVT Drainez le couvercle et nettoyez-le en cas d'eau ou de boue
– Vérifiez l'état du filtre à air du moteur Nettoyez le boîtier du filtre à air du moteur si vous trouvez de l'eau ou de la boue.
– Vérifiez visuellement s'il y a de l'eau dans le tuyau de ventilation de la boîte de vitesses, le différentiel avant et la transmission finale arrière. Amenez le véhicule chez votre concessionnaire Can-Am hors route agréé pour effectuer une inspection et un entretien si de l'eau est présente.
– Nettoyez l'amortisseur pour éviter qu'il ne soit endommagé par la poussière ou la saleté.
– Nettoyez les soufflets d'arbre de transmission

Conditions d'utilisation intensive

Si votre véhicule est utilisé dans les conditions suivantes, reportez-vous à la section **Utilisation intensive** du calendrier d'entretien :

– transport répété de charges à plus de 75 % de la capacité maximale.
  – L'augmentation de la charge de travail appliquée au système d'entraînement réduit la durée de vie de l'huile dans les différentiels, la boîte de vitesses/transmission et le moteur. Cela réduit la longévité des composants internes s'ils ne sont pas remplacés plus fréquemment.
– Conduire à des vitesses excessives pendant une période prolongée.

Une utilisation utilitaire ou professionnelle supérieure à la moyenne nécessite un remplacement plus fréquent des fluides et des composants d'usure qu'une utilisation sur piste, récréative ou utilitaire occasionnelle.

Instructions d'entretien du filtre à air

L'entretien du filtre à air doit être ajusté en fonction des conditions d'utilisation.

La fréquence d'entretien du filtre à air doit être augmentée selon les conditions de poussière suivantes:

– Conduite sur sable sec
– Conduite sur des surfaces poussiéreuses sèches
– Conduite sur des surfaces enneigées
– Conduite sur des sentiers de gravier sec ou dans des conditions semblables.

La conduite en groupe dans de telles conditions exige une augmentation de la fréquence d'entretien du filtre à air.

REMARQUE :
Un préfiltre accessoire doit être utilisé pour éviter l'accumulation de neige lorsque le véhicule est utilisé dans de telles conditions. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé pour plus de détails.

Calendrier d'entretien

Assurez-vous d'effectuer l'entretien approprié aux intervalles recommandés comme indiqué dans les tableaux. Certains éléments du programme d'entretien doivent être effectués en fonction du calendrier, quelle que soit la distance ou le temps de fonctionnement.

Tous les 500 km (300 mi) ou 25 heures (le premier événement prévalant).
Effectuez toutes les étapes indiquées dans la *vérification de préutilisation*
Inspecter et nettoyer le filtre de soupape d'injection d'air (plus souvent dans des conditions de conduite poussiéreuses)
Inspecter les écrous/goujons de roue
Inspecter les embouts de biellette de direction
Inspecter les joints à rotule
Inspecter le liquide de frein
Inspecter le câble de frein de stationnement. Ajuster au besoin.
Inspecter les plaquettes de frein (plus souvent dans des conditions d'utilisation plus rigoureuses comme dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés, humides ou boueux)

Tous les 1 000 km (600 mi) ou 50 heures (le premier événement prévalant).
Effectuez toutes les étapes indiquées dans la *vérification de préutilisation*
Nettoyer le filtre d'huile à moteur
Inspecter et nettoyer les conduits d'admission et de sortie d'air de la boîte CVT
Inspecter et lubrifier le câble et la manette d'accélérateur Ajuster au besoin.
Inspecter le calage de l'allumage
Inspecter la batterie
Inspecter les amortisseurs
Bras de suspension double
Inspecter les fixations de la carrosserie et du châssis

Effectuer après les premiers 2 000 km (1 200 mi) ou 100 heures ou 1 an (selon la première éventualité).
Effectuez toutes les étapes indiquées dans la *vérification de préutilisation*
Remplacer l'huile à moteur
Remplacer le filtre à air (plus souvent dans des conditions de conduite poussiéreuses)
Inspecter le système d'échappement
Nettoyer le pare-étincelles du silencieux
Inspecter les joints d'étanchéité du moteur
Inspecter les fixations des supports de moteur
Inspecter le liquide de refroidissement du moteur (toutes les 100 heures, vérifier l'efficacité du liquide de refroidissement)
Inspectez la courroie d'entraînement
Inspecter et nettoyer les poulies motrices et menées
Inspecter le filtre à carburant
Inspectez les conduits d'alimentation et les raccords
Effectuer un essai de pression du réservoir de carburant
Ajuster le carburateur
Remplacer la bougie Vérifiez l'écartement des électrodes de la bougie d'allumage.
Inspecter les faisceaux de fils et les câbles
Inspecter les roues dentées et la chaîne d'entraînement
Inspecter les roulements de roue
Inspecter les fixations du guidon
Inspecter la direction (colonne, roulement, etc.) (plus souvent dans des conditions d'utilisation plus rigoureuses comme dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés, humides ou boueux)
Inspecter le parallélisme des roues avant
Inspecter le bras oscillant
Inspecter le système de freinage (disques, boyaux, etc.)
Inspecter le châssis

Tous les 4 000 km (2 400 mi) ou 200 heures ou deux (2) ans (selon la première éventualité)
Effectuez toutes les étapes indiquées dans la *vérification de préutilisation*
Inspecter le jeu des soupapes. Ajuster au besoin.
Remplacez le liquide de refroidissement
Inspecter le bouchon de radiateur
Effectuer un essai de pression du système de refroidissement
Remplacez l'huile de la boîte de vitesses.
Remplacez le filtre à carburant
Remplacez le liquide de frein

Dossiers d'entretien

Envoyez une copie du dossier d'entretien à BRP si nécessaire.

Prélivraison	
Numéro de série :	Signature :
Kilométrage :	
Heures :	
Date :	
Numéro du concessionnaire :	
Remarques :	
Référez-vous au bulletin de prélivraison du véhicule pour les procédures d'installation détaillées	

PREMIÈRE inspection	
Kilométrage :	Signature :
Heures :	
Date :	
Numéro du concessionnaire :	
Remarques :	
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : Heures : Date : Numéro du concessionnaire : Remarques :	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : Heures : Date : Numéro du concessionnaire : Remarques :	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : Heures : Date : Numéro du concessionnaire : Remarques :	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : Heures : Date : Numéro du concessionnaire : Remarques :	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : _____ Heures : _____ Date : _____ Numéro du concessionnaire : _____ Remarques : _____	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : _____ Heures : _____ Date : _____ Numéro du concessionnaire : _____ Remarques : _____	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : Heures : Date : Numéro du concessionnaire : Remarques :	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : Heures : Date : Numéro du concessionnaire : Remarques :	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : Heures : Date : Numéro du concessionnaire : Remarques :	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : Heures : Date : Numéro du concessionnaire : Remarques :	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : Heures : Date : Numéro du concessionnaire : Remarques :	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : Heures : Date : Numéro du concessionnaire : Remarques :	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : Heures : Date : Numéro du concessionnaire : Remarques :	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : Heures : Date : Numéro du concessionnaire : Remarques :	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : Heures : Date : Numéro du concessionnaire : Remarques :	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : Heures : Date : Numéro du concessionnaire : Remarques :	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

PROCÉDURES D'ENTRETIEN

Cette section comprend des consignes d'entretien de base.

⚠ AVERTISSEMENT

Arrêtez le moteur et suivez ces procédures lors d'un entretien. Si vous ne suivez pas les procédures d'entretien appropriées, vous risquez d'être blessé par des pièces chaudes ou mobiles, l'électricité, des produits chimiques, etc.

⚠ AVERTISSEMENT

Remplacez toujours les dispositifs de verrouillage enlevés par des neufs (languettes de verrouillage, attaches autobloquantes, etc.).

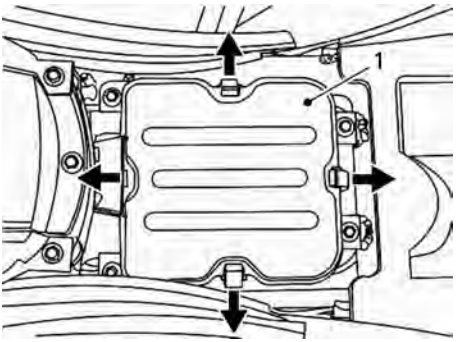
Filtre à air

Retrait du filtre à air

AVIS

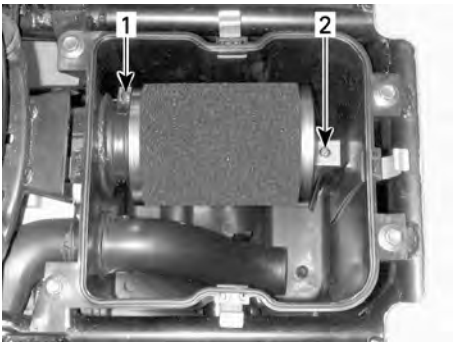
N'enlevez ou ne modifiez jamais les composants du boîtier de filtre à air. Le moteur est étalonné en fonction de ces composants. Ne pas respecter cette consigne peut amoindrir les performances du moteur ou l'endommager.

1. Enlevez le siège.
2. Dégagez les fixations et enlevez le couvercle du boîtier de filtre à air.



1. Couvercle de boîtier de filtre à air

3. Desserrer la fixation, retirer la vis de fixation, puis enlever le filtre à air.



1. Collier
2. Vis de fixation

Nettoyage du filtre à air

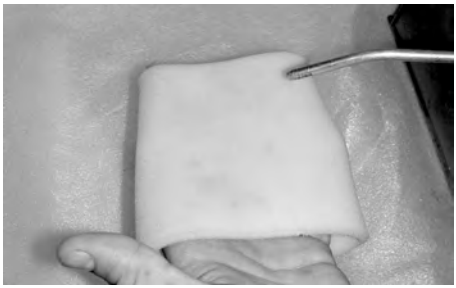
1. Vaporisez l'intérieur et l'extérieur de l'élément filtrant en mousse avec un bon nettoyant pour filtre à air.

Nettoyeur de filtre à air



TYPIQUE – VAPORISER DU NETTOYEUR À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DU FILTRE EN MOUSSE

2. Laissez agir pendant 3 minutes.
3. Comme indiqué sur le récipient du nettoyant de filtre à air (UNI), rincez à l'eau.
4. Faites complètement sécher le filtre en mousse.



TYPIQUE – SÉCHAGE

REMARQUE :
Une seconde application peut être nécessaire pour les filtres très sales.

5. Lorsque le filtre est sec, il faut le huiler à nouveau.

Huile pour filtre à air



TYPIQUE – HUILER LE FILTRE EN MOUSSE

AVIS

Si le filtre n'est pas bien entretenu et/ou bien huilé, cela pourrait réduire les performances du moteur ou lui causer des dommages importants.

Installer le filtre à air

1. Réinstallez toutes les pièces dans l'ordre inverse de leur retrait.

AVIS

S'assurer de bien installer le couvercle du boîtier de filtre à air.

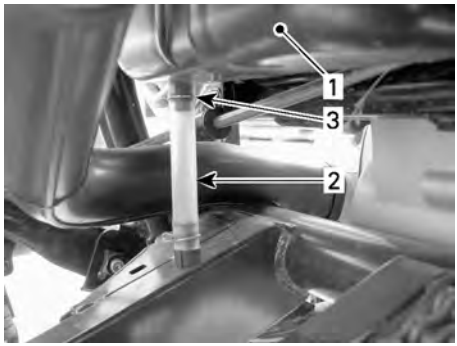
Boîtier de filtre à air

Vidange du boîtier du filtre à air

AVIS

N'enlevez ou ne modifiez jamais les composants du boîtier de filtre à air. La carburation du moteur est réglée spécifiquement en fonction de ces composants. Ne pas respecter cette consigne peut amoindrir les performances du moteur ou l'endommager.

1. Vérifier périodiquement si le tube de vidange du boîtier de filtre à air contient un liquide ou des dépôts.



1. *Boîtier de filtre à air*
2. *Tube de vidange*
3. *Collier*

2. En présence de liquide ou des dépôts, pressez et déposez la fixation.
3. Retirer le tube de vidange et le vider.

AVIS

Ne pas démarrer le moteur s'il y a du liquide ou des dépôts dans le tube de vidange.

4. En cas de présence de liquide ou de dépôts, le filtre à air doit être inspecté, séché et éventuellement remplacé en fonction de son état.

Huile à moteur

Huile moteur recommandée

BRP recommande en tout temps l'utilisation de son huile XPS ou d'une huile équivalente.

Les dommages causés par l'utilisation d'une huile qui ne convient pas pour ce moteur peuvent ne pas être couverts par la garantie limitée BRP.

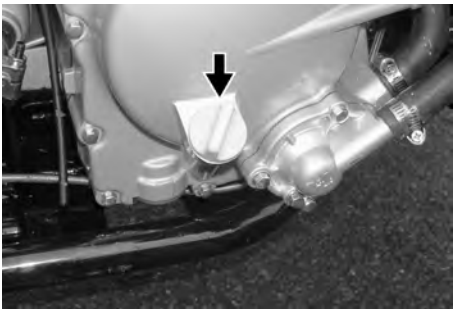
Huile de moteur recommandée XPS	
Usage général	Huile synthétique 5W40 XPS
Basse température	Huile synthétique 0W40 XPS
Haute température	Huile synthétique 10W50 XPS
Si l'huile de moteur XPS recommandée n'est pas disponible	
Utilisez une huile de boîte de vitesses SAE 4 temps qui respecte ou dépasse les spécifications industrielles suivantes. Vérifiez toujours l'étiquette de certification de service API sur le récipient d'huile afin de vous assurer qu'elle comporte au moins l'une des classes ci-dessus. – Classification de service API SN et JASO MA2	

Niveau d'huile moteur

AVIS

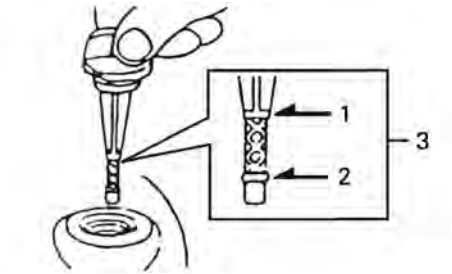
Vérifier le niveau d'huile souvent et ajuster au besoin. Évitez tout remplissage excessif. Un niveau d'huile inapproprié risque d'endommager sérieusement le moteur. Essuyez de renverser de l'huile.

1. Stationnez le véhicule sur une surface de niveau.
2. Laisser le moteur refroidir.
3. Inspectez visuellement la zone du moteur pour détecter les fuites.



CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

4. Nettoyez la zone autour de la jauge.
5. Dévissez la jauge du niveau d'huile, retirez-la et essuyez-la avec un chiffon. Faites attention de ne pas perdre le joint torique.
6. Réinsérer la jauge (ne pas la visser à fond).
7. Retirez la jauge et vérifiez le niveau d'huile. Le niveau d'huile doit arriver à égalité ou près de la marque de maximum.



1. *Plein*
2. *Ajouter*
3. *Plage de fonctionnement*

8. Pour ajouter de l'huile :
    1. Utilisez un entonnoir pour ajouter un peu d'huile recommandée à la fois et éviter tout déversement.
    2. Versez une petite quantité d'huile et revérifiez le niveau.
    3. Répéter cette opération jusqu'à ce que le niveau d'huile atteigne la marque supérieure de la jauge.

AVIS

Évitez tout remplissage excessif.

9. Vérifiez le bon état du joint torique. Remplacez-le si nécessaire.
10. Remettez la jauge d'huile en place et serrez-la correctement.

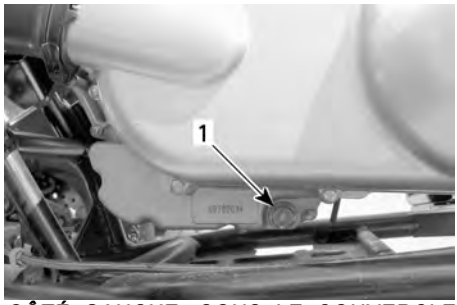
Remplacement de l'huile du moteur

La vidange doit être faite quand le moteur est tiède.

⚠ ATTENTION

L'huile moteur peut être brûlante. Pour éviter de se brûler, ne pas enlever le bouchon de vidange d'huile ni le couvercle du filtre d'huile quand le moteur est chaud. Attendre que l'huile moteur tiédisse.

1. Stationnez le véhicule sur une surface de niveau.
2. Enlevez la jauge de niveau d'huile.
3. Nettoyez la surface autour du bouchon de vidange.
4. Placez un bac de récupération sous la zone du bouchon de vidange du moteur.
5. Dévisser le bouchon de vidange.



CÔTÉ GAUCHE, SOUS LE COUVERCLE DE LA TRANSMISSION CVC

1. *Bouchon de vidange d'huile*

6. Attendre assez longtemps pour que toute l'huile s'écoule du moteur.
7. Nettoyer le filtre d'huile.
8. Nettoyer la rondelle du bouchon de vidange et vérifier son état; la remplacer au besoin.
9. Nettoyer le moteur et les surfaces de contact du bouchon de vidange, puis remettre le bouchon et la rondelle en place. Serrez au couple prescrit.

Couple de serrage	
Bouchon de vidange	39 ± 4 Nm (29 ± 3 lbf-pi)

10. Remplir le moteur de la quantité spécifiée d'huile moteur recommandée. Reportez-vous aux *Spécifications techniques* pour vérifier la contenance d'huile maximale.

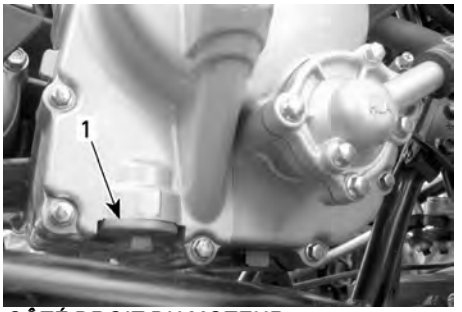
REMARQUE :
La quantité d'huile moteur est aussi inscrite sur la jauge.

11. Démarrez le moteur et laissez-le tourner au ralenti quelques minutes. S'assurer que la crépine d'huile et que le bouchon de vidange d'huile ne fuient pas.
12. Arrêtez le moteur. Attendre un instant pour permettre à l'huile de s'écouler dans le carter, et vérifier à nouveau le niveau d'huile. Parfaire le niveau d'huile, au besoin.
13. Éliminer l'huile usée conformément à la réglementation locale sur l'environnement.

Crépine du réservoir d'huile

Nettoyage du filtre d'huile à moteur

1. Dévisser le couvercle de la crépine d'huile.
2. Attendre assez longtemps pour permettre à l'huile de s'écouler de la crépine d'huile.
3. Retirer la crépine d'huile et le ressort.

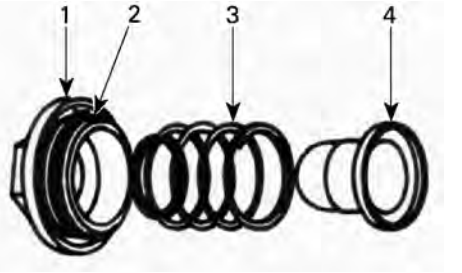


CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

1. Couvercle de la crépine d'huile

4. Pour nettoyer la crépine, utiliser un solvant, puis l'assécher avec de l'air comprimé.

REMARQUE :
Vérifier le joint torique du couvercle et le remplacer au besoin.



TYPIQUE

1. Couvercle
2. Joint d'étanchéité
3. Ressort
4. Crépine

5. Essuyez toute huile renversée sur le moteur.
6. Réinstaller la crépine d'huile, le ressort et le joint torique.
7. Serrez le couvercle au couple recommandé.

Couple de serrage	
Vis du couvercle du filtre	15 ± 1,5 Nm (133 ± 13 lbf-po)

Radiateur

Inspection du radiateur

1. Avant chaque promenade, vérifier périodiquement si le radiateur est propre.
2. Examinez les ailettes du radiateur. Elles doivent être propres, sans traces de boue, de saleté, de feuilles ni d'autres dépôts pouvant empêcher le radiateur d'assurer un bon refroidissement.

Nettoyage du radiateur

1. Éliminer le plus de dépôts possible avec les mains. Si vous disposez d'eau à proximité, essayez de rincer les ailettes du radiateur.
2. Dans la mesure du possible, utilisez un tuyau d'arrosage pour rincer les ailettes.

⚠ ATTENTION

Ne nettoyez jamais le radiateur avec vos mains lorsqu'il est chaud. Laissez-le d'abord refroidir.

AVIS

Vous devez être prudent quand il s'agit de nettoyer les ailettes du radiateur. N'utilisez aucun objet ou outil pouvant les endommager. Les ailettes sont très minces, conçues pour favoriser un refroidissement efficace. SI ON UTILISE UN BOYAU POUR LES LAVER, S'ASSURER QUE LA PRESSION D'EAU EST FAIBLE. NE JAMAIS UTILISER UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION.

3. Si le moteur surchauffe, même avec un radiateur propre, consultez un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

Liquide de refroidissement

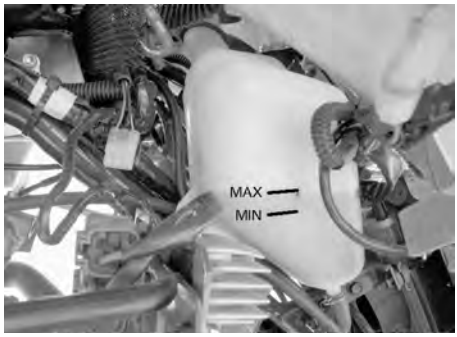
Niveau de liquide de refroidissement

⚠ AVERTISSEMENT

Vérifiez le niveau de liquide de refroidissement quand le moteur est froid. N'ajoutez jamais de liquide dans le système de refroidissement quand le moteur est chaud.

AVIS

Ne pas faire fonctionner le véhicule avec un bas niveau de liquide de refroidissement. Une surchauffe peut s'ensuivre, causant de graves dommages au moteur.

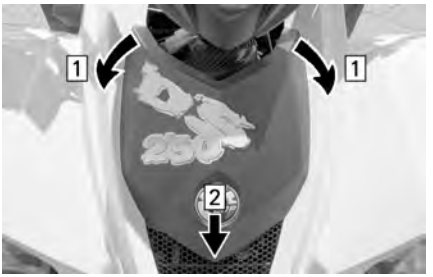


NIVEAU DE LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT

1. Stationnez le véhicule sur une surface de niveau.
2. Par le passage de roue avant droit, vérifiez le niveau du liquide de refroidissement dans le réservoir. Le liquide de refroidissement doit se trouver entre les repères de niveau MIN. et MAX. du réservoir de liquide de refroidissement.

REMARQUE :
Lorsque vous vérifiez le niveau du liquide de refroidissement à une température inférieure à 20 °C (68 °F), il peut être légèrement inférieur à la marque MIN.

3. Pour ajouter du liquide de refroidissement :
    1. Soulevez la partie arrière du couvercle d'accès des ailes avant pour sortir les languettes des œillets en caoutchouc.
    2. Tirez le couvercle vers l'avant, puis vers le haut pour libérer les languettes inférieures de l'aile avant.



1. *Tirer les languettes avant des œillets en caoutchouc.*
2. *Tirer le couvercle vers l'avant puis le soulever pour le retirer.*

3. Ajoutez du liquide de refroidissement jusqu'à la marque MAX, au besoin. Utilisez un entonnoir pour éviter de renverser du liquide.

AVIS

Évitez tout remplissage excessif.

4. Remettez en place et vissez le bouchon.
5. Réinstaller le couvercle d'accès de l'aile avant.

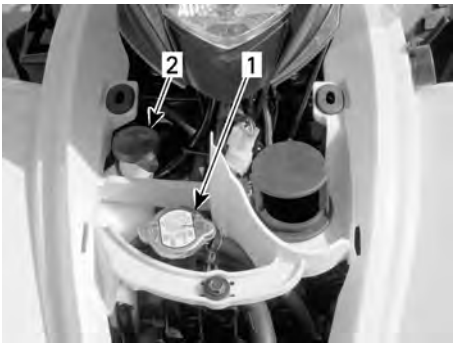
4. Si on ajoute du liquide de refroidissement dans le réservoir, vérifier aussi le niveau dans le radiateur. Ajoutez du liquide au besoin.

⚠ AVERTISSEMENT

Pour éviter de vous brûler, ne retirez pas le bouchon du radiateur quand le moteur est chaud.

REMARQUE :
Si le système de refroidissement a souvent besoin de liquide de refroidissement, cela est l'indication d'une fuite ou d'une anomalie du moteur. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé.

5. Pour accéder au radiateur, retirez le couvercle d'accès de l'aile avant.



TYPIQUE

1. *Bouchon du radiateur*
2. *Bouchon du réservoir de liquide de refroidissement*

Liquide de refroidissement recommandé

Liquide de refroidissement recommandé XPS
Liquide de refroidissement prémélangé XPS à durée de vie prolongée
Si le liquide de refroidissement XPS recommandé n'est pas disponible
Mélange d'eau distillée et d'antigel (50 % d'eau distillée et 50 % d'antigel).

AVIS

Utilisez un antigel à base d'éthylène glycol comportant des agents anticorrosion destinés spécifiquement aux moteurs à combustion interne en aluminium.

Remplacement du liquide de refroidissement

⚠ AVERTISSEMENT

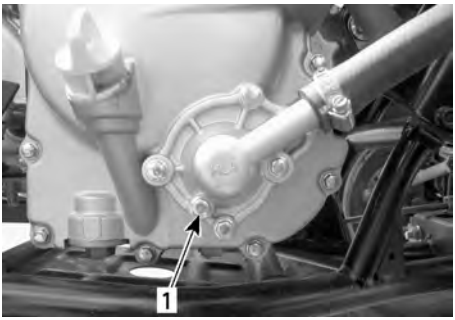
Pour éviter des brûlures potentielles, ne retirez pas le bouchon du radiateur ou ne desserrez pas le bouchon de vidange lorsque le moteur est chaud.

1. Retirer le couvercle d'accès de l'aile avant.
2. Tourner le bouchon du radiateur dans le sens contraire des aiguilles d'une montre et le retirer.



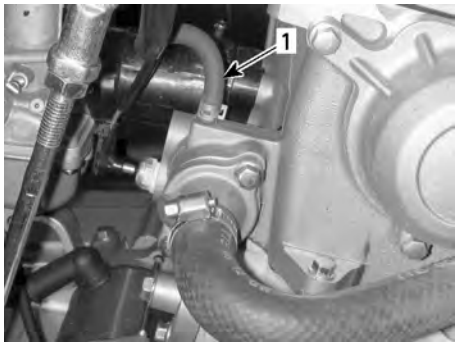
1. Bouchon du radiateur

3. Dévisser le bouchon de vidange du système de refroidissement sur le côté droit du moteur et vidanger le liquide de refroidissement dans un contenant approprié.



1. Bouchon de vidange du système de refroidissement

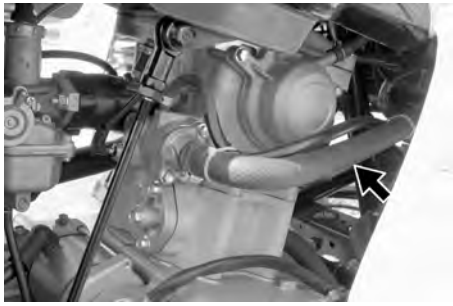
4. Débrancher le flexible de dérivation du haut du boîtier du thermostat.



1. Flexible de dérivation

5. Vidanger complètement le système et réinstaller le bouchon de vidange.
6. Pincez le tuyau entre le radiateur et le boîtier du thermostat.

Grand pince-boyau **(N/P 529032500)**	



EMPLACEMENT DU PINCE-BOYAU.

7. Lever l'avant du véhicule suffisamment pour soulever les roues avant du sol.
8. Remplir le radiateur jusqu'à ce que le liquide de refroidissement sorte du raccord du flexible de dérivation du boîtier du thermostat.
9. Installer le flexible de dérivation, puis enlever le pince-boyau.

REMARQUE :
Si aucun liquide de refroidissement ne sort du raccord du flexible de dérivation, pincer la durite inférieure du radiateur jusqu'à ce que du liquide de refroidissement sorte.

10. Remplir complètement le radiateur.
11. Vérifier le niveau de liquide de refroidissement dans le réservoir et parfaire le niveau au besoin.
12. Faites tourner le moteur au ralenti sans remettre le bouchon du radiateur. Ajoutez lentement du liquide de refroidissement au besoin.
13. À cette étape, attendez que le moteur atteigne sa température de fonctionnement normale. Appuyer sur l'accélérateur deux ou trois fois. Ajouter ensuite du liquide de refroidissement au besoin.
14. Remettre le bouchon du radiateur. Vérifiez si les connexions présentent des fuites et s'il y a assez de liquide de refroidissement dans le réservoir.
15. Réinstaller le couvercle d'accès.

Pare-étincelles

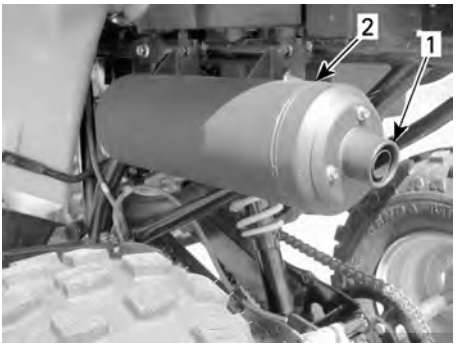
Nettoyage du pare-étincelles

Le silencieux doit être purgé périodiquement de toute accumulation de calamine.

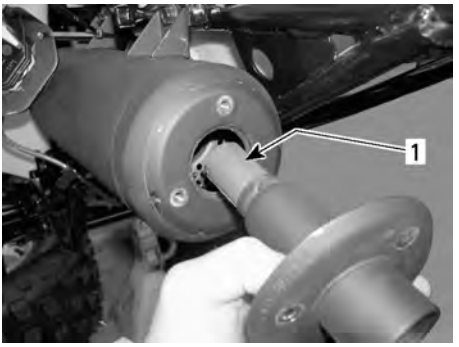
⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais faire cette opération immédiatement après une période de fonctionnement du moteur, car l'échappement est alors brûlant. Portez des lunettes de protection et des gants. Respectez toutes les lois et réglementations en vigueur.

1. Placez le levier sélecteur en position MARCHE AVANT et actionnez le levier de verrouillage du frein.
2. Retirer le pare-étincelles du silencieux.



1. Retirer l'embout du silencieux.
2. Silencieux



1. Pare-étincelles

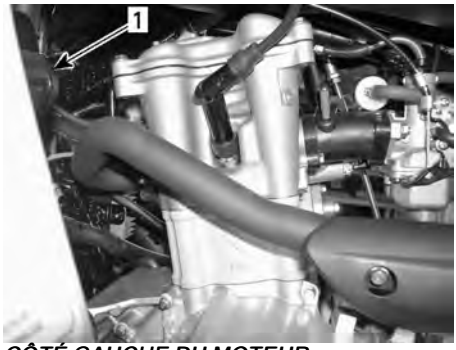
3. Éliminez les dépôts de carbone du pare-étincelles avec une brosse.

REMARQUE :
Utilisez une brosse souple et faites attention à ne pas endommager le pare-étincelles.

4. Réinstaller le pare-étincelles à l'intérieur du silencieux.

Soupape d'injection d'air

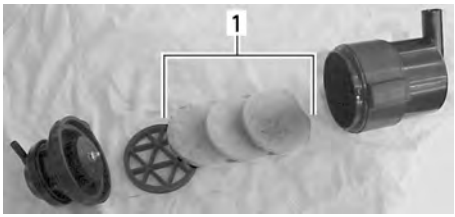
Nettoyage du filtre de la soupape d'injection d'air



CÔTÉ GAUCHE DU MOTEUR

1. Soupape d'injection d'air

1. Débrancher les flexibles de la soupape d'injection d'air.
2. Retirer la soupape d'injection d'air de son support.
3. En maintenant une moitié de la soupape, tourner l'autre moitié en sens antihoraire pour l'ouvrir.



1. Filtres

4. Verser le nettoyant de filtre à air dans un seau. Mettre les filtres à y tremper.
5. Pendant que les filtres en mousse trempent, nettoyer l'intérieur du boîtier de filtre à air.
6. Rincer les filtres avec de l'eau chaude jusqu'à ce que toute la solution de nettoyage disparaisse, puis laisser les filtres sécher complètement.

REMARQUE :
Si les filtres à air sont toujours sales, les remplacer par des filtres neufs.

7. Une fois le nettoyage terminé, bien réinstaller les pièces enlevées dans l'ordre inverse de leur dépose.

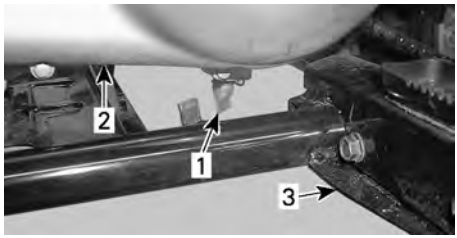
Courroie d'entraînement

Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé pour qu'il inspecte et remplace la courroie d'entraînement.

Boîtier de la transmission CVT

Vidange du boîtier de la CVT

1. Chaque fois que l'on soupçonne que de l'eau s'est infiltrée dans le couvercle de la boîte CVT, vidanger le carter de boîte CVT en retirant le tube de vidange.



1. Tube de vidange de couvercle de boîte CVT
2. Couvercle de la boîte de vitesses CVT
3. Marchepied gauche

Huile de la boîte de vitesses

Huile de boîte de vitesses recommandée

Huile de boîte de vitesses XPS recommandée
Huile minérale Premium pour carter de chaîne
Produit alternatif, ou de remplacement si un produit XPS n'est pas disponible
Huile SAE 75W90 pour boîte de vitesses

AVIS

Lors de l'entretien, ne pas utiliser d'autres huiles que celle recommandée.

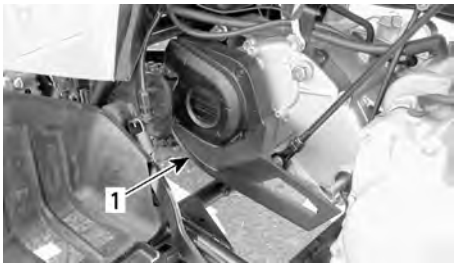
Niveau d'huile de boîte de vitesses

Aucune jauge n'est fournie pour ce véhicule, donc le niveau ne peut pas être vérifié.

La seule manière de vérifier que le niveau est correct est de vidanger la boîte de vitesses et de la remplir de la quantité prescrite d'huile de boîte de vitesses.

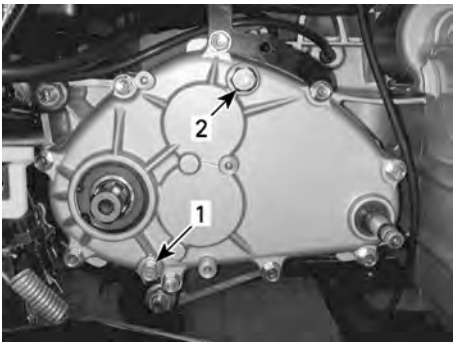
Remplacez l'huile de la boîte de vitesses

1. Stationnez le véhicule sur une surface de niveau.
2. Retirer le protecteur de chaîne d'entraînement.



1. Protecteur de chaîne d'entraînement

3. Nettoyer les zones de remplissage et du bouchon de vidange.
4. Retirer le bouchon de remplissage et la rondelle de la boîte de vitesses.
5. Placer un bac de récupération sous le bouchon de vidange de la boîte de vitesses, puis retirer le bouchon de vidange.



1. Bouchon de vidange de boîte de vitesses
2. Bouchon de remplissage de boîte de vitesses

REMARQUE :
Pour vider complètement la boîte de vitesses, pencher le véhicule vers la droite à l'aide d'un cric placé sous le repose-pied gauche.

6. Une fois la boîte de vitesses vidangée, remettre le bouchon de vidange doté d'une rondelle neuve. Serrez au couple prescrit.

Couple de serrage	
Bouchon de vidange	9 ± 1 Nm (80 ± 9 lbf-po)

7. Retirer le cric du dessous du repose-pied gauche.

AVIS

Aucune jauge n'est fournie pour ce véhicule, donc le niveau de la boîte de vitesses ne peut pas être vérifié. S'assurer que la boîte de vitesses est complètement vidangée avant de la remplir à nouveau de la quantité spécifiée d'huile recommandée.

8. Effectuez le remplissage avec l'huile moteur recommandée.

REMARQUE :
La quantité d'huile de boîte de vitesses est aussi inscrite sur le couvercle de boîte de vitesses.

AVIS

Ne pas utiliser d'autres huiles que celle recommandée lors de l'entretien.

9. Remettre le bouchon de remplissage. Serrez au couple prescrit.

Couple de serrage	
Bouchon de remplissage	39 ± 4 Nm (29 ± 3 lbf-pi)

Câble d'accélérateur

Inspection du câble de l'accélérateur

1. Inspecter le câble d'accélérateur pour déceler s'il est pincé, effiloché ou usé de manière excessive. S'assurer du bon mouvement du câble.

⚠ AVERTISSEMENT

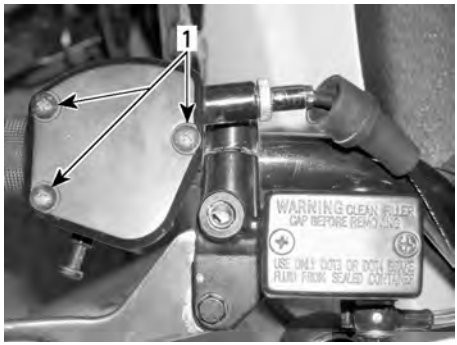
Le câble d'accélérateur doit être remplacé s'il est usé, effiloché ou endommagé.

Lubrification du câble d'accélérateur.

⚠ AVERTISSEMENT

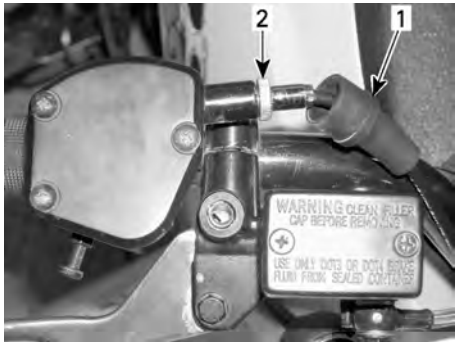
Utilisez toujours un lubrifiant à base de silicone. L'utilisation d'un autre lubrifiant (tel qu'un lubrifiant à base d'eau) peut provoquer le collage ou la rigidité du ou des câbles ou du levier.

1. Ouvrez le logement de la manette d'accélérateur.



1. Déposer les vis

2. Glisser le protecteur de caoutchouc pour découvrir le dispositif de réglage de câble d'accélérateur.
3. Dévisser le contre-écrou du dispositif de réglage de câble, puis visser le régleur pour détendre le câble.



1. Protecteur de caoutchouc
2. Dispositif de réglage du câble

4. Retirer le câble de la manette d'accélérateur.

REMARQUE :
Glisser le câble par la fente de l'attache et retirer l'extrémité du câble de l'attache.

5. Retirer le couvercle du carburateur sur le dessus du carburateur.
6. Positionner le couvercle du carburateur à l'écart du corps de carburateur et placer un chiffon sous le couvercle pour absorber l'excès de carburant.
7. Installer l'outil de lubrification de câble sur le câble.

Outil de lubrification de câble **(N/P 529035738)**	

8. Insérer l'aiguille de la bombe aérosol dans le trou de lubrification du câble.

REMARQUE :
Mettre un chiffon autour de l'outil de lubrification de câble pour éviter de répandre du lubrifiant.

9. Ajouter du lubrifiant jusqu'à ce qu'il sorte par l'extrémité du câble près de l'accélérateur.
10. Laisser le câble pendre pendant environ 15 minutes ou jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de lubrifiant qui coule du câble.
11. Réinstaller le couvercle du carburateur.
12. Réinstallez et réglez le câble.

Réglage du câble d'accélérateur

1. Vérifier le jeu de la manette d'accélérateur, et ajuster au besoin.

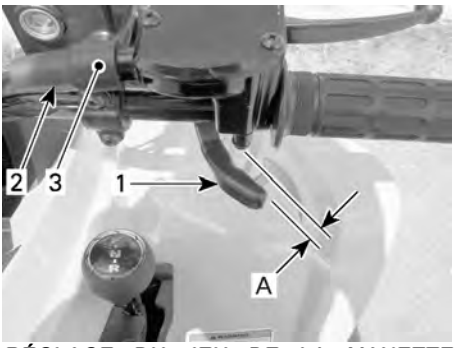
REMARQUE :
Si le réglage requis ne peut pas être obtenu, adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé.

2. Le jeu normal de la manette des gaz est de 1 à 3 mm (0,039 à 0,118 po).

AVIS

Mesurez le jeu à l'extrémité de la manette d'accélération.

3. Régler le câble, glisser le protecteur de caoutchouc vers l'arrière pour exposer le dispositif de réglage de câble d'accélérateur.
4. Desserrer le contre-écrou, puis tourner le dispositif de réglage pour obtenir un jeu approprié de la manette d'accélérateur.
5. Serrez l'écrou de blocage et réinstallez le protecteur.



RÉGLAGE DU JEU DE LA MANETTE D'ACCÉLÉRATEUR

1. Manette d'accélérateur
2. Protecteur
3. Dispositif de réglage du câble

A. Réglage du jeu

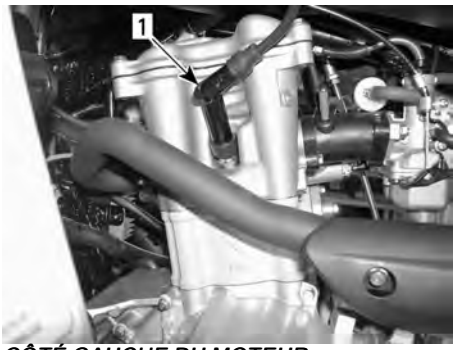
6. Le levier sélecteur en position point mort « N », faire démarrer le moteur.
7. Vérifiez si le câble d'accélérateur est bien réglé en tournant le guidon complètement à droite, puis complètement à gauche. Si le régime du moteur augmente, réglez de nouveau le jeu de la manette d'accélérateur.
8. S'assurer que le câble d'accélérateur est acheminé correctement et

n'est pas pincé lorsque l'on tourne le guidon.

Bougies

Retrait de la bougie

1. Débrancher le câble de bougie de la bougie d'allumage.
2. Dévisser la bougie d'un tour.
3. Si possible, nettoyer la bougie et la culasse à l'air comprimé.
4. Dévisser la bougie complètement et la retirer du moteur.



CÔTÉ GAUCHE DU MOTEUR

1. Bougie

Installation de la bougie

1. Avant l'installation, vérifier si la surface de contact de la culasse et de la bougie n'est pas sale.
2. Avec une jauge d'épaisseur, réglez l'écartement des électrodes à 0,8 mm (0,031 po).
3. Appliquer du lubrifiant antigrippage sur les filets de bougie.

Lubrifiant antigrippant Loctite

4. Serrer la bougie à la main dans la culasse, puis avec une clé dynamométrique et une douille appropriée.
5. Serrer la bougie au couple spécifié.

Couple de serrage	
Bougie	11 ± 1 Nm (97 ± 9lbf-po)

Batterie

Pour accéder à la batterie, retirer le siège.

Entretien de la batterie

⚠ ATTENTION

Ne chargez jamais la batterie pendant qu'elle est dans le véhicule.

Ces véhicules sont munis d'une batterie VRLA, ce qui signifie « Valve Regulated Lead Acid » ou « au plomb-acide à régulation par soupape ». Cette batterie ne requiert aucun entretien; il n'est pas nécessaire d'ajouter de l'eau pour ajuster le niveau d'électrolyte.

AVIS

Ne retirez jamais le capuchon d'étanchéité de la batterie.

Inspection de la batterie

1. Inspecter les connexions de la batterie pour vérifier qu'elles sont bien serrées et propres.
2. Inspecter le support de la batterie

Enlèvement de la batterie

1. Débrancher le câble NOIR (-).

AVIS

Toujours débrancher le câble négatif NOIR (-) de la batterie en premier.

2. Débrancher le câble ROUGE (-).
3. Retirer la sangle de retenue.
4. Retirer la batterie du véhicule.

Nettoyage de la batterie

1. Nettoyer la batterie, son boîtier, les câbles et les bornes avec un mélange de bicarbonate de soude et d'eau.
2. Avec une brosse métallique, enlevez la rouille sur les cosses de câbles et les bornes de la batterie. Le dessus de la batterie peut être nettoyé au moyen d'une brosse douce et d'un savon antigraisse ou d'un mélange d'eau et de bicarbonate de soude.
3. Appliquez de la graisse diélectrique ou une graisse équivalente sur les bornes de batterie pour les protéger de l'oxydation.

Graisse diélectrique

Installation de la batterie

1. Remettez la batterie dans le véhicule.

AVIS

Rebrancher le câble positif ROUGE (+) d'abord, puis le câble négatif NOIR (-).

Fusibles

Le système électrique est protégé par des fusibles.

Si un fusible est grillé (ou ouvert), le remplacer par un autre de même calibre.

AVIS

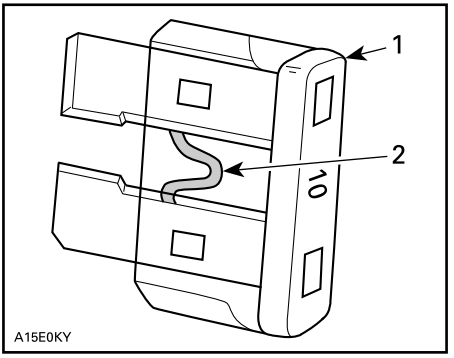
Ne pas utiliser un fusible de calibre supérieur; cela pourrait causer des dommages importants au système électrique.

Les fusibles se trouvent dans le compartiment d'entretien sous le siège. Retirer le siège pour accéder au porte-fusibles



1. Porte-fusible

Pour retirer un fusible du porte-fusibles, déclipser et retirer le couvercle du porte-fusibles, puis tirer le fusible. Vérifiez si le filament est fondu.



1. Fusible
2. Vérifiez s'il est fondu

L'intensité du fusible et le circuit qu'il protège sont indiqués sur le couvercle du porte-fusibles.

Feux

Feux

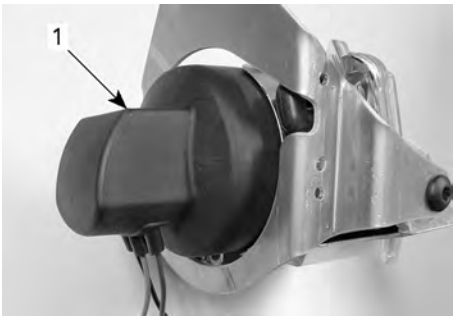
Remplacement d'une ampoule de phare

AVIS

Ne jamais toucher la partie en verre d'une ampoule halogène avec les doigts nus, car cela en réduit la durée de vie. Si on y a touché, la nettoyer avec de l'alcool isopropylique pour enlever le résidu laissé par les doigts.

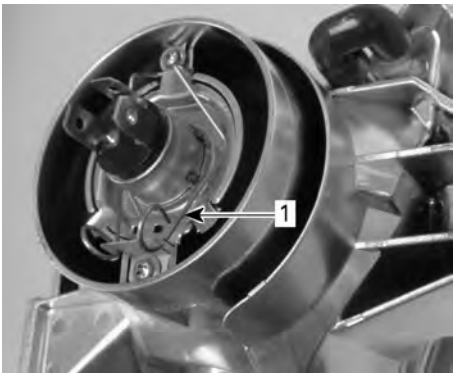
Dans les illustrations suivantes, le boîtier de phare a été enlevé du véhicule pour faciliter la compréhension.

1. S'assurer que le commutateur d'éclairage se trouve sur « OFF ».
2. Enlever le protecteur de caoutchouc recouvrant le logement de phare.



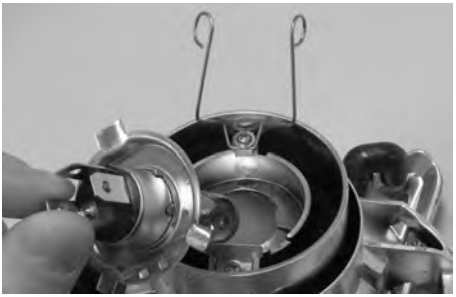
1. Protecteur de caoutchouc

3. Débrancher le connecteur électrique du phare.
4. Pousser les extrémités rondes du clip de retenue vers l'avant, puis vers l'extérieur pour débloquer l'ampoule du phare.



1. Attache de retenue

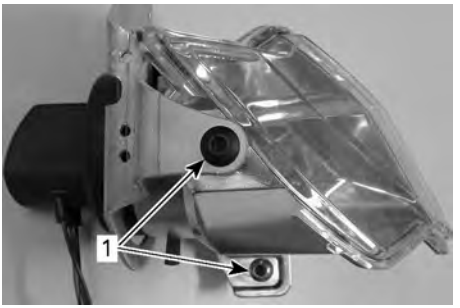
5. Soulevez et maintenir le clip de retenue, puis retirez l'ampoule.



6. Poser une nouvelle ampoule, sans toucher à la partie de verre de la nouvelle ampoule avec les doigts.
7. Vérifier le bon fonctionnement de l'ampoule après l'avoir remplacée.
8. Réinstallez toutes les pièces dans l'ordre inverse de leur retrait.

Réglage du faisceau des phares

1. Desserrer les vis de l'illustration suivante, sans les retirer.

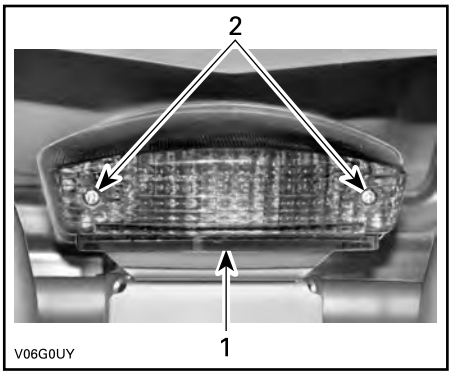


1. Vis à desserrer

2. Régler à la main l'angle du boîtier de phare.
3. Régler les deux phares de la même manière.
4. Resserrer les vis lorsque le phare est réglé.

Remplacement de l'ampoule du feu arrière

1. S'assurer que le commutateur d'éclairage se trouve sur « OFF ».
2. Dévisser les vis de la lentille pour accéder aux ampoules.



1. Lentille
2. Vis

3. Pousser sur l'ampoule et, tout en maintenant une pression, la tourner dans le sens antihoraire pour la dégager de la douille.
4. Installer la nouvelle ampoule en la poussant d'abord, tout en maintenant une pression et en la tournant dans le sens horaire pour l'engager dans la douille.
5. Vérifier le bon fonctionnement de l'ampoule après l'avoir remplacée.
6. Remettre la lentille.

Roues dentées et chaîne d'entraînement

AVIS

Vérifier le réglage et la lubrification appropriés de la chaîne d'entraînement.

⚠ ATTENTION

S'assurer que le moteur est coupé et que le frein de stationnement est engagé avant de vérifier, régler ou lubrifier la chaîne d'entraînement.

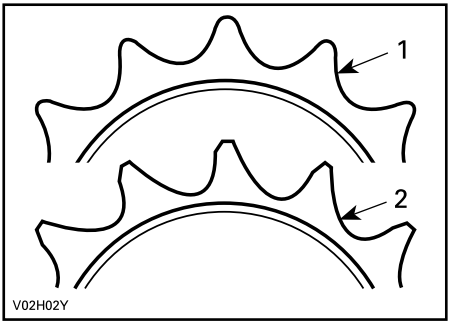
AVIS

Ne jamais faire fonctionner ce véhicule lorsque la chaîne d'entraînement est trop lâche ou trop tendue, car des dommages importants aux éléments d'entraînement pourraient s'ensuivre.

Inspection de la chaîne d'entraînement et des pignons

Ce véhicule est équipé d'axes et de roulements à graissage permanent avec joint torique. Vérifier toujours la chaîne d'entraînement avant de conduire ce véhicule.

1. Vérifier le jeu de la chaîne d'entraînement et régler la tension au besoin.
2. Rechercher des joints toriques ou des roulements manquants.
3. Vérifier l'essieu de la roue dentée et le pignon pour déceler toute déformation, usage excessif ou dommage.



1. *Bon*
2. *Remplacer*

AVIS

Remplacer la chaîne et les roues dentées en même temps pour éviter leur usure rapide. Posez un circlip neuf chaque fois que la roue dentée du moteur est déposée.

Lubrification de la chaîne d'entraînement

AVIS

Ne lavez jamais la chaîne avec de l'eau ou de l'essence sous haute pression. Des dommages aux joints toriques s'ensuivront, causant une usure prématurée et une défaillance de la chaîne d'entraînement.

1. Nettoyer les surfaces latérales de la chaîne avec un chiffon sec.

REMARQUE :
Ne brossez pas la chaîne.

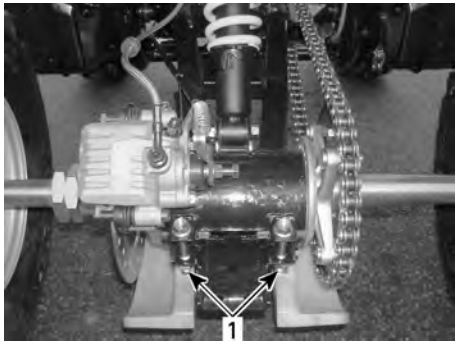
2. Lubrifiez seulement avec un lubrifiant de chaîne à joints toriques approuvé. Les autres lubrifiants de chaîne du commerce peuvent contenir des solvants qui pourraient endommager les joints toriques.

Réglage de la chaîne d'entraînement

AVIS

Ne jamais faire fonctionner ce véhicule lorsque la chaîne d'entraînement est trop lâche ou trop tendue, car des dommages importants aux éléments d'entraînement pourraient s'ensuivre.

1. Choisir une surface horizontale et mettre la boîte de vitesses au POINT MORT.
2. Installez le conducteur ou un poids équivalent dans le véhicule.
3. Desserrer les boulons de verrouillage du tendeur de chaîne.



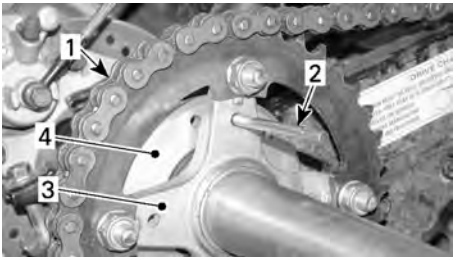
1. *Boulons de verrouillage de tendeur de chaîne*

4. Desserrer le boulon de support d'étrier.



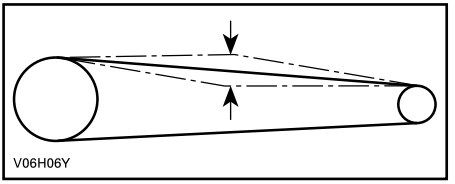
1. *Boulon de support d'étrier*

5. Insérer l'outil de réglage à travers le moyeu de roue dentée et dans le tendeur de chaîne.



1. *Chaîne d'entraînement*
2. *Outil de réglage*
3. *Moyeu de roue dentée*
4. *Tendeur de chaîne*

6. Réglez la déflexion de la chaîne en bougeant lentement le véhicule vers l'avant ou vers l'arrière. La déflexion sur le brin supérieur de la chaîne doit se situer entre



Déflexion de la chaîne
15 et 25 mm (0,6 et 1 po)

7. Serrez les boulons du tendeur de chaîne selon les spécifications.

Couple de serrage	
Boulons de verrouillage de tendeur	62 ± 6 Nm (46 ± 4 lbf-pi)

8. Serrez le boulon de support de l'étrier selon les spécifications.

Couple de serrage	
Boulons de support de l'étrier	12 ± 1,2 Nm (106 ± 11 lbf-po)

9. Une fois le réglage effectué, répéter la procédure ci-dessus pour vérifier la déflexion de la chaîne à plusieurs endroits sur la chaîne.

Pneus et roues

Pression des pneus

⚠ AVERTISSEMENT

La pression des pneus influence grandement la maniabilité et la stabilité du véhicule. Un pneu trop mou risque de se dégonfler et de tourner sur la jante. Un pneu trop dur risque d'éclater. Respectez toujours les pressions recommandées. NE laissez JAMAIS la pression des pneus sous le minimum. Le pneu pourrait se déloger de la jante. Comme ce sont des pneus à basse pression, il faut employer une pompe manuelle.

Vérifiez la pression lorsque les pneus sont **froids**, c'est-à-dire avant d'utiliser le véhicule. La pression des pneus varie selon la température et l'altitude. Revérifiez la pression si une de ces conditions a changé.

Reportez-vous à l'autocollant *Pression des pneus et charge maximale* apposé sur le véhicule.

REMARQUE :
Bien que les pneus soient prévus spécialement pour tout type de terrain, une crevaison reste possible. C'est pourquoi on recommande d'emporter une pompe et un nécessaire de réparation.

État des pneus et des roues

Vérifiez si les pneus sont endommagés ou usés. Remplacez-les au besoin.

Ne permutez pas les pneus. Les pneus avant et arrière sont de taille différente. Il faut donc veiller à

maintenir leur sens de rotation pour assurer le bon fonctionnement du véhicule.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne remplacez les pneus qu'avec des pneus de même type et de même taille que les pneus originaux.
Installez les pneus unidirectionnels dans leur sens de rotation.
Le pneu doit être remplacé, par une personne expérimentée, conformément aux normes et outils de l'industrie.

De temps en temps, les écrous de roue doivent être retirés pour appliquer un lubrifiant antigrippant sur les goujons afin de faciliter leur retrait. Cela est particulièrement important lorsqu'on utilise le véhicule à proximité d'eau salée ou dans la boue.

Lubrifiant antigrippant Loctite

Retirez un écrou à la fois, lubrifiez-le, puis installez-le et serrez-le conformément aux spécifications.

Couple de serrage	
Écrous de roue	50 ± 5 Nm (37 ± 4 lbf-pi)

Dépose de la roue

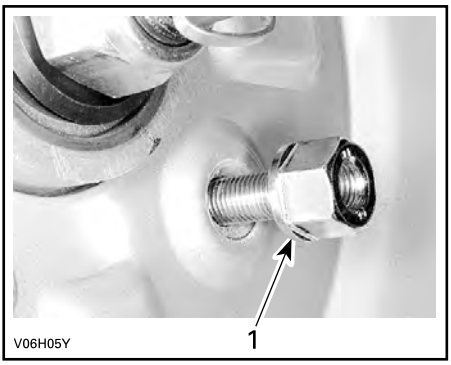
1. Desserrer légèrement les écrous de roue.
2. Lever le véhicule et le soutenir de manière sécuritaire.
3. Retirer les écrous de roue, puis retirer la roue.

Installation de la roue.

1. Appliquer du lubrifiant antigrippage sur les filets des goujons.

Lubrifiant antigrippant Loctite

2. Reposer les écrous côté biseauté vers la roue.



1. Côté conique de l'écrou

3. Serrer les écrous de roue avec précaution à la main en ordre entrecroisé.
4. Serrez en séquence croisée selon les spécifications.

Couple de serrage	
Écrous de roue	50 ± 5 Nm (37 ± 4 lbf-pi)

AVIS

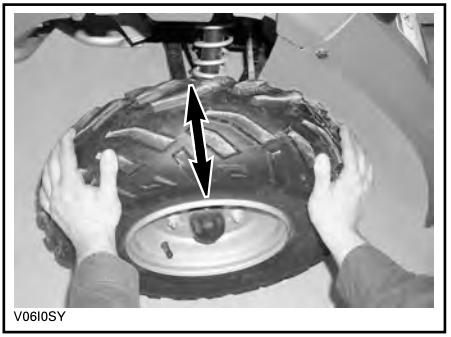
Toujours utiliser des écrous de roue conformes aux écrous d'origine. L'utilisation d'autres écrous risquent d'endommager la jante.

Roulements de roue

Inspection d'un roulement de roue

1. Stationnez le véhicule sur une surface de niveau.
2. Serrez le frein de stationnement.
3. Levage et support du véhicule
4. Placez des chandelles sous le véhicule pour le stabiliser.
5. Exercer un mouvement de va-et--vient sur chaque roue pour vérifier s'il y a du jeu.

6. S'adresser à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé si vous détectez du jeu.


V06I0SY

TYPIQUE

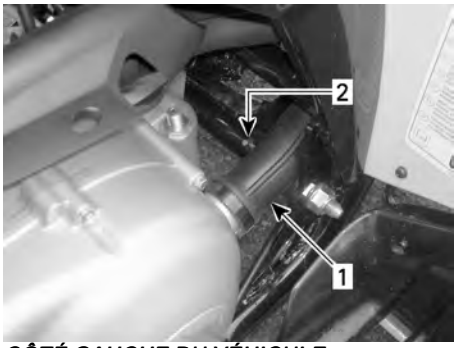
Suspension

Lubrification de la suspension

Bras oscillant

1. Lubrifier les pivots du bras oscillant.

graisse XPS pour supsension



CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE

1. *Conduit CVT*
2. *Raccord de graissage*

Réglage de la suspension

Amortisseurs

1. Vérifier si les amortisseurs présentent des fuites d'huile et si les fixations sont serrées. Adressez--vous à un concessionnaire autorisé de véhicules hors route Can-Am selon les besoins.

Bras oscillant

1. Vérifier si les bras oscillants sont déformés, fissurés ou courbés. S'adresser à un concessionnaire Can-Am hors route agréé si vous détectez un problème.

Bras de suspension

1. Vérifiez si les bras triangulaires sont fissurés, pliés ou endommagés. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé de véhicules hors route Can-Am le cas échéant.

Freins

⚠ AVERTISSEMENT

Des freins neufs ne fonctionneront à leur pleine capacité qu'après une période de rodage initiale. Redoubler de prudence.

Liquide de frein recommandé

Toujours utiliser un liquide de frein conforme à la norme DOT 4 seulement.

AVIS

Pour éviter que le système de freinage soit gravement endommagé, ne pas utiliser de liquide autre que celui recommandé et ne pas mélanger différents liquides pour parfaire le niveau.

Vérifier le niveau de liquide de frein

1. Stationnez le véhicule sur une surface de niveau. Vérifiez le niveau du liquide de frein dans le réservoir. Le liquide devrait être au-dessus de la marque MIN.
2. Ajoutez du liquide au besoin. **Évitez tout remplissage excessif.**

3. Nettoyez le bouchon de remplissage avant de le retirer.

AVIS

N'utilisez que du liquide pour frein DOT 4 provenant d'un contenant scellé. N'utilisez pas de liquide provenant d'un vieux contenant ou d'un contenant déjà ouvert.

REMARQUE :
Si le niveau de liquide est bas, cela peut indiquer qu'il y a des fuites ou que les plaquettes sont usées. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

Réservoir de liquide de frein

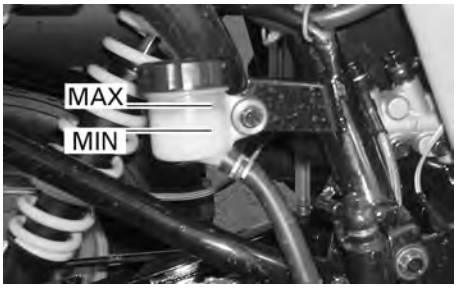
1. Tourner le guidon droit devant pour faire en sorte que les réservoirs soient de niveau. Vérifiez le niveau de liquide de frein; le réservoir est plein lorsque le liquide atteint la partie supérieure de la fenêtre.
2. Vérifier visuellement l'état du soufflet du levier. Rechercher toute fissure, déchirure ou autre dommage. Le remplacer s'il est endommagé.



TYPIQUE — RÉSERVOIR DE LIQUIDE DE FREIN ARRIÈRE

Réservoir de liquide de frein arrière

1. Lorsque le véhicule se trouve sur une surface horizontale, le niveau du liquide de frein doit se trouver entre les marques MIN. et MAX.



SOUS L'AILE ARRIÈRE DROITE

Remplacement du liquide de frein

⚠ AVERTISSEMENT

Le remplacement du liquide de frein doit être effectué par un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

Inspection des freins

⚠ ATTENTION

Les freins peuvent être très chauds après une utilisation prolongée du véhicule et peuvent provoquer des brûlures. Attendez que les freins refroidissent.

Le système de freinage est hydraulique et ne nécessite aucun réglage.

1. Pour que les freins demeurent en bon état, vérifier :
   - Le niveau de liquide de frein
   - Le système de freinage ne présente aucune fuite
   - Si les freins sont propres.
   - Si les freins sont spongieux.
   - Si les disques sont très usés, ainsi que l'état de leur surface.
   - Si les plaquettes de frein sont usées, endommagées ou desserrées.

Limite d'entretien	
Épaisseur des plaquettes de frein	2 mm (08 po)
Épaisseur des disques de frein	2 mm (08 po)
Gauchissement maximal des disques	0,15 mm (0,006 po)

2. Si vous décelez un problème au niveau du système de freinage, adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route agréé.

⚠ AVERTISSEMENT

L'inspection, l'entretien et la réparation du système de freinage doivent être effectués par un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

Cadre

Fixations de châssis

1. S'assurer que les fixations du véhicule sont en bon état et bien serrées. Resserrer au besoin.

SOINS DU VÉHICULE

Nettoyage et protection du véhicule

AVIS

N'utilisez jamais un nettoyeur à haute pression pour nettoyer le véhicule. NETTOYEZ-LE UNIQUEMENT À BASSE PRESSION (avec un tuyau d'arrosage par exemple).
Une pression élevée pourrait causer des dommages aux composantes électriques ou mécaniques.

Vérifiez les zones où l'eau salée, la boue ou les débris peuvent s'accumuler et causer :

- Incendie
- Usure
- Interférences
- Corrosion.

La liste inclut, mais sans limitation :

- le tour du système d'échappement, entre le silencieux et les couvercles du silencieux.
- Sous et autour du réservoir d'essence
- Radiateur
- Amortisseurs
- Autour des différentiels avant et arrière
- Autour et sous le moteur et la boîte de vitesses
- Intérieur des roues
- Sur la partie supérieure des plaques de protection.

⚠ AVERTISSEMENT

L'accumulation de débris peut entraîner un incendie du véhicule lorsque le système d'échappement est chaud et que les débris sont secs.
Dans certaines situations, ce problème peut être la cause de dégâts matériels importants, de blessures graves ou même mortelles.
Nettoyez souvent et régulièrement la zone entourant le système d'échappement lorsque vous roulez dans un marécage, une tourbière, du foin ou des feuilles mortes.
Dans d'autres situations, nettoyez selon les exigences du programme d'entretien.

Lorsque le véhicule est utilisé dans un environnement d'eau salée, il est nécessaire de le rincer à l'eau douce pour éviter la corrosion de ses composants après chaque journée d'utilisation.

BRP recommande fortement de lubrifier les pièces métalliques.

Utilisez un lubrifiant anti-corrosif ou un équivalent.

Utilisez un lubrifiant XPS anti-corrosif .

Les pièces peintes endommagées doivent être repeintes correctement pour prévenir la rouille.

Au besoin, lavez la carrosserie à l'eau chaude et au savon (utilisez un

détergent doux seulement). Appliquez une cire non abrasive.

AVIS

Ne nettoyez jamais les pièces de plastique avec un détergent concentré, un dégraissant, un diluant à peinture, de l'acétone, etc.

Protégez le véhicule non utilisé avec une bâche pour éviter l'accumulation de poussière.

AVIS

Le véhicule doit être stocké dans un endroit frais et sec et recouvert d'une bâche opaque. Vous protégerez ainsi les plastiques et le vernis des saletés.

Produits nettoyants incompatibles

Type de matériau	Produits de nettoyage incompatibles
Polypropylène	– Tout produit de nettoyage à base de pétrole – Aérosol de finition VTT XPS – Trousse de nettoyage VTT XPS (contient l'Aérosol de finition VTT XPS ci-dessus)

Produits nettoyants compatibles

Type de matériau	Produit nettoyant incompatible
Polypropylène	– Nettoyant XPS VTT – Eau savonneuse

REMISAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE

Si le véhicule n’est pas utilisé pendant plus de 4 mois, vous devez l’entreposer adéquatement.

Si le véhicule doit rester inactif pendant plus de 21 jours, débranchez le câble NOIR (-) de la batterie.

L'utilisation d'un chargeur d'appoint à faible ampérage est recommandée pour maintenir la batterie complètement chargée.

Lorsque le véhicule est utilisé après une période d'entreposage, une préparation s’impose.

Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am Hors route autorisé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement.

En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :

⚠ AVERTISSEMENT

Indique un danger potentiel qui, s’il n’est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

Cette page est intentionnellement vide

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Les composants principaux de votre véhicule (moteur et châssis) sont identifiés par des numéros de série. Il sera utile de les avoir en mains lors d'une réclamation de garantie ou pour retracer le véhicule en cas de perte. Le concessionnaire Can-Am hors route autorisé a besoin de ces numéros pour remplir les réclamations de garantie. On recommande fortement de noter les numéros de série de votre véhicule et de les transmettre à votre compagnie d'assurances.

Emplacement du numéro d'identification du véhicule



TYPIQUE

1. *MODÈLE*
2. *NIV (Numéro d'identification du véhicule)*

Emplacement du numéro d'identification du moteur



RÉGLEMENTATION RÉGISSANT LE SYSTÈME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE BRUIT (CANADA/ÉTATS-UNIS)

Il est interdit de trafiquer le système de réduction des émissions de bruit!

En vertu de la loi fédérale américaine et des lois provinciales canadiennes, il peut être interdit d'effectuer les opérations suivantes :

1. La dépose ou la mise hors d'usage par quiconque n'ayant pas pour intention de procéder à l'entretien, à la réparation ou au remplacement d'un dispositif incorporé à un véhicule neuf dans le but d'en contrôler le bruit avant la vente ou la livraison à l'acheteur, ou en cours d'utilisation, ou encore
2. L'utilisation du véhicule après qu'un tel dispositif ou élément de conception a été enlevé ou rendu inopérant par toute personne.

Les opérations suivantes sont considérées comme des actes de trafiquage :

1. La dépose, l'altération ou la perforation du silencieux ou d'un composant du moteur acheminant les gaz d'échappement du moteur.
2. La dépose, l'altération ou la perforation d'une partie du système d'admission d'air.
3. Le remplacement de pièces mobiles du véhicule ou de pièces du système d'échappement ou d'admission d'air par des pièces autres que celles prescrites par le fabricant.
4. Un entretien inadéquat.

VALEURS D'ÉMISSION DE BRUIT ET DE VIBRATION (HORS CANADA ET ÉTATS-UNIS)

MODÈLE		DS 250
ÉMISSIONS SONORES ET VIBRATIONS[1]		
Bruit	Pression acoustique (L_{pA})	80 dB à 3250 tours/minute (incertitude (K_{WA}) 3 dB)
Vibration	Système main-bras	<2,5 m/s² à 3250 tr/min
	Tout le corps sur le siège	<0,5 m/s² à 3250 tr/min

[1] : Les valeurs des émissions sonores et des vibrations sont mesurées conformément à la norme EN 15997:2011 sur une surface pavée, au point mort.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – CE

565 rue de la Montagne
Valcourt (Québec) J0E 2L0
Canada

www.brp.com

ADVENTURE BY DESIGN

Déclaration de conformité UE

Représentant autorisé : BRP-Rotax GmbH Co. KG, Rotaxstrasse 1, Gunskirchen, A-4623, Autriche

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.

Le soussigné, représentant le fabricant, déclare par la présente que les **véhicules tout-terrain (VTT)** de l'année modèle **2027** portant la marque CE et un numéro d'identification du véhicule de 17 caractères dans le format **RF3xxxxxxVxxxxxxx** ou **RFGxxxxxxVxxxxxxx** sous les noms commerciaux de **Can-Am Renegade** ou **Can-Am DS**, comprenant les SKUs **3JVB, 3MVA, 3KVA** et **3LVB**, sont conformes à toutes les dispositions pertinentes des directives et règlements suivants :

Directive 2006/42/CE relative aux machines (MD), modifiée jusqu'au règlement (UE) 2019/1243 inclus	ISO 12100:2010 & EN 15997:2011
Règlement (UE) 2016/1628 relatif aux engins mobiles non routiers (EMNR) sur les polluants gazeux, modifié jusqu'au règlement (UE) 2020/1040 inclus	
Directive 2014/30/UE sur la compatibilité électromagnétique (CEM), modifiée jusqu'au règlement (UE) 2018/1139 inclus	CISPR 12:2007/A1:2009 & IEC 61000-6-1:2016 ou UN R10.04 ou version ultérieure
Directive 2006/66/CE relative aux batteries, telle que modifiée jusqu'à la directive (UE) 2018/849 incluse, et Règlement (UE) 1103/2010 relatif à l'étiquetage de la capacité des batteries	EN 50342-7:2015
Directive 2014/53/UE relative aux équipements radioélectriques (RED), telle que modifiée jusqu'au règlement (UE) 2018/1139 (si équipé d'une clé D.E.S.S. à radiofréquence (RF))	Art. 3.1a: IEC 62368-1:2014 Art. 3.1b: CISPR 25:2016 & ISO 11452-2:2004 Art. 3.2: ETSI EN 300 330 V2.1.1:2017

Renald Plante, Ing.
Directeur, Développement de produits, VTT Can-Am
Bombardier Produits Récréatifs Inc.

Valcourt, QC, Canada
16 janvier 2026

ski-doo LYNX SEA-DOO EVINRUDE ROTAX can-am

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ POUR LE ROYAUME-UNI

565 rue de la Montagne
Valcourt (Québec) J0E 2L0
Canada

www.brp.com

BRP ADVENTURE BY DESIGN

Déclaration de conformité pour le Royaume-Uni

Représentant autorisé : BRP UK Ltd., (BWM Accountants Limited), Suite 5.1,
12 Tithebarn Street, Liverpool, L2 2DT

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.

Le soussigné, représentant le fabricant, déclare par la présente que les **véhicules tout-terrain (VTT)** de l'année modèle **2027** portant la marque UKCA et un numéro d'identification du véhicule de 17 caractères dans le format **RF3xxxxxxVxxxxxxx** ou **RFGxxxxxxVxxxxxxx** sous les noms commerciaux de **Can-Am Renegade** ou **Can-Am DS**, comprenant les SKUs **3JVB, 3MVA, 3KVA** et **3LVB**, sont conformes à toutes les dispositions pertinentes des instruments statutaires suivants :

Règlement de 2008 sur la fourniture de machines (Sécurité), UK SI 2008/1597, modifié jusqu'à SI 2020/1112 inclus	ISO 12100:2010 & EN 15997:2011
Règlement de 2018 sur les engins mobiles non routiers (approbation de type et émission de polluants gazeux et particulaires), UK SI 2018/764 tel que modifié jusqu'à SI 2020/1393 inclus	
Règlement sur la compatibilité électromagnétique de 2016, UK SI 2016/1091 tel que modifié jusqu'à et y compris SI 2020/1112	CISPR 12:2007/A1:2009 & IEC 61000-6-1:2016 ou UN R10.04 ou version ultérieure
Règlement de 2008 sur les piles et accumulateurs (mise sur le marché), UK SI 2008/2164, modifié jusqu'à et y compris UK SI 2020/904	EN 50342-7:2015
Réglementation sur les équipements radioélectriques de 2017, UK SI 2017/1206 tel que modifié jusqu'à et y compris SI 2020/1112 (si doté d'une clé avec radiofréquence D.E.S.S.)	Art. 3.1a: IEC 62368-1:2014 Art. 3.1b: CISPR 25:2016 & ISO 11452-2:2004 Art. 3.2: ETSI EN 300 330 V2.1.1:2017

Renald Plante, Ing.
Directeur, Développement de produits, VTT Can-Am
Bombardier Produits Récréatifs Inc.

Valcourt, QC, Canada

16 janvier 2026

ski-doo LYNX SEA-DOO EVINRUDE ROTAX can-am

Cette page est intentionnellement vide

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

MOTEUR		
Type		4 temps. Simple arbre à cames en tête, refroidi par liquide
Nombre de cylindres		Un seul cylindre
Nombre de soupapes		4 soupapes avec poussoirs mécaniques (réglables)
Jeu des soupapes	Admission	0,08 à 0,12 mm (0,0031 à 0,0047 po)
	Échappement	0,13 à 0,17 mm (0,0051 à 0,0067 po)
Cylindrée		249,4 cm³ (15,2 po³)
Alésage		71 mm (2,8 po)
Course		63 mm (2,5 po)
Système de démarrage		Démarreur électrique
Taux de compression		10,6:1
Lubrification		Circulation forcée et projection
Filtre à air		De type éponge humide
Régime de ralenti		1700 ± 100 tr/min

TRANSMISSION	
Transmission	Boîte de vitesses à variation continue (CVT) Marche avant gamme haute (F), point mort et marche arrière

REFROIDISSEMENT	
Type	Refroidi par liquide
Radiateur	Monté à l'avant

SYSTÈME D'ALIMENTATION	
Carburateur	KEIHIN PTG-23
Étrangleur	Étrangleur manuel variable

SYSTÈME ÉLECTRIQUE		
Génératrice-magnéto		338 W à 5000 tours/min
Type de système d'allumage		ADI (allumage à décharge inductive)
Séquence d'allumage		Non réglable
Bougie	Marque et type	NGK CR8E ou l'équivalent
	Écartement des électrodes	0,8 mm (0.031 po)
	quantité	1
Batterie	Type	Batterie de type humide
	Volt	12 volts, 10 A•h (ampère-heure)
Système de démarrage		Démarreur électrique
Ampoules de phare		2 x 35 W
Ampoule de feu arrière		1 x 5/21 W
Témoins		1,7 W
Fusibles	Moteur de ventilateur	10 A
	Feux	15 A
	Autres lampes	15 A
	Fusible principal	30 A

SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT	
Essieu arrière	Chaîne entraînée/ essieu fixe

SYSTÈME DE DIRECTION	
Rayon de braquage	3,5 m (11,5 pi) à basse vitesse

SUSPENSION		
Avant	Type	Suspension indépendante — double bras de suspension, 2 amortisseurs (huile)
	Course	140 mm (5,5 po)

SUSPENSION		
Arrière	Type	Bras oscillant rigide, 1 amortisseur (huile)
	Course	170 mm (6,7 po)

PNEUS		
Pression (à froid)		La pression de gonflage recommandée est indiquée sur l'autocollant de *pression des pneus et de charge maximale*.
Volume	Avant	22 x 7–10
	Arrière	20 x 11–9

ROUES		
Volume	Avant	AT 10 x 5,5
	Arrière	AT 9 x 8
Couple de serrage des écrous de roue		50 ± 5 Nm (37 ± 4 lbf-pi)

FREINS	
Avant	Hydraulique, 2 disques
Arrière	Hydraulique, 1 disque
Mécanisme de frein de stationnement	Un levier de verrouillage du frein est intégré dans le levier de frein droit

POIDS ET CAPACITÉ DE CHARGE	
Poids à sec	195 kg (430 lb)
Charge totale admissible (incluant le poids des occupants, toutes les autres charges et les accessoires ajoutés)	150 kg (330 lb)

DIMENSIONS	
Longueur hors tout	183 cm (72 po)
Largeur hors tout	103 cm (40,6 po)

DIMENSIONS		
Hauteur hors tout		110,5 cm (43,5 po)
Hauteur du siège		80 cm (31,5 po)
Empattement		118,7 cm (47 po)
Garde au sol	Centre du véhicule	26 cm (10,2 po)

FLUIDES		
Huile moteur		Consultez la rubrique *Huile moteur recommandée* dans la section *Procédures d'entretien*
Huile de boîte de vitesses		Consultez la rubrique *Huile de boîte de vitesses recommandée* dans la section *Procédures d'entretien*
Fluide de refroidissement		Consultez la rubrique *Liquide de refroidissement recommandé* dans la section *Procédures d'entretien*
Carburant	Type	Essence ordinaire sans plomb
	Indice d'octane	Indice d'octane AKI de 87 affiché à la pompe (92 RON) - Référez-vous aux *Exigences relatives au carburant*
Liquide de frein		Liquide de frein DOT 4

CAPACITÉS	
Réservoir de carburant	12,5 l (3,3 gal (liq.,US))
Moteur	1,2 l (1,3 pinte (liq.,US)) (vidange d'huile)
Huile de boîte de vitesses	800 ml (0,8 pinte (liq.,US)) (vidange d'huile)
Fluide de refroidissement	850 ml (0,9 pinte (liq.,US)) (moteur et radiateur)

Cette page est intentionnellement vide

DIAGNOSTIC DES PANNES

DIRECTIVES DE DIAGNOSTIC DES PANNES

Dépannage

1. LE MOTEUR NE TOURNE PAS

Le commutateur d'allumage est sur la position OFF.

– *Mettez le commutateur sur ON.*

Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur.

– *Vérifier que l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur est en position de MARCHE.*

La boîte de vitesses n'est pas au POINT MORT.

– *Mettre la boîte de vitesses au POINT MORT (« N ») ou appuyer sur la manette de frein.*

Fusible grillé.

– *Vérifiez l'état du fusible principal.*

Batterie faible ou connexions desserrées.

– *Vérifiez le fusible du système de charge.*

– *Vérifiez l'état des connexions et des bornes.*

– *Faites vérifier la batterie.*

– *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.*

2. LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER

Mélange trop pauvre pour démarrer un moteur froid.

– *Vérifier le niveau de carburant dans le réservoir et exécuter la procédure de démarrage d'un moteur froid, particulièrement l'usage de l'étrangleur.*

Moteur noyé (la bougie est humide lorsqu'on l'enlève).

– *Établir le contact à l'allumage et s'assurer que l'étrangleur n'est pas appliqué.*

– *Pendant que le levier sélecteur est au POINT MORT (« N »).*

– *Enfoncer complètement la manette de l'accélérateur et la maintenir enfoncée pendant le démarrage du moteur.*

– *Dès que le moteur démarre, relâchez le levier d'accélérateur. Ne pas faire monter le régime du moteur.*

– ***Si le moteur ne démarre toujours pas :*** *Nettoyez le pourtour des capuchons de bougie et retirez ces derniers.*

– *Retirer la bougie.*

– *Faites tourner le moteur plusieurs fois.*

– *Ensuite, installer une bougie neuve si possible ou nettoyer et sécher la bougie retirée.*

– *Faites démarrer le moteur comme expliqué ci-dessus. Si le moteur continue à être noyé, adressez-vous à un concessionnaire autorisé Can-Am hors route, un atelier de réparation ou une personne de votre choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

– *S'assurer qu'il n'y a pas de carburant dans l'huile moteur à cause du moteur noyé, auquel cas, remplacer l'huile moteur.*

L'essence ne parvient pas au moteur (bougie sèche lorsqu'on l'enlève).

– *Vérifier le niveau du réservoir de carburant; tourner le robinet de carburant en position « ON » (essayer également la position « RES ». Il peut y avoir une panne de la pompe à essence ou du carburateur.*

– *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

Bougie/système d'allumage (aucune étincelle).

– *Vérifiez l'état du fusible principal.*

– *Enlever la bougie du moteur, puis la remettre en place en rebranchant le capuchon de bougie.*

– *S'assurer que le commutateur d'allumage est en position « ON » et que le l'interrupteur d'arrêt d'urgence est en position « RUN » (marche).*

– *Mettez la bougie à la masse sur le moteur, loin du puits de bougie, et démarrez. S'il n'y a pas d'étincelle, remplacez la bougie.*

– *Si le problème persiste, adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

Compression du moteur.

– *Faire tourner le moteur. Une pulsation devrait être ressentie en raison du cycle de compression du moteur. Si aucune pulsation ne se fait sentir, c'est qu'il y a une importante perte de compression.*

– *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

3. LE MOTEUR MANQUE DE PUISSANCE OU D'ACCÉLÉRATION

Bougie encrassée ou endommagée.

– *Vérifiez les éléments énumérés dans la section Le moteur tourne mais ne démarre pas.*

L'essence ne parvient pas au moteur.

– *Vérifiez les éléments énumérés dans la section Le moteur tourne mais ne démarre pas.*

Réglage du carburateur

– *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

Surchauffe du moteur.

– *Vérifiez si le moteur surchauffe.*

Filtre à air/boîtier de filtre à air obstrué ou sale.

– *Vérifiez le filtre à air et nettoyez-le au besoin.*

– *Vérifiez s'il y a des dépôts dans le conduit de vidange du boîtier de filtre à air.*

– *Vérifiez le conduit d'admission d'air.*

Boîte CVT usée ou sale, incluant la courroie.

– *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.*

Le frein de stationnement est appliqué.

– *Désengagez le frein de stationnement.*

Réglage inapproprié de soupape.

– *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

4. LE MOTEUR SURCHAUFFE

Bas niveau de liquide de refroidissement dans le circuit de refroidissement.

– *Vérifier le niveau du liquide de refroidissement du moteur.*

Ailettes de radiateur sales.

– *Nettoyez les ailettes du radiateur.*

5. RETOUR DE FLAMME DU MOTEUR

Le système d'échappement fuit.

– *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

Le moteur tourne en surchauffe.

– *Voir Accélération ou puissance insuffisante du moteur.*

Mauvais réglage de l'allumage ou panne du système d'allumage.

– *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

Réglage inapproprié du carburateur.

– *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

Bougie encrassée, endommagée ou usée.

– *Nettoyez et vérifiez la bougie d'allumage et la gamme de chauffage. Remplacez-les au besoin.*

Système antipollution défaillant.

– *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

6. RATÉS D'ALLUMAGE

Bougie encrassée, endommagée ou usée.

– *Nettoyez et vérifiez la bougie d'allumage et la gamme de chauffage. Remplacez-les au besoin.*

Présence d'eau dans l'essence.

– *Videz le système d'alimentation et remplissez-le d'essence neuve.*

7. BRUIT INHABITUEL DANS LE MOTEUR

Réglage des soupapes.

– *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

Tendeur de chaîne.

– *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

Chaîne de distribution usée.

– *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

Contamination de la boîte CVT.

– *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.*

8. LE VÉHICULE NE PEUT PAS ATTEINDRE SA VITESSE MAXIMALE

Moteur.

– *Voir Accélération ou puissance insuffisante du moteur.*

Frein de stationnement.

– *S'assurer que le levier de verrouillage des freins est complètement désengagé.*

Filtre à air ou boîtier obstrué ou sale.

– *Vérifiez le filtre à air et nettoyez-le au besoin.*

– *Vérifiez s'il y a des dépôts dans le conduit de vidange du boîtier de filtre à air.*

– *Vérifiez le conduit d'admission d'air.*

Boîte CVT usée ou sale, incluant la courroie.

– *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.*

9. LE LEVIER SÉLECTEUR EST DIFFICILE À DÉPLACER

Les engrenages de la boîte de vitesses se trouvent dans une position empêchant l'engagement dans une autre position.

– *Faire un mouvement de va-et-vient au véhicule pour déplacer les engrenages de la boîte de vitesses et permettre au levier sélecteur de bien se placer.*

La vitesse du moteur au ralenti est trop élevée.

– *Régler la vitesse du ralenti.*

Boîte de vitesses CVT usée ou sale.

– *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.*

10. LE RÉGIME DU MOTEUR AUGMENTE, MAIS LE VÉHICULE N'AVANCE PAS

La boîte de vitesses est au POINT MORT (N).

– *Engager la boîte de vitesses en MARCHE ARRIÈRE (R) ou MARCHE AVANT (F).*

La boîte CVT est défaillante.

– *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.*

Présence d'eau dans le logement de la boîte CVT.

– *Se reporter à Couvercle de boîte CVT dans les procédures d'entretien.*

Cette page est intentionnellement vide

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA : VTT JEUNES CAN-AM® 2027

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« BRP ») garantit ses VTT Can-Am pour jeunes 2027 (le « produit ») vendus par les concessionnaires BRP autorisés (tel que définis ci-après) aux États-Unis d'Amérique (« É.-U. ») et au Canada contre tout défaut de matériau ou de fabrication pour la période et les conditions décrites ci-dessous.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si :

1. le produit a été utilisé pendant des courses ou autres compétitions, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou
2. le produit a été altéré ou modifié de manière à pénaliser son fonctionnement, ses performances ou sa durabilité, ou a été altéré ou modifié d'une manière visant à modifier son usage prévu.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée.

Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, CETTE GARANTIE EST EXPRESSÉMENT ACCORDÉE ET ACCEPTÉE EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PROVINCES N'AUTORISENT PAS LES RENONCIATIONS, LIMITATIONS ET EXCLUSIONS IDENTIFIÉES CI-DESSUS. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. LA PRÉSENTE GARANTIE CONFÈRE DES DROITS PRÉCIS, AINSI QUE D'AUTRES DROITS ET RECOURS POUVANT VARIER SELON LES ÉTATS OU LES PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations, ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées par la présente garantie limitée.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie limitée, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – HORS GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

– l'usure normale;

- les éléments d'entretien de routine, les mises au point et les réglages;
- les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne qui n'est pas un concessionnaire BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la rouille, corrosion et de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'introduction de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.

4) PÉRIODE DE LA GARANTIE

La présente garantie limitée entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce, pour une période de :

- DOUZE (12) mois consécutifs, pour une utilisation privée ou commerciale.
- Pour les composants du système des gaz d'échappement, reportez-vous à la section *GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)* du présent document.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

5) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est respectée :

- le produit doit être acheté neuf et inutilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire autorisé à distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu;
- le processus de vérification de prélivraison prescrit par BRP doit être exécuté, documenté et signé par l'acheteur;
- le produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/ Concessionnaire agréé;

– le produit doit être acheté dans le pays où le propriétaire réside;
– l'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas satisfaite, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE

Le client doit cesser d'utiliser le Produit dès la découverte d'une anomalie. Il doit aviser un distributeur BRP dans les trois (3) mois suivant la découverte d'une anomalie ou vice. Il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai suffisant pour le réparer.

L'utilisateur doit présenter au Concessionnaire agréé une preuve d'achat du Produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie.

Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

7) OBLIGATIONS DE BRP

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à sa seule discrétion, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice ou anomalie, ou soit à remplacer ces pièces sans frais pour les pièces et la main-d'œuvre par tout concessionnaire BRP autorisés pendant la période de garantie et les conditions décrites dans les présentes. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du produit au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le produit se trouve en dehors du pays où il a été acheté, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, telles que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

Sans préjudice de ce qui précède, à l'issue de la période de garantie, les pièces nécessaires à la réparation du produit pourront être achetées par les consommateurs, au prix de détail indiqué chez les concessionnaires ou sur le site Web de BRP, pendant une période raisonnable suivant l'année-modèle du produit.

8) TRANSFERT

I

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée, sous réserve de ses conditions, sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un concessionnaire/distributeur autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) ASSISTANCE CLIENT

Face à un conflit ou à un problème de service lié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement avec le gérant ou propriétaire du service du concessionnaire BRP autorisé.

Si le problème ne peut pas être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur **www.brp.com** ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce guide.

GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS DE L'EPA, É.-U.

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)* garantit au dernier acheteur et à tout acheteur subséquent que ce véhicule neuf, y compris toutes les pièces de son système de contrôle des émissions d'échappement et de son système de contrôle des émissions par évaporation, est conforme à deux conditions :

1. Ce produit est conçu, fabriqué et équipé et conforme aux exigences 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060 à la date de sa vente à l'acheteur final.
2. Il est exempt de défauts de matériaux et de fabrication qui pourraient l'empêcher de satisfaire les exigences 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060.

Lorsqu'une condition de garantie est satisfaite, BRP réparera ou remplacera, à sa discrétion, toute pièce ou composant avec un défaut de matériau ou de fabrication qui augmenterait les émissions du moteur de tout polluant réglementé pendant la période de garantie indiquée, sans frais pour le propriétaire, y compris les dépenses relatives au diagnostic et la réparation ou le remplacement des pièces liés aux émissions. Toutes les pièces défectueuses remplacées au titre de cette garantie deviennent la propriété de BRP.

Pour toute réclamation de garantie liée aux émissions, BRP restreint le diagnostic et la réparation de pièces liées émissions aux seuls concessionnaires Can-Am autorisés, à moins qu'il s'agisse de réparations d'urgence requises par l'élément 2 de la liste suivante.

En tant que fabricant certifiant, BRP ne refusera pas les demandes de garantie liées aux émissions basées sur l'une des situations suivantes :

1. Entretien ou autre service effectué par BRP ou par des installations BRP autorisées.
2. Travaux de réparation de moteur/matériel qu'un opérateur a effectués pour corriger une situation urgente et dangereuse attribuable à BRP, si l'opérateur tente de rétablir le moteur/matériel dans sa configuration conforme, dès que possible.
3. Toute action ou inaction de l'opérateur sans rapport avec la déclaration sous garantie.
4. Entretien qui a été effectué plus fréquemment que ce que BRP recommande.
5. Tout ce qui est de la faute ou de la responsabilité de BRP.
6. L'utilisation de tout carburant couramment disponible lorsque le matériel fonctionne, sauf si les instructions écrites d'entretien de BRP affirment que ce carburant pourrait nuire au système de contrôle des émissions du matériel, alors que l'opérateur peut facilement trouver un carburant approprié. Reportez--vous aux sections Entretien et Exigences du carburant et sa manipulation.

Période de garantie liée aux émissions

La Garantie liée aux émissions est valide pour la période suivante selon la première éventualité :

	HEURES	MOIS	KILOMÈTRES
Composants liés aux émissions d'échappement et aux émissions par évaporation	500	30	5000

Composants couverts

La garantie relative aux émissions couvre tous les composants dont la défaillance pourrait augmenter les émissions d'un polluant réglementé, notamment les composants suivants :

1. Pour les émissions de gaz d'échappement, les composants liés aux émissions incluent toutes pièces de moteur dépendantes des systèmes suivants :
   – Système d'admission d'air
   – Système d'alimentation en carburant
   – Système d'allumage
   – Systèmes de recirculation des gaz d'échappement.
2. Les pièces suivantes sont aussi considérées comme des composants du système des gaz d'échappement :
   – Dispositifs de post-traitement
   – Soupapes de ventilation du carter
   – Capteurs
   – Unités de contrôle électronique.
3. Les pièces suivantes sont considérées comme des composants du système de contrôle des émissions par évaporation :
   – Réservoir de carburant
   – Bouchon du réservoir
   – Conduite de carburant
   – Raccords de canalisation du carburant
   – Colliers*
   – Soupapes de surpression*
   – Soupapes de régulation*
   – Solénoïdes de régulation*
   – Contrôles électroniques*
   – Diaphragmes de commande à dépression*
   – Câbles de commande*
   – Tringleries de commande*
   – Robinets de purge
   – Tuyaux de vapeur
   – Séparateur liquide/vapeur
   – Filtre à charbon actif
   – Supports de montage du réservoir à charbon actif
   – Port de connexion de purge du carburateur.

REMARQUE :
* En relation avec le système de récupération des vapeurs d'essence.

4. Les composants liés aux émissions incluent aussi toute autre pièce dont le seul but est de réduire les émissions, ou dont la défaillance augmentera les émissions sans dégrader significativement les performances du moteur.

Limitation de l'applicabilité de la garantie

En tant que fabricant certifiant, BRP peut refuser les demandes de garantie liées aux émissions pour des défaillances qui ont été causées par un entretien ou une utilisation inappropriée sous la responsabilité du propriétaire ou de l'utilisateur, ou accidentellement, et pour lesquelles le fabricant ne peut être tenu responsable, ou en cas de force majeure. Par exemple, une réclamation relative à la

garantie des émissions n'a pas à être honorée pour des défaillances qui ont été directement causées par l'abus de l'utilisateur du moteur/équipement ou de l'utilisation du moteur/équipement d'une façon pour lequel il n'a pas été conçu et ne sont pas imputable au fabricant en aucune façon.

Si vous avez des questions concernant vos droits et responsabilités au titre de la garantie, ou le nom et l'emplacement du concessionnaire BRP autorisé le plus proche, vous pouvez contacter BRP en remplissant le formulaire de contact client disponible sur le site web **www.brp.com** ou contactez BRP par courrier à l'une des adresses indiquées dans la section CONTACTEZ-NOUS de ce guide, ou par téléphone au 1-888-272-9222.

GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : VTT JEUNES CAN-AM® 2027

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (BRP) garantit ses véhicules VTT Can-Am pour jeunes 2027 (« produit(s) ») vendus par des Distributeurs ou des Concessionnaires autorisés par BRP à distribuer les Produits à l'extérieur des États-Unis d'Amérique (« États-Unis »), du Canada, des États membres de l'Espace économique européen (« EEE »), (ce qui inclut les États membres de l'Union européenne, Royaume-Uni, Norvège, Islande et Liechtenstein), les pays membres de la Communauté des États indépendants (« CEI ») (y compris l'Ukraine et le Turkménistan) et la Turquie, contre tout vice dans les matériaux ou la fabrication pendant la période décrite et selon les conditions décrites ci-dessous.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée.

Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires. La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si :

1. le produit a été utilisé pendant des courses ou autres compétitions, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou
2. le produit a été altéré ou modifié de manière à pénaliser son fonctionnement, ses performances ou sa durabilité, ou a été altéré ou modifié d'une manière visant à modifier son usage prévu.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PROVINCES N'AUTORISENT PAS LES RENONCIATIONS, LIMITATIONS ET EXCLUSIONS IDENTIFIÉES CI-DESSUS. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS. BRP NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE SI LES PRODUITS OU LES PIÈCES SOUS GARANTIE NE SONT PAS DISPONIBLES DANS CERTAINS PAYS POUR DES RAISONS INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE BRP.

Pour les produits achetés en Australie, voir la section spécifique à l'Australie ci-dessous.

Ni un distributeur, ni un distributeur/concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisé à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles

stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie limitée, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – HORS GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- l'usure normale;
- les éléments d'entretien de routine, les mises au point et les réglages;
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage comme stipulé dans le Guide du conducteur;
- les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire/distributeur BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la rouille, corrosion et de l'exposition aux éléments naturels;
- les dommages résultant d'introduction de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages raisonnablement imprévisibles, de dommages indirects ou de tout autres dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les frais de transport, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps, les pertes de revenus ou le temps d'absence dû à un travail d'entretien.

4) PÉRIODE DE LA GARANTIE

La présente garantie limitée entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour la période suivante :

- DOUZE (12) mois consécutifs, pour une utilisation privée ou commerciale.

Dans la région Asie-Pacifique, à l'exception de la Chine, la présente garantie prendra effet à compter (1) de la date de livraison au premier consommateur final ou (2) de la date de première mise en service du produit, selon la première de ces deux dates, et sera valable pendant une période de VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS pour un usage privé et de DOUZE (12) MOIS pour un usage commercial.

En AUSTRALIE et en NOUVELLE-ZÉLANDE uniquement, la présente garantie prendra effet à compter (1) de la date de livraison au premier consommateur final ou (2) de la date de première mise en service du produit, selon la première de ces deux dates, et sera valable pendant TRENTE-SIX (36) MOIS CONSÉCUTIFS ou vingt mille kilomètres (20 000 km) ou (12 500 mi), selon la première éventualité, que ce soit pour un usage privé ou professionnel.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

La période identifiée ci-dessus est une durée minimale de garantie limitée, qui peut être prolongée par tout programme promotionnel de garantie applicable, selon le cas.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

Pour les produits vendus en Australie UNIQUEMENT

Rien dans les dispositions de cette garantie ne peut être utilisé pour exclure, restreindre ou modifier l'application de toute condition, garantie, droit ou recours conféré ou implicite en vertu de la loi sur la concurrence et les utilisateurs de 2010 (Cth), ou de la loi australienne sur la protection des consommateurs ou toute autre loi, alors que cela serait contraire à cette loi, ou causer l'invalidation d'une partie des présentes modalités. Les avantages conférés par cette garantie limitée s'ajoutent aux autres droits et recours que vous avez sous la loi australienne.

Nos produits bénéficient de garanties qui ne peuvent pas être exclues en vertu de la loi australienne sur la protection des consommateurs. Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement pour une défaillance majeure et une compensation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également droit au remplacement ou à la réparation des produits dont la qualité n'est pas acceptable et lorsque la défaillance ne constitue pas une défaillance majeure.

5) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est respectée :

- le produit doit être acheté neuf et inutilisé par son premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire autorisé à distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu;
- le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être exécuté, documenté et signé par l'acheteur;
- le produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire autorisé;
- le produit doit être acheté dans le pays où le propriétaire réside;
- l'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas satisfaite, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE

Le client doit cesser d'utiliser le Produit dès l'apparition d'une anomalie ou d'un vice. Il doit aviser le distributeur/concessionnaire BRP dans les deux (2) mois suivant la découverte d'une anomalie ou d'un vice. Il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai suffisant pour le réparer. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veuillez prendre note que le délai de notification est soumis à la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

Le consommateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire autorisé une preuve d'achat du Produit et doit signer le bon de réparation/travail avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie.

7) OBLIGATIONS DE BRP

Dans toute la mesure permise par la loi, les obligations de BRP en vertu de cette garantie sont limitées, à sa seule discrétion, à réparer les pièces trouvées défectueuses après une utilisation normale, à l'entretien ou au remplacement de telles pièces, sans frais de pièces et de main-d'œuvre, chez tout distributeur/concessionnaire BRP autorisé pendant la période de garantie et conformément aux conditions décrites dans les présentes. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du produit au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le produit se trouve en dehors du pays où il a été acheté, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, telles que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée, sous réserve de ses conditions, sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un concessionnaire/distributeur autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) ASSISTANCE CLIENT

Face à un conflit ou à un problème de service lié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. BRP vous recommande de discuter du problème avec le gérant ou propriétaire du service du concessionnaire Can-Am autorisé.

Si le problème ne peut pas être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur **www.brp.com** ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce guide.

GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE : VTT JEUNES CAN-AM® 2027

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. (« BRP ») garantit ses véhicules VTT Can-Am pour jeunes 2027 (« Produit(s) ») vendus par des Distributeurs ou des Concessionnaires agréés par BRP à distribuer ces Produits dans les pays membres de l'Espace économique européen (ce qui comprend les États membres de l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) (« EEE »), les pays membres de la Communauté des États indépendants (y compris l'Ukraine et le Turkménistan) (« CIS ») et en Turquie contre tout défaut dans les matériaux et la fabrication pendant la période et selon les conditions décrites ci-dessous.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée.

Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires. La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si :

1. le produit a été utilisé pendant des courses ou autres compétitions, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou
2. le produit a été altéré ou modifié de manière à pénaliser son fonctionnement, ses performances ou sa durabilité, ou a été altéré ou modifié d'une manière visant à modifier son usage prévu.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PROVINCES N'AUTORISENT PAS LES RENONCIATIONS, LIMITATIONS ET EXCLUSIONS IDENTIFIÉES CI-DESSUS. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. LA PRÉSENTE GARANTIE CONFÈRE DES DROITS PRÉCIS, AINSI QUE D'AUTRES DROITS ET RECOURS POUVANT VARIER SELON LES ÉTATS OU LES PAYS. BRP NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE SI LES PRODUITS OU LES PIÈCES SOUS GARANTIE NE SONT PAS DISPONIBLES DANS CERTAINS PAYS POUR DES RAISONS INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE BRP.

Pour les Produits achetés en France, voir la section spécifique à la France ci-dessous.

Ni un distributeur, ni un Distributeur/Concessionnaire BRP, ni aucune autre personne est autorisé à faire des déclarations ou des représentations ou encore à

offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie limitée, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – HORS GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- l'usure normale;
- les éléments d'entretien de routine, les mises au point et les réglages;
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage comme stipulé dans le Guide du conducteur;
- les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire/distributeur BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la rouille, corrosion et de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'introduction de neige ou d'eau;
- le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.

4) PÉRIODE DE LA GARANTIE

La présente garantie limitée entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce, pour une période de :

1. VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée.
2. SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation commerciale ou locative.

Un produit est utilisé à des fins commerciales lorsqu'on l'utilise dans le cadre de tout travail ou emploi qui génère des revenus, à n'importe quel moment de la période de garantie. Un produit est également utilisé à des fins commerciales lorsque, à n'importe quel moment de la période de garantie, il est immatriculé à des fins commerciales.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

La période identifiée ci-dessus est une durée minimale de garantie limitée, qui peut être prolongée par tout programme promotionnel de garantie applicable, selon le cas.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

5) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est respectée :

– le produit doit être acheté neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire agréé pour la distribution des produits (ou, dans le cas de l'EEE, de l'union des pays) dans le pays où la vente a eu lieu (le « distributeur/revendeur »);
– le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être exécuté, documenté et signé par l'acheteur;
– le produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire autorisé;
– le produit doit être acheté dans le pays (ou, dans le cas de l'EEE, l'union de pays) où l'acheteur réside;
– l'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas satisfaite, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE

Le client doit cesser d'utiliser le produit dès l'apparition d'une anomalie ou d'un vice. Il doit aviser le distributeur/concessionnaire BRP dans les deux (2) mois suivant la découverte d'une anomalie ou d'un vice. Il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai suffisant pour le réparer. Le consommateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire autorisé une preuve d'achat du Produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Le délai de notification est déterminé par la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

7) OBLIGATIONS DE BRP

Dans toute la mesure permise par la loi, les obligations de BRP en vertu de cette garantie sont limitées, à sa seule discrétion, à réparer les pièces trouvées défectueuses après une utilisation normale, à l'entretien ou au remplacement de telles pièces, sans frais de pièces et de main-d'œuvre, chez tout distributeur/concessionnaire BRP autorisé pendant la période de garantie et conformément aux conditions décrites dans les présentes. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du produit au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si la prestation de service est requise ailleurs que dans le pays où le Produit a été acheté, ou à l'extérieur de l'EEE dans le cas de résidants de l'EEE, le propriétaire assumera les frais supplémentaires encourus en raison de conditions et pratiques locales, y compris, entre autres, le transport, les assurances, les taxes, les droits d'immatriculation, les droits à l'importation et tous les autres droits dont ceux perçus par les administrations publiques, les états, les territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un distributeur/concessionnaire BRP reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) ASSISTANCE CLIENT

Face à un conflit ou à un problème de service lié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. BRP vous recommande de discuter du problème avec le gérant ou propriétaire du service du concessionnaire Can-Am autorisé.

Si le problème ne peut pas être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur **www.brp.com** ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce guide.

10) POUR LES PRODUITS VENDUS EN FRANCE UNIQUEMENT

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts existants lors de la livraison. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque c'est de sa responsabilité par le contrat ou réalisé sous sa responsabilité. Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1. Être conforme à l'usage normal de produits similaires à cet égard et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eut égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le fabricant ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage; ou

2. Présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés du bien vendu qui le rendent impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquis, ou en aurait donné un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Bombardier Produits Récréatifs Inc., ses filiales et ses sociétés affiliées (« BRP ») s'engagent à protéger vos renseignements personnels. Le présent avis a pour but de vous informer de la manière dont nous recueillons, utilisons et partageons vos renseignements personnels dans le cadre de la gestion de notre relation avec vous. Vous trouverez plus de détails en consultant le site Web de la politique de confidentialité de BRP.

HTTPS://WWW.BRP.COM/FR/POLITIQUE-DE-CONFIDENTIALITE.HTML

Soyez assuré(e) que nous avons mis en place des mesures de sécurité appropriées afin de conserver vos renseignements personnels en toute sécurité et de les protéger contre tout accès, utilisation ou divulgation non autorisés.

Les renseignements personnels que nous détenons à votre sujet sont collectés soit directement auprès de vous, soit par l'intermédiaire de nos concessionnaires agréés et de tiers (ex : avec lesquels nous offrons des services ou participons à des activités de marketing conjointes), et comprennent :

– Vos coordonnées, vos renseignements démographiques et les données d'enregistrement de votre produit BRP (ex : nom, adresse complète, numéro de téléphone, courriel, sexe, historique d'achat de véhicule, langue de communication)
– Renseignements transactionnels (ex : informations nécessaires au traitement des retours, informations relatives au paiement lorsque vous achetez des produits ou services de BRP par le biais de ses sites Web ou applications mobiles et d'autres questions liées à votre achat de produits BRP).
– Renseignements sur le véhicule (ex : numéro de série, numéro d'identification du véhicule, kilométrage, date d'achat et de livraison, utilisation du véhicule, emplacement du véhicule et ses déplacements).
– Vos commentaires, opinions et critiques sur nos produits et services.
– Renseignements recueillis automatiquement lorsque vous naviguez sur les sites Web ou les applications mobiles de BRP ou des concessionnaires, recueillis au moyen de témoins de connexion et de technologies similaires (ex : adresse IP, type de navigateur, type d'appareil, système d'exploitation, pages Web consultées).

Nous pouvons également recevoir des renseignements à votre sujet provenant de plateformes de médias sociaux, lorsque vous interagissez avec nous sur ces plateformes.

Nous utilisons vos renseignements personnels pour diverses raisons, principalement pour :

– Gérer votre commande de produits et services BRP (ex : pour compléter ou livrer votre commande, ou entretenir votre produit BRP);

- Fournir un soutien à la clientèle, une assistance et un service après-vente (ex : compléter ou assurer le suivi de votre commande ou de l'entretien, vous aider en cas de problèmes de livraison, gérer les retours et autres questions liées à votre achat de produits BRP);
- Gérer l'enregistrement de vos produits BRP, la garantie, la sécurité, les rappels de sécurité et la résolution des litiges (ex : pour vous offrir la garantie et le service après-vente, protéger votre sécurité et votre sûreté, effectuer des rappels de sécurité);
- Vous envoyer des communications commerciales sur nos produits et services (ex : vous informer sur les nouveaux produits, services ou caractéristiques de BRP; partager des nouvelles sur les concours, les promotions et les événements ou discuter des produits ou services offerts par BRP qui pourraient vous intéresser)
- Vous offrir une expérience, un contenu ou des offres et services personnalisés basés sur des technologies de profilage ou de géolocalisation (ex : pour vous informer lorsque votre véhicule pourrait avoir besoin d'un entretien, pour localiser le concessionnaire le plus proche de chez vous);
- Effectuer des analyses de données et des statistiques qui ne vous identifient plus personnellement, à des fins d'intelligence économique et pour avoir des idées sur la manière d'améliorer nos produits et services;
- Prévenir, détecter et contrôler la fraude et toute activité non autorisée ou illégale (ex : détecter et contrôler la fraude liée à l'achat de produits ou de services BRP; gérer les activités illégales ou non autorisées et les cybermenaces);
- Nous conformer aux lois et réglementations applicables.

Vos renseignements personnels peuvent être partagés aux personnes suivantes : BRP, concessionnaires autorisés de BRP, distributeurs, fournisseurs de services, partenaires en publicité et en études de marché et autres tiers autorisés.

Selon les circonstances, vos renseignements personnels peuvent être communiqués en dehors de la région où vous résidez. Vos renseignements personnels ne sont conservés que pendant la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif pour lequel nous les avons obtenus et conformément à nos politiques de conservation.

Pour exercer vos droits en matière de protection des renseignements personnels (ex. : droit d'accès, droit de rectification), pour retirer votre consentement afin de ne plus vous retrouver sur notre liste d'adresses à des fins de marketing ou pour le sondage de satisfaction ou pour toute question sur la protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec la Responsable de la protection des renseignements personnels de BRP à l'adresse privacyofficer@brp.com ou par courrier à l'adresse suivante : Service juridique de BRP, 726 St-Joseph, Valcourt, Québec, Canada, J0E 2L0.

BRP traite vos renseignements personnels en conformité avec sa Politique de confidentialité accessible à l'adresse suivante :

HTTPS://WWW.BRP.COM/FR/POLITIQUE-DE-CONFIDENTIALITE.HTML

NOUS CONTACTER

www.brp.com

Asie-Pacifique

BRP Asie
107D & 107E, 17/F, Tower 1,
Grand Century Place, Mongkok,
Kowloon, Hong Kong

BRP Australie
Level 26
477 Pitt Street
Sydney, NSW 2020

BRP Chine
上海市徐汇区衡山路10号6号楼301
Rm 301, Building 6,
No.10 Heng Shan Rd,
Shanghai, Chine

BRP Japon
21F Shinagawa East One Tower
2–16–1 Konan, Minato-ku-ku,
Tokyo 108–0075

BRP Nouvelle-Zélande
Suite 1.6, 2–8 Osborne Street,
Newmarket, Auckland 2013

Europe, Moyen-Orient et Afrique

Belgique
Oktrooiplein 1
9000 Gent

République tchèque
Stefanikova 43a
Prague 5
150 00

Allemagne
Alte Papierfabrik 16
D-40699 Erkrath

Finlande
Isoaavantie 7
PL 8040
96101 Rovaniemi

France
Arteparc Bâtiment B
Route de la Côte d'Azur,

13 590 Meyreuil

Norvège
Ingvald Ystgaardsvei 15
N-7484 Trondheim
Salg, marketing, ettermarked

Suède
Spinnvägen 15
903 61 Umeå
Sweden 90821

Suisse
Avenue d'Ouchy 4-6
1006 Lausanne

Amérique latine

Brazil
Rua Odila Maia Rocha Brito, 25
Edificio Beaumont, andar 1 ao 5
CEP 13092-110 Campinas -SP

Mexique
Av. Ferrocarril 202
Parque Industrial Querétaro
Santo Rosa Jauregui, Querétaro
C.P. 76220

Amérique du Nord

Canada
3200A, rue King Ouest,
Suite 300
Sherbrooke (Québec) J1L 1C9

États-Unis
10101 Science Drive
Sturtevant, Wisconsin
53177

CHANGEMENT D'ADRESSE/PROPRIÉTAIRE

Si votre adresse a changé ou si vous êtes le nouveau propriétaire du véhicule, assurez-vous d'en aviser BRP:

– en communiquant avec un concessionnaire Can-Am autorisé.
– **Amérique du Nord seulement:** en appelant au 1 888 272-9222.
– Postez l'une des cartes de changement d'adresse indiquées aux pages suivantes à l'une des adresses BRP indiquées dans la section *CONTACTEZ--NOUS* de ce guide.

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.

Même après l'expiration de la garantie limitée, il est très important d'informer BRP qui pourra ainsi contacter le propriétaire du véhicule si nécessaire, par exemple lorsque des rappels de sécurité sont effectués. C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser BRP.

VÉHICULES VOLÉS : Si votre véhicule est volé, vous devriez aviser BRP ou un concessionnaire agréé Can-Am. On vous demandera vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que le numéro d'identification du véhicule et la date à laquelle le véhicule a été volé.

Cette page est
vierge intentionnellement

CHANGEMENT D'ADRESSE ❑ CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE ❑

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Numéro de modèle | Numéro d'identification du véhicule (N.I.V.)

ANCIENNE ADRESSE OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE :

NOM

N° RUE APP.

VILLE ÉTAT/PROVINCE ZIP/CODE POSTAL

PAYS TÉLÉPHONE

NOUVELLE ADRESSE OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :

NOM

N° RUE APP.

VILLE ÉTAT/PROVINCE ZIP/CODE POSTAL

PAYS TÉLÉPHONE

COURRIEL

CHANGEMENT D'ADRESSE ❑ CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE ❑

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Numéro de modèle | Numéro d'identification du véhicule (N.I.V.)

ANCIENNE ADRESSE OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE :

NOM

N° RUE APP.

VILLE ÉTAT/PROVINCE ZIP/CODE POSTAL

PAYS TÉLÉPHONE

NOUVELLE ADRESSE OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :

NOM

N° RUE APP.

VILLE ÉTAT/PROVINCE ZIP/CODE POSTAL

PAYS TÉLÉPHONE

COURRIEL

Cette page est
vierge intentionnellement

CHANGEMENT D'ADRESSE ❑ CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE ❑

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Numéro de modèle | Numéro d'identification du véhicule (N.I.V.)

ANCIENNE ADRESSE OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE :

NOM

N° RUE APP.

VILLE ÉTAT/PROVINCE ZIP/CODE POSTAL

PAYS TÉLÉPHONE

NOUVELLE ADRESSE OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :

NOM

N° RUE APP.

VILLE ÉTAT/PROVINCE ZIP/CODE POSTAL

PAYS TÉLÉPHONE

COURRIEL

CHANGEMENT D'ADRESSE ❑ CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE ❑

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Numéro de modèle | Numéro d'identification du véhicule (N.I.V.)

ANCIENNE ADRESSE OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE :

NOM

N° RUE APP.

VILLE ÉTAT/PROVINCE ZIP/CODE POSTAL

PAYS TÉLÉPHONE

NOUVELLE ADRESSE OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :

NOM

N° RUE APP.

VILLE ÉTAT/PROVINCE ZIP/CODE POSTAL

PAYS TÉLÉPHONE

COURRIEL

Cette page est
vierge intentionnellement

Note :

N° MODÈLE _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU **VÉHICULE** (N.I.V.) _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU **MOTEUR** (N.I.M.) _____

Propriétaire : _____
NOM

_____
N° RUE APP.

_____
VILLE ÉTAT/PROVINCE ZIP/CODE POSTAL

Date d'achat _____ | | | | |
ANNÉE MOIS JOUR

Date d'expiration de la garantie _____ | | | | |
ANNÉE MOIS JOUR

Doit être complété par le concessionnaire au moment de la vente.

MARQUE DU CONCESSIONNAIRE

⚠ AVERTISSEMENT

LA CONDUITE DE CE VÉHICULE PEUT ÊTRE DANGEREUSE.
Vous devez être prudent, sinon une collision ou un renversement pourrait survenir rapidement, même lors de manœuvres de routine comme la négociation de virages et d'obstacles ou la conduite en pente.

DES BLESSURES GRAVES ET MÊME LA MORT peuvent survenir si vous ne vous conformez pas à ces instructions :

- **LISEZ LE PRÉSENT GUIDE DU CONDUCTEUR, LES ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ APPOSÉES SUR LE VÉHICULE ET REGARDEZ LA VIDÉO DE SÉCURITÉ AVANT DE CONDUIRE LE VÉHICULE.**
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE SANS LES INSTRUCTIONS QUI S'IMPOSENT.** Suivez un cours de formation certifié.
- **NE DÉPASSEZ JAMAIS LE NOMBRE MAXIMAL DES PASSAGERS DU VÉHICULE**
- **AVEC LES MODÈLES UNE PLACE, NE TRANSPORTEZ JAMAIS UN PASSAGER.** Le risque de perdre la maîtrise augmente avec le fait de transporter un passager.
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE SUR DES SURFACES ASPHALTÉES.** Le risque de perdre la maîtrise augmente si vous conduisez ce véhicule sur des surfaces asphaltées.
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE SUR LES ROUTES PUBLIQUES.** Vous pourriez entrer en collision avec un autre véhicule si vous utilisez ce véhicule sur une route publique.
- **LE CONDUCTEUR ET LE PASSAGER (modèles MAX) DOIVENT TOUJOURS PORTER UN CASQUE APPROUVÉ,** des lunettes de protection et des vêtements protecteurs.
- **NE L'UTILISEZ JAMAIS SOUS L'INFLUENCE DE L'ALCOOL OU DE DROGUES.** Ces substances augmentent le temps de réaction et affaiblissent les capacités de jugement.
- **NE CIRCULEZ JAMAIS À UNE VITESSE EXCESSIVE.** Le risque de perdre le contrôle augmente si le véhicule circule à des vitesses trop élevées pour le terrain, la visibilité et l'expérience du conducteur.
- **NE FAITES JAMAIS DE CABRÉS, DE SAUTS NI D'AUTRES CASCADES.**

® MC et le logo BRP sont des marques de commerce de BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC. ou de ses sociétés affiliées.
©2026 BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC. TOUS DROITS RÉSERVÉS

www.brp.com

ski-doo LYNX SEA-DOO can-am ROTAX

219002656_FRCA